

Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture de Calavi

**Etude Linguistique et Juridique de la
Corruption au Bénin (ELIJUC)**



CORRUPTION AU BÉNIN

MANIFESTATIONS, SIGNIFICATIONS, SOURCES ET APPROCHES DE SOLUTION

TEXTES RÉUNIS SOUS LA COORDINATION DE :

- Professeur Flavien GBETO (PT), Linguiste
- Professeur Hounkpati B. C. CAPO (PT), Linguiste
- Professeur Sylvain C. ANIGNIKIN (PT), Historien
- Professeur Agrégé Nicaise MEDE, Juriste
- Professeur Agrégé Barnabé GBAGO, Juriste

Projet ELIJUC

Etude Linguistique et Juridique de la Corruption au Bénin (ELIJUC)

LA CORRUPTION AU BÉNIN : MANIFESTATIONS, SIGNIFICATIONS, SOURCES ET APPROCHES DE SOLUTION

Textes réunis sous la coordination de :

- Professeur Flavien GBETO (PT), Linguiste
- Professeur Hounkpati B. C. CAPO (PT), Linguiste
- Professeur Sylvain C. ANIGNIKIN (PT), Historien
- Professeur Agrégé Nicaise MEDE, Juriste
- Professeur Agrégé Barnabé GBAGO, Juriste

Maquette de Couverture : Denis S. HOUNGNIMON

Tél. : (00229) 97 67 44 49

Editions LABODYLCAL

Tél. : 95 86 99 56 / 97 60 99 66

E-mail: hervekombieni@yahoo.fr

Université d'Abomey-Calavi

BP: 1049 Abomey-Calavi - Bénin

ISBN : 978_99919_0_595_2

Le photocopillage tue le livre

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées.

LA CORRUPTION AU BÉNIN : MANIFESTATIONS, SIGNIFICATIONS, SOURCES ET APPROCHES DE SOLUTION

Ouvrage dirigé par :

- Flavien GBETO
- Hounkpati B. C. CAPO
- Sylvain C. ANIGNIKIN
- Nicaise MEDE
- Barnabé GBAGO
- Julien K. GBAGUIDI
- Raymond Coovi ASSOGBA
- Hervé A. KOMBIENI
- Samuel DJENGUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	21
GBETO (F) & GBETO (M. N. P.): MANDUCATION, POUVOIR ET CORRUPTUON : UNE ETUDE DU LANGAGE METAPHORIQUE DE LA CORRUPTION SELON LA THEORIE DE LA METAPHORE CONCEPTUELLE	27
MEDE (N) & AVAHOUDJE (F. J. J.) : LA CORRUPTION : ENTRE TRAGEDIE ET PHENOMENE	41
GBAGUIDI (J. K.) & DOSSA (B. P. M.) : CHEMINEMENT DIDACTIQUE CONTRE LA CORRUPTION AU BENIN : ANALYSE DES FORMES DE LANGAGE CONSTATIF, PERFORMATIF, PREVENTIF ET REPRESSIF	53
DJENGUE (S.) : LA CORRUPTION AU BENIN: DIAGNOSTIC ET APPROCHE DE SOLUTION	67
ASSOGBA (R), GBETO (F) & KOMBIENI (H) : THEORIE DE L'ESPACE DANS LA REPRESENTATION DE LA CORRUPTION AU BENIN	93
MONTCHO AGBASSA (E.) : L'APPREHENSION DE LA CORRUPTION DES AGENTS PUBLICS PAR LE DROIT BENINOIS	117
KOMBIENI (H. A.) & SESSINO (H.) : DE LA CULTURE A LA CORRUPTION : USAGE BANAL D'ADAGES D'EDUCATION CULTURELLE POUR CORROMPRE	133
de CHACUS (S.) : LA CORRUPTION AU BENIN : CONSTATS ET REFLEXIONS	149
ASSOGBA (C. R.) : CONTRACULTURER LES APPROCHES DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	167
ASSOGBA (M.) : LE PHENOMENE DE LA CORRUPTION AU BENIN : SIGNIFICATIONS, SOURCES, SOLUTIONS POUR Y REMEDIER A LONG TERME ?	197

GBEDJI (C.) & ELIAS (J. B.) : EFFETS ET CONSEQUENCES DE LA CORRUPTION EN MILIEU UNIVERSITAIRE	213
OGOUBIYI (G.) : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BENIN : QUELLES APPROCHES POUR PLUS D'EFFICACITE ?	225
AMOUSSA (A. R.) : CONSEQUENCES SPIRITUELLES DE LA CORRUPTION	235
CONCLUSION GENERALE	307

TABLE DES AUTEURS OU CONTRIBUTEURS

Cléophas H. GBEDJI OKE, 3^{ème} Vice-Président chargé de la Croissance et du Développement du Bureau du Conseil d'Administration du FONAC, Consultant en Développement Organisationnel, Médiateur et Arbitre des litiges commerciaux, Expert en gouvernance et lutte contre la corruption.

Eric MONTCHO AGBASSA, Docteur en Droit, Agrégé en Droit Privé, Enseignant-chercheur à la Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

Fiacre J. J. AVAHOUNDJE, Doctorant en Droit, Membre du Centre d'Études et de Recherches sur l'Administration et les Finances de l'Université d'Abomey Calavi. (UAC).

Flavien GBETO, Docteur en linguistique, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Enseignant-Chercheur au Département de Linguistique et des Sciences de la Communication de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Doyen de la FLASH.

Guy OGOUBIYI, Magistrat, Président de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), Bénin.

Hémerson SESSINO, Maître ès Sciences linguistiques, Mémoire DEA en linguistique à la FLASH de l'Université d'Abomey-Calavi, Membre du projet ELIJUC et du Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture à Calavi (LABODYLCAL).

Hervé A. KOMBIENI, Docteur en Géographie, Post-Doc du projet ELIJUC chargé de la Coordination des activités de recherche à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

Jean-Baptiste ELIAS, Président du FONAC

Julien K. GBAGUIDI, Docteur en linguistique, Maître Assistant des Universités (CAMES), Enseignant-Chercheur au Département de Linguistique et des Sciences de la Communication de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Chef dudit Département.

Martin ASSOGBA, Président de l'ONG ALCRER (Association de Lutte contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme), Lutte pour les droits de l'homme – lutte pour la bonne gouvernance, lutte contre toutes formes de discriminations.

Nicaise MEDE, Agrégé de droit public, Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de l'Université d'Abomey Calavi.

Nina Peggy GBETO, DEA ès Sciences linguistiques, Doctorante en linguistique à la FLASH de l'Université d'Abomey-Calavi, Membre du projet ELIJUC et du Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture à Calavi (LABODYLCAL).

Rahimi AMOUSSA, Métaphysicien – Alchimiste, Cotonou, Bénin.

Raymond Coovi ASSOGBA, Docteur en Sociologie, Assistant et Enseignant-Chercheur au Département de Sociologie et Anthropologie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

Samuel DJENGUE, Docteur en linguistique, Maître Assistant des Universités (CAMES), Enseignant-Chercheur au Département de Linguistique et des Sciences de la Communication de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

Sylvie de CHACUS, Docteur en psychologie, Maître Assistant des Universités (CAMES), Enseignant-Chercheur au Département de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

COMITE SCIENTIFIQUE

Flavien GBETO

Sylvain C. ANIGNIKIN

Nicaise MEDE

Hounkpati B. C. CAPO

Barnabé GBAGO

COMITE DE LECTURE

Flavien GBETO

Sylvain C. ANIGNIKIN

Nicaise MEDE

Rogatien TOSSOU

Samuel DJENGUE

Vincent HERMANN BATAMOSSI

Sylvie de CHACUS

Raymond Coovi ASSOGBA

Hervé A. KOMBIENI

Julien K. GBAGUIDI

Hygin F. KAKAI.

SECRETAIRE DE REDACTION

Hervé A. KOMBIENI

PREFACE

Le développement d'un pays est la conséquence du travail bien fait, de la conscience collective de la gestion efficiente des productions et des richesses. Or il n'est pas évident que les responsabilités individuelles et la responsabilité collective s'inscrivent dans une logique de défense du bien public. L'asymétrie observée entre la gestion judicieuse du bien public qui rime avec la gestion axée sur les résultats et la corruption persistante au Bénin, interpelle les chercheurs qui doivent s'engager dans des investigations profondes.

Il a fallu l'initiative de cette publication pour se rendre à l'évidence que la perception de la corruption comme un phénomène de société est simpliste voire profane. Le vocabulaire de la corruption, tel que développé à travers les articles, est très dense et varié en même temps qu'il présage du caractère complexe du phénomène. Du pourrissement à la tragédie en passant par déliquescence, fléau, perversion, drame économique, déviance comportementale, pauvreté spirituelle, souillure, sida comportemental, etc. les concepts y associés sont différents selon que le phénomène s'analyse sous l'angle des différents domaines de la science. Linguiste, communicateur, pragmaticien, socio-anthropologue, juriste, philosophe, économiste, spiritualiste, acteur de la société civile perçoivent la corruption sous un angle précis auquel n'échappe aucun détail au regard de sa gravité.

Mis bout à bout, les différents articles proposent un certain nombre d'angles de lecture qui suscitent la lecture et

pourquoi pas la critique en vue de l'approfondissement de tel ou tel autre aspect.

La corruption est un phénomène qui bien qu'étant un obstacle au développement peine à être éradiquée. Aucun pays au monde n'a trouvé de remède standard contre le fléau. Les luttes qui sont menées çà et là ne peuvent que réduire l'ampleur du phénomène parce que la corruption prend dans le temps et dans l'espace des formes variées. Chaque nation à partir de son vécu quotidien prend des textes législatifs et réglementaires pour organiser cette lutte.

La corruption est un mal qui court dans de nombreux pays, grands et petits, riches et pauvres, mais c'est dans les pays en développement qu'il est le plus destructeur. Ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus, car, là où il sévit, les ressources qui devraient être consacrées au développement sont détournées, les gouvernements ont moins de moyens pour assurer les services de base, l'inégalité et l'injustice gagnent et les investisseurs et donateurs étrangers se découragent. La corruption est une des grandes causes des mauvais résultats économiques; c'est aussi un obstacle de taille au développement et à l'atténuation de la pauvreté. Mieux, ce mal a fait l'objet de réflexions internationales, et a conduit à l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; ce qui signifie clairement que la communauté internationale est déterminée à prévenir et à endiguer le phénomène. Alors, plus qu'un mal ou une tragédie, c'est un phénomène étudié, accepté et refusé selon la culture.

En conséquence, alors que certains la pratiquent comme étant les fondamentaux de leur développement, d'autres se refusent à y recourir l'entrevoiant comme une idéologie anti-culturelle. C'est plus un phénomène sociologique, culturel qu'un mouvement de masse et de snobisme. C'est tout simplement un état d'esprit qui prévaut et qui est mis en cause.

Aujourd'hui, la notion de corruption a pris une dimension plus large. Elle évoque l'idée de tout ce qui est contraire à la morale.

Sur le plan juridique, la corruption est le fait d'abuser d'un mandat électif, de son pouvoir, de son autorité, de ses fonctions ou de son emploi, en vue de tirer un profit personnel, pour faire ou s'abstenir de faire un acte de son emploi. Elle peut- être active ou passive et concerne autant le corrompu que le corrupteur.

Sur le plan spirituel, le terme de « corruption » prend le sens de « décadence morale, un mauvais comportement, la putridité ou la pourriture ». Aussi, il peut être déduit de cette définition, que la corruption est « la destruction ou la détérioration de quoi que ce soit, notamment par la désintégration ou par décomposition avec son insalubrité auxiliaire et répugnante, la putréfaction.

En outre, la corruption a une signification morale, en ce sens qu'elle est considérée comme une « détérioration ou pourriture morale, la perversion ou la destruction de l'intégrité dans l'exercice de fonctions publiques. La corruption couvre largement la fraude (vol par fausses déclarations), le détournement de fonds privés ou publics

et les pots de vin (les paiements effectués en vue d'obtenir un avantage ou d'éviter un désavantage).

La corruption est désormais un mal qui ne laisse personne indifférente. Il devient donc impérieux d'affiner les armes pour une lutte efficace parce qu'elle se positionne dorénavant comme un défi.

La question de la lutte contre la corruption demeure entière au regard de nombreux scandales qui agitent la République du Bénin. Toute réflexion sur la question est donc d'actualité. Elle s'intéresse spécifiquement aux solutions que la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 propose pour la lutte contre la corruption.

La lutte contre la corruption doit être comprise comme l'ensemble des mesures et actions visant à réduire, voire à éradiquer les pratiques de corruption dans toutes les structures économiques, politiques, juridiques et sociales. Elle a fait l'objet d'analyses variées dans divers domaines. Si elle continue cependant d'occuper le devant de l'actualité, c'est que le phénomène, tel le virus du sida, continue de faire son chemin en défilant, semble-t-il, la caravane des discours qui passe.

C'est pour prévenir, et à temps, un tel mal que la présente recherche, faite de compilations d'écrits d'auteurs avertis sur le phénomène de la corruption est réalisée.

La présente publication éditée dans le cadre du Projet Etude Linguistique et Juridique de la Corruption (ELIJUC) retrace l'étymologie du terme corruption, ses manifestations et les interprétations à travers les actes sociaux, économiques, spirituels, etc., détaille ses

conséquences et ses implications sur l'homme et la société mais également sur sa vie physique et spirituelle.

Quelle que soit la taille ou la forme-*active ou passive-à travers l'offre ou la demande-, langagière ou psychologique, approuvée ou refusée, épisodique ou systémique, banalisée ou sérieuse, petite ou grande*, tous les auteurs sont unanimes à reconnaître le drame que génère la corruption en terme de déviance comportementale, d'injustice, de déséquilibre socio-économique et de déstabilisation des plans de développement personnel et de l'Etat.

Quel que soit le champ dans lequel elle est perçue et les approches qui gouvernent son analyse, il est évident que la corruption n'est plus un simple phénomène de société mais un véritable problème de développement dont la résolution nécessite la maîtrise des fondements sociaux, culturels, psychologique, culturels, économique, juridiques, historiques et spirituels de son existence et de sa propension.

Les mesures jusque-là inventées ou appliquées ont montré leur limite et témoignent de l'intemporalité et de l'impossibilité à éradiquer la corruption. Toutefois, vue la complexité et la subtilité du phénomène, une lutte multi-acteur à laquelle s'ajoutent l'éducation et la répression devrait permettre de renforcer les mesures actuelles pour venir à bout d'un fléau rampant, lancinant et systémique.

Ainsi donc, l'université étant un haut lieu du savoir et de formation de la jeunesse, elle se trouve interpellée. C'est dans cette logique que le Projet Etude Linguistique et

Juridique de la Corruption (ELIJUC) du Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture à Calavi (LABODYLCAL) de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) et les laboratoires associés à savoir le Labo-Gbè (International), le Centre d'Etudes et de Recherches en Administration et Finances (CERAF) et le laboratoire de Rétrospective en Afrique (LaBRA) s'inscrivent dans une approche interdisciplinaire pour apporter leur contribution théorique et opérationnelle sur les faits de corruption en interrogeant prioritairement la dynamique langagière liée aux cultures du Bénin, le droit traditionnel et le droit positif.

Ce livre issue des activités du projet est intitulé : **la corruption au Bénin : pourquoi et comment en sortir ? Significations, sources et Solutions**, vise à contribuer à l'enrichissement de la réflexion des auteurs et des lecteurs.

La corruption ayant été abordée sur plusieurs aspects, le projet ELIJUC aborde désormais l'aspect socio-linguistique de ce fléau. Le projet ELIJUC se propose d'analyser le langage métaphorique lié à la corruption en langues nationales béninoises.

Les langues du Bénin véhiculent des pratiques langagières qui, en elles-mêmes, sont des vecteurs de prévention et de répression des actes de corruption dans une interrelation du droit traditionnel et du droit positif.

L'objectif général est donc de comprendre, en s'appuyant sur la sémiologie populaire, les études de cas ou les observations, les processus professionnels et socioculturels qui favorisent non seulement l'expression de la corruption

mais également sa légitimation dans certains contextes ou groupes sociaux et sa condamnation dans d'autres.

Ce livre présente une série de réflexions sur le phénomène de la corruption. En outre, il essaie d'attirer l'opinion publique sur le mal que le phénomène de la corruption fait dans les économies des pays notamment dans l'économie des pays en développement. Pour l'essentiel, nous espérons que le contenu de ce livre permettra d'impacter positivement chacun et tous afin que progressivement le phénomène de la corruption passe dans les oubliettes.

Agréable lecture à toutes et à tous.

Les auteurs

INTRODUCTION GENERALE

Point n'est besoin de démontrer que des peuples ploient aujourd'hui sous le poids d'une pauvreté indigne. En effet, selon les estimations de la Banque mondiale, le nombre de personnes que la crise alimentaire a fait sombrer en 2009 dans l'extrême pauvreté varie de 50 à 90 millions, partant de ce fait, l'effectif de la population des pays en développement plongé dans le dénuement à 1,2 milliard de personnes et celui vivant dans l'extrême pauvreté à un milliard.

Si aucune action n'est entreprise en faveur des populations qui souffrent de la faim de manière chronique, 200 000 à 400 000 enfants supplémentaires dans le monde pourraient mourir chaque année, soit 1 400 000 à 2 800 000 enfants d'ici à 2015.

Dans cette veine, l'Afrique occupe la deuxième position mondiale en matière d'inégalité de revenu, après celle de l'Amérique latine, une région où les riches profitent de la majeure partie des ressources nationales. Les inégalités sociales et la situation défavorable des femmes, tant sur le plan nutritionnel, éducatif que social contribuent largement à cette tendance. A ce sujet, la Banque mondiale indique que le continent est frappé d'inégalités horizontales traduites par l'accès inégal aux sources de revenu, aux opportunités économiques, aux actifs fonciers comme les terrains et à l'usage de services publics comme l'éducation et la santé.

Il convient de préciser que dans les pays atteints d'une pauvreté indigne, de la crise alimentaire, de la faim et

d'inégalités horizontales, le chômage touche souvent la moitié de la population active. L'espérance de vie à la naissance y est faible. L'état sanitaire est généralement déplorable et le nombre d'analphabètes est assez élevé. Une partie importante, voire majoritaire de la population ne parvient pas à subvenir à ses besoins essentiels et tente de survivre de façon précaire. Somme toute, les perspectives concernant la réalisation des objectifs de 2015 sont plus sombres que jamais.

La situation tend à empirer en Afrique subsaharienne qui compte 30 % des personnes vivant dans le dénuement le plus complet au monde; quant au taux de prévalence de la malnutrition infantile, il est estimé à 26 %.

Le Dahomey, proclamé République le 4 décembre 1958, a accédé à la souveraineté internationale le 1er août 1960. Devenu République Populaire du Bénin le 30 novembre 1975, puis République du Bénin le 1er mars 1990, il a connu, malgré ses énormes potentialités économiques et l'existence d'importantes ressources (couplées de prélèvements réguliers sur les revenus des citoyens, des emprunts, des dons, etc.) des situations sociales turbulentes voire critiques, sanctionnées par une dégradation continue des agrégats macroéconomiques.

Au demeurant, le Bénin se paupérise : la pauvreté persiste et touche 48,5 % des ménages. Ce taux élevé est symptomatique du faible niveau de développement du pays et d'une corruption galopante et endémique.

A ce niveau, rappelons de manière sommaire et élémentaire que la corruption¹ est le fait, soit pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public de solliciter des avantages, de l'argent ou des cadeaux de tiers pour accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions ou, au contraire, pour s'en abstenir, soit pour un administré, de solliciter la complaisance du fonctionnaire.

De manière spécifique, le droit pénal français distingue la corruption passive, qui est le fait de l'agent public, de la corruption active, qui émane de l'administré. La corruption passive constitue un délit sanctionné par le Code pénal comme un « manquement au devoir de probité ».

Cette catégorie de délits inclut aussi la concussion (dans ce cas, le fonctionnaire exige comme un droit, prétendument légal, l'argent qu'il reçoit) ou le trafic d'influence (le fait, pour un agent public, de solliciter ou d'agréer des dons ou avantages pour abuser de son influence en vue de faire obtenir d'une autorité publique une décision favorable à l'intéressé).

Ces délits qui constituent des abus de pouvoir, des manières de profiter de l'exercice de sa profession pour provoquer un enrichissement personnel ou celui de tiers - au lieu d'exercer un ministère dans l'intérêt de la collectivité publique -, tendent à ruiner, du dedans,

¹ « Corruption » Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008

l'administration elle-même et portent atteinte aux principes démocratiques (tels que l'égalité d'accès des citoyens aux marchés, aux emplois et aux services publics).

La corruption est aujourd'hui, un phénomène mondial. Comme les maladies, le sida, le cancer ou l'infarctus du myocarde. Elle est présente sur les cinq continents. Surtout en Afrique où se trouve le plus grand nombre des ressources minières indispensables à l'ingénierie internationale². Cette position particulièrement manifeste de terra de corruption, les pays africains la doivent à l'histoire coloniale qui a favorisé son influence partout dans le monde, au même rythme que les préjugés sur le Noir, les systèmes de pensée et les modèles institutionnels propres à l'occident, qu'il s'agisse de l'école, de l'écriture, du droit, de la politique ou de l'économie, sans oublier les modes de comportement, de vie en société et de consommation des biens matériels, le tout amplifié par la globalisation de l'économie.

De ce qui précède et eu égard à ce climat actuel d'incertitudes mondiales et d'assainissement des finances publiques dans nombre de pays, des mesures radicales s'imposent sans désespérer et nécessitent en prélude, de fouiner, voire de fureter afin d'élucider les manifestations et les sources de la corruption. Subséquemment, le discours sur le développement devra enregistrer une

² *Noire Canada est un ouvrage téléchargeable sur le net, une étude exhaustive sur la corruption au centre de laquelle se trouvent les richesses minières de l'Afrique. Sous-titré pillage, corruption et criminalité en Afrique, par Alain Deneault, avec Delphine Abadie et William Sacher, il présente le Canada dans la « Mafia-frrique »; publié aux éditions écosociété, il est téléchargeable sur le www.ressourcesdafrique.org*

évolution mue par une utilisation rationnelle du patrimoine commun avec prudence et probité.

Aussi, tous les pays s'efforcent-ils de répondre aux exigences des normes en matière des programmes d'intérêt public placés sous l'égide de la science, de la technique et surtout de la technologie. Pour y parvenir, les agents économiques tentent d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de recherche cohérente assortie d'un espace de décision politique approprié susceptible de couvrir les besoins des paisibles populations.

Face à cette exigence à laquelle aucun acteur ne saurait se dérober et pour améliorer sa contribution à la résolution des problèmes de développement socio-économique et culturel, il a été créé sur les fonds compétitifs de recherche de l'Université d'Abomey-Calavi, le projet dénommé : « Etude linguistique et juridique de la corruption » (ELIJUC) au Bénin.

Ce livre sur la corruption au Bénin s'inscrit intégralement dans le cadre des activités dudit projet. Intitulé « La corruption au Bénin : manifestations, significations, sources et approches de solution », il se propose d'examiner d'une part, la logique, les facteurs sous-jacents, professionnels et socioculturels qui favorisent l'expression de la corruption et quasiment sa légitimation et d'autre part, les stratégies prioritaires susceptibles d'assurer la prise en compte des exigences et des besoins pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

Somme toute, cet ouvrage qui est avant tout un recueil de communications ci-après provenant de sources variées et

assorti de références bibliographiques, traite essentiellement de l'épineux problème que pose la lutte contre la corruption au Bénin :

- manducation, pouvoir et corruption : une étude du langage métaphorique de la corruption selon la théorie de la métaphore conceptuelle ;
- la corruption : entre tragédie et phénomène ;
- cheminement didactique contre la corruption au Bénin : analyse des formes de langages constatif, performatif, préventif et répressif ;
- la corruption au Bénin: diagnostic et approche de solution ;
- de la culture à la corruption : usage banal d'adages d'éducation culturelle pour corrompre ;
- la corruption au Bénin: constats et réflexions ;
- contraculturer les approches de la lutte contre la corruption ;
- le phénomène de la corruption au Bénin : significations, sources, solutions pour y remédier sur le long terme ?
- effets et conséquences de la corruption en milieu universitaire ;
- lutte contre la corruption au Bénin : quelles approches pour plus d'efficacité ?
- conséquences spirituelles de la corruption.

MANDUCATION, POUVOIR ET CORRUPTION : UNE ETUDE DU LANGAGE METAPHORIQUE DE LA CORRUPTION SELON LA THEORIE DE LA METAPHORE CONCEPTUELLE

Flavien GBETO & M. Nina Peggy GBETO

Université d'Abomey-Calavi

flaviengbeto@yahoo.fr; nina.gbeto@yahoo.fr

Résumé

L'usage de certaines expressions traduisant par exemple le pouvoir et la corruption sous le prisme conceptuel de la manducation révèle la présence de la métaphore conceptuelle en fongbe comme c'est le cas dans plusieurs langues au monde. Phénomène omniprésent dans le langage, la pensée et l'action, Lakoh et Johnson (1980) établissent qu'il s'agit d'un mécanisme cognitif indispensable de la compréhension du monde ou encore un processus de représentation d'une réalité. En se fondant sur des expressions relatives à la prise ou à l'exercice du pouvoir, au détournement, à la recherche de l'intérêt, du profit. L'article montre comment ce qui est en réalité un mal rongeur est admis comme chose normale voire naturelle dans la société.

Mots clés : expressions, métaphore conceptuelle, mécanisme cognitif, compréhension, manducation.

I- La théorie de la métaphore conceptuelle

La linguistique cognitive, survenue dans les années 1980, a introduit une nouvelle perspective dans l'analyse de la métaphore, avec la parution de Lakoff & Johnson (1980), qui considère la métaphore comme « un mécanisme cognitif, fondamental dans notre compréhension du monde ». La définition de la métaphore qui se présente en linguistique cognitive est que la métaphore est : '*Une projection sélective des traits d'un domaine conceptuel sur un autre*'. Cette définition est adoptée dans ce travail. C'est pour cette raison, que nous nous basons sur l'hypothèse de la base métaphorique de la grammaire telle qu'élaborée par ces deux auteurs. Ils ont formulé à cet effet une 'théorie de la métaphore conceptuelle'.

Les principes de base de la métaphore conceptuelle sont au nombre de trois :

- nous nous servons d'un savoir de base sur le monde matériel pour représenter le fonctionnement de la parole.
- « The essence of metaphor is understanding and experiencing one kind of thing in terms of another ». (*Metaphors We live By*).
- Nous cherchons à comprendre quelque chose d'aussi complexe, d'aussi évanescent que le langage en l'apparentant à quelque chose beaucoup plus simple à visualiser et à analyser : la manipulation d'objets, la construction d'édifices (cf. les jeux de cube de l'enfant). G. Lakoff et M. Johnson notent à ce propos que :

We typically conceptualize the physical in terms of the non-physical that is, we conceptualize the less clearly delineated in terms of the more clearly delineated (*Metaphors we live By*).

- Nous opérons très probablement ce que l'on pourrait appeler une «méta conceptualisation», c'est-à-dire une « conceptualisation seconde », à partir d'une conceptualisation première sur les bases de notre expérience physique de l'espace et de la matière et forts de notre capacité d'abstraction, nous avons construit un premier niveau de représentation psychique qui nous a permis de mettre en place des couples de notions primaires (anglais : basic level).

En fait, l'homme tend à exprimer ses pensées, ses émotions et ses actes de manière expressive et impressionnante par les expressions imagées. On s'interroge si l'expression métaphorique est faite seulement pour la rhétorique et poétique où aussi pour penser et agir. G. Lakoff et M. Johnson (1980) concentrent leur attention sur les liens mutuels entre la pensée et les procédés métaphoriques.

Il a été démontré, que la métaphore est omniprésente dans la vie quotidienne, non seulement dans le langage mais aussi dans la pensée et l'action. Notre système conceptuel ordinaire, qui nous permet de penser et d'agir, est fondamentalement métaphorique par nature. [...]. Nos concepts structurent ce que l'on perçoit, comment on est dans le monde et comment on tisse des relations avec les autres. Il joue donc un rôle central dans l'identification de nos réalités quotidiennes.

Le processus de la métaphore conceptuelle conçu par Lakoff & Johnson (1980) est : «un procédé de compréhension et de représentation d'une réalité d'un domaine donné en termes d'une réalité d'un autre domaine ». Ce processus existe dans beaucoup de langues appartenant à des familles ou aires linguistiques diverses. En anglais, par exemple si on se réfère toujours à Lakoff & Johnson, nous dirons que, pour parler du concept *Argumentation* en anglais, on utilise des termes relatifs au domaine militaire, au concept de *Guerre*. Ainsi, la métaphore conceptuelle du concept *Argumentation* dans la culture anglo-saxonne est une *Guerre*: « Your claims are « indefensible »_ (Vos affirmations ne peuvent pas être défendues). Nous pouvons également avoir les mêmes exemples dans d'autres domaines en fongbe. Pour parler du concept de la corruption, on utilise des termes ayant trait à la manducation, au concept 'du ou duqu' littéralement 'manger et le fait de manger ou de trouver sa part dans quelque chose'. Ainsi, la métaphore conceptuelle du concept 'corruption', signifiant '**nuɖuɖonume**' en fongbe est 'la manducation'. Ainsi nous pouvons donner l'exemple suivant : /Un / du/ to / akwe/, mot à mot /je, manger, pays, argent/, littéralement 'j'ai mangé la caisse de l'Etat', 'j'ai détourné l'argent du pays'.

En comparant avec l'exemple issu de l'anglais, il se dégage que le concept de la métaphore conceptuelle existe également en fongbe. Cette observation nous amène ainsi à nous interroger sur la place qu'occupent les termes relatifs aux pratiques langagières liées à la corruption dans les langues nationales, principalement en fongbe.

Nous voyons qu'en fongbe, le terme 'avoir le pouvoir' pose un problème de signification, car il porte en lui-même l'idée de 'diriger' ou de 'posséder le pouvoir' ; c'est en effet 's'accaparer de quelque chose'. Ainsi on a la métaphore conceptuelle : '**corruption est manducation**'.

(4) duḍu tɛwé dɛmé

Fait de mangerquel êtrededans.

Y a-t-il du manger là-dedans ?

Cette expression est utilisée pour faire savoir que le service à vous rendre doit être payé et que rien ne se fait gratuitement. Elle est utilisée par le corrompu.

Un autre terme relatif au pouvoir est rendu en fɔn par un emprunt au yoruba, à savoir kpa ace. Selon Gbéto (2012 : 68), ce terme comporte deux lexèmes kpa signifiant 'donner' et « ace » signifiant autorité. « Kpa ace » signifie donc 'donner autorité', 'concéder le pouvoir', 'partager le pouvoir'.

En dehors des deux expressions ci-dessus, dont l'une est un emprunt et l'autre une élaboration faisant appel au pouvoir, on relève aussi l'expression suivante en fɔn pour véhiculer le même concept :

(5) Xɔ to

Acheter pays

'Posséder le pays'

‘Régner, gouverner, exercer le pouvoir sur un pays’, c’est acheter le pays’ qui devient la propriété du conquérant. Cette expression se comprend si on se souvient que le royaume du Danxome, dont la capitale historique est Abomey, a une histoire guerrière. Conquérir, c’est donc avoir le droit de vie et de mort sur les vassaux et leurs biens.

Si nous nous référons aux trois définitions du pouvoir données ci-dessus, on peut observer qu’il existe un lien étroit entre la corruption et le pouvoir. Ceci s’explique par le fait que celui qui a le pouvoir peut contraindre autrui à faire ce qu’il ne veut pas. Il n’y a pas corruption s’il n’y a pas ‘pouvoir et autorité’.

De même, nous pouvons nous appuyer sur l’exemple qui est souvent donné par le Professeur d’Histoire ANIGNIKIN en vue de montrer qu’il existe un lien étroit entre le pouvoir et la corruption. :

(6) dada se viton do axi o é no
 so kwe ni a ganhunu we é no
 so ni

‘Quand le roi d’Abomey envoie son fils au marché, il ne lui remet pas de l’argent mais le pouvoir’

C’est comprendre par là, que c’est seulement celui qui a le pouvoir qui peut contraindre autrui à lui vendre quelque chose contre son gré sans rien prendre en retour.

III- La corruption en tant que manducation

Elle se manifeste à travers les expressions suivantes et, sur la perception que les Fɔnphones ont du phénomène de la corruption. On verra à travers ces expressions que la corruption est perçue par ceux-ci non pas comme un problème mais, comme ‘une manière de se nourrir’.

(7) ɖuɖu tɛwé ɖè mé

Fait de mangerquel être dedans

Y a-t-il du manger là-dedans ?

Cette expression est utilisée pour nous faire toucher du doigt que le service qui doit être rendu, doit être payé d’une manière ou d’une autre.

nuɖuɖòñmè

(8) nu ɖu ɖò nú mè

Chose manger être chosedans

‘Le fait de manger quelque chose’.

‘Le fait de trouver sa part dans quelque chose’.

La corruption est désignée en fɔngbe par : nuɖuɖòñmè, il a trait au terme de la manducation.

(9) Nu- wlo’ ɖù

Chose prendre une grande partie de manger

‘Le fait de s’emparer de quelque chose qui ne vous appartient pas’.

C’est l’une des manifestations de la corruption qui consiste à s’approprier de façon illégale le bien d’autrui.

Certains proverbes permettent également de traduire ce type de métaphore.

(10) nù-dó-nù-vì-tómɔ nɔ gòn
 aló ðìðó

Chose porter à enfant suff. Neg. Hab.
s’abstenir main se lécher

‘Celui qui donne à manger à un enfant ne peut s’abstenir de se lécher les doigts’.

On entend par cette expression, que la personne qui donne à manger à un enfant se voit obligé de goûter au repas ; car, comme le dit si bien un adage : ‘l’hôtelier vit de l’hôtel’. Celui qui travaille quelque part ne peut que profiter des avantages que peut lui procurer un tel poste, même si c’est de façon illégale. Par exemple, l’instituteur peut détourner à des fins personnelles les boîtes de craies qui lui sont distribués.

(11) Μενόví nó ðo aslótín jí
 b’é nó ðù asló

Pers frère hab être pommier sur et hab
manger pommier non

xélú ă

Mûre neg

‘Si un frère qui est en haut du ‘pommier’, on ne mange pas de pomme verte’.

(12) éné d̀ù wè m̀idé
d̀ó f̀í
dém manger c'est nous
à ici

‘C’est de cela que nous vivons ici’.

C’est une justification à l’acte que pose quelqu’un, quand il vous demande quelque chose avant de vous rendre un quelconque service, il vous amène à vous montrer du doigt que, sans ces dessous de table qu’il reçoit, il ne peut survivre.

CONCLUSION

Dans cette recherche, il a été question d'un essai d'analyse du langage métaphorique de la corruption à travers les métaphores conceptuelles suivantes : '**corruption comme manducation**' et '**pouvoir comme manducation**' en fongbe.

Cette étude a permis de voir que la corruption loin d'être perçue comme un mal qui nous ronge profite d'une manière ou d'une autre à certains, à une petite partie, principalement ceux qui possèdent le pouvoir et ont des relations. Il urge de trouver des solutions et plus précisément des approches précises afin d'inculquer aux petits enfants et aux adultes que la corruption est un problème grave et ne présente de ce fait aucun aspect positif.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Gbéto, Flavien. 2012. *Nouveau Dictionnaire étymologique des emprunts linguistiques en langues fon*,
- Gréa, Philippe. 2001. *La théorie de l'Intégration Conceptuelle appliquée à la Théorie de la Métaphore Filée*. Thèse de doctorat. Université de Paris X-Nanterre. 366 p.
- Hansford, B. F. 2005. 'My eyes are red: Body Metaphor In Chumburung', in: *Journal of West African Languages* XXXII. 1-25, pp 135-181.
- Heine, B. 1997. *Cognitive Foundations of Grammar*. New-York. Oxford University Press
- Hoffmann, R. R. 1982. 'Recent research on metaphor'. In *Annals of the New-York Academy of Sciences Section on Linguistic*
- Kaufmann, Daniel. 1997; «Corruption: The Facts», *Foreign Policy*, no. 107(été),pp 114-31.et Shan-Jin Wei, 1998, «Does 'Grease Money' Speed up the Wheels of Commerce?»
- Lakoff, G; & Johnson, M. 1980. *Metaphors we live by*. Chicago:University of Chicago Press. Trad. fr. Par M. de Formel (1980). *Les métaphores dans la vie quotidienne*. Paris. Minuit 193p
- LakoffF, George. 1991. *Metaphor in politics* .An open Letter to the Internet. Consulté le 11/10/2012 sur [http://Philosophy.Uoregon.edu./metaphor/Lakoff-. Htm](http://Philosophy.Uoregon.edu./metaphor/Lakoff-.Htm).
- Lakoff, George. 1987. *Women, Fire and Dangerous Things : What Categories Reveal About*

the Mind. Chicago, University of Chicago Press, 614p.

- Nye, J. S. 1967. Corruption and political Development : A Cost-benefit Analysis *American Political Science Review*, 61, 2, pp. 417-427;
- Ortony, A. 1979. 'The role of similarity in similes and metaphors', in: *Metaphor and Thought*. Edited by Andrew Ortony. Cambridge: University Press pp 186-201.
- Roy, Thibault, Ferrari & Benst, Pierre. 2006. *Etude de métaphores conceptuelles à l'aide de vue globales et temporelles sur un corpus*, Laboratoire Greys UMR 6072 CNRS-Université de Caen.
- Sardan (de), J-P.Olivier (2001): 'Sémiologie populaire de la corruption'.in *Politique Africaine*, 83 , octobre, p. 98-114 .
- Segurola, B. & J. Rassinoux. 2000. *Dictionnaire fon-français*, éd Selva et Savana, SMA
- Werne, H. 1919. *Die Ursprung der Metaphor*. Leipzig: Engelmann

LA CORRUPTION : ENTRE TRAGEDIE ET PHENOMENE

Nicaise MEDE¹ & Fiacre J. J. AVAHOUNDJE²

Résumé

Faut-il percevoir la corruption sous le prisme de la déviance comportementale, d'abus ou de violation des droits de l'homme ? Phénomène social rampant, réprimé sur les plans juridique et politique, le lexique définissant la corruption est aussi dense que multiforme. Approuvée par les uns, elle est refusée par les autres selon qu'elle s'assimile au fondement du développement ou à une idéologie anti-culturelle. Episodique, institutionnelle ou systémique, la corruption est un vice à l'origine des inégalités, de l'injustice et du pourrissement de la qualité de vie. Tragédie aux facettes multiples, elle engendre des conséquences multiformes surtout qu'elle fait le lit à la criminalité et remet en cause le développement notamment dans les pays en voie de développement.

Mots clés : corruption, déviance comportementale, inégalités, droits de l'homme, idéologie anti-culturelle.

¹ Agrégé de droit public, Directeur ENAM, Université d'Abomey Calavi

² Doctorant, Centre d'Études et de Recherches sur l'Administration et les Finances (UAC)

INTRODUCTION

« *L'argent n'est point déshonorant, quand il est le salaire, et la rémunération et la paye, par conséquent quand il est le traitement. Quand il est pauvrement gagné, il peut donner naissance à des vices : la corruption* »³. La corruption, c'est un mal insidieux dont les effets sont aussi multiples que délétères. Elle sape la démocratie et l'état de droit, entraîne des violations des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres phénomènes qui menacent l'humanité.

Le mal court dans de nombreux pays, grands et petits, riches et pauvres, mais c'est dans les pays en développement qu'il est le plus destructeur. Ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus, car, là où il sévit, les ressources qui devraient être consacrées au développement sont détournées, les gouvernements ont moins de moyens pour assurer les services de base, l'inégalité et l'injustice gagnent et les investisseurs et donateurs étrangers se découragent. La corruption est une des grandes causes des mauvais résultats économiques; c'est aussi un obstacle de taille au développement et à l'atténuation de la pauvreté.

Mieux, ce mal a fait l'objet de réflexions internationales, et a conduit à l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; ce qui signifie clairement que la communauté internationale est déterminée à prévenir et à endiguer le phénomène. Alors, plus qu'un mal ou une

³René DOSIERE, *l'Etat au régime, gaspiller moins pour dépenser mieux*, Editions du Seuil, 25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e. p.1.

tragédie, c'est un phénomène étudié, accepté et refusé selon la culture.

En conséquence, alors que certains la pratiquent comme étant les fondamentaux de leur développement, d'autres se refusent à y recourir l'entrevoyant comme une idéologie anti-culturelle. C'est plus un phénomène sociologique, culturel qu'un mouvement de masse et de snobisme. C'est tout simplement un état d'esprit qui prévaut et qui est mis en cause.

D'un point de vue définitionnel, la corruption peut être définie comme « *l'action d'engager une personne investie d'une autorité à agir contre les devoirs de sa charge en la soudoyant* »⁴. Elle peut être également définie comme « *le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction (ou un abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage directement ou indirectement promis, offert ou sollicité, ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou pour un tiers* ». Elle est alors liée aux faiblesses fonctionnelles et structurelles des institutions, mais également à l'asthénie morale des citoyens et surtout des cadres. C'est plus qu'un mal.

Plus loin, l'argument des statistiques en dit long. Les faits sont multiples et de diverses natures. Par exemple, en France, en 2005, « *au budget visible de 32 millions d'euros, il faut ajouter au moins 58 millions de dépenses financées par une quinzaine de ministères ou d'institutions*

⁴*Le petit Larousse de 2010.*

publiques, soit près de deux fois le budget officiel »⁵. De même, historiquement au Bénin, au cours du dernier trimestre 1984, dix ans après leur naissance, l'avenir des trois banques du Bénin⁶ était irrémédiablement compromis⁷. Pendant près de dix-sept ans, à la faveur d'un régime de « *démision nationale* », les cadres béninois (civils et militaires), avaient pillé, à leur seul profit, les ressources économiques du pays. Des hommes d'affaires véreux et sans scrupule, ont contracté, sans dossiers ni garanties bancaires, des emprunts importants, avec la certitude de ne jamais rembourser. Au total, les trois banques d'État, saignées à blanc, ont dilapidé plus de 300 milliards de Francs CFA (non dévalués). On peut également citer l'affaire Kovacs⁸ dans les années 60 et 70. En juillet 2003, la société Nms reçoit sur son compte à Bank Saderat Iran à Dubaï la somme de 11.949.472 dollars US, environ 5,9 milliards francs CFA des suites d'une affaire dite « *Mohammed Sadrollahi* ». Bref, autant de scandales politiques liés à la corruption dans le monde et dans notre pays qui nous confinent dans un univers où il faudra prendre en considération ce fléau.

Au Bénin, les méfaits de la corruption et l'impunité font bon ménage. Ceci transparaît encore mieux dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC, 2005) de Transparency International⁹. Plus de deux tiers des 159

⁵René DOSIERE, *l'Etat au régime, gaspiller moins pour dépenser mieux*, Editions du seuil, 25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e. p.32

⁶BCB, BBD et CNCA

⁷Rapport de la commission d'enquête instituée par le décret n° 89-1 du 13/01/1986.

⁸Une grave affaire de corruption qui a permis de financer, à l'insu de certains acteurs de premier plan, le coup d'État du 26 octobre 1972.

⁹Cet indice est construit à partir de plusieurs sondages d'opinion d'experts se prononçant sur leur perception du niveau de corruption dans les secteurs publics d'une centaine de pays. Par cet indice, on peut classer les pays sur une échelle de 0 à 10; 0 indiquant un degré de perception de la corruption élevé et 10 indiquant un degré de corruption perçu comme

nations y figurant ont obtenu une note inférieure à 05/10, dénonçant ainsi des niveaux supérieurs de corruption dans la plupart des pays sondés. Mais l'IPC (2007) qui dispose de plus d'informations classe le Bénin dans une position peu glorieuse : 118^{ème} sur 188 pays. En somme, la mauvaise gouvernance entendue, la corruption « *pourrit l'élite du pays, ronge les ressorts du peuple, désorganise l'économie, développe et entretient l'injustice sociale qui est facteur de perturbation et de trouble, détruit l'initiative, appauvrit et maintient le plus grand nombre dans une misère innommable. Elle compromet gravement et irrémédiablement l'avenir des générations à venir* »¹⁰.

Pour ce faire, analyser ce fléau qu'est la corruption, c'est présenter dans un premier temps ses diverses appréhensions ou manifestations (I), puis ensuite énoncer comment la réprimer (II).

I- Un phénomène social hiberné

L'hibernation de ce phénomène est diffuse. Tantôt certains pays (Le Danemark, la Nouvelle-Zélande et la Suède, obtiennent la note la plus élevée avec 9,3, suivis par Singapour, avec une note de 9,2, etc.) le désapprouvent (B), tantôt d'autres (Haïti avec 1,4, l'Irak et Myanmar avec 1,3, et enfin la Somalie avec une note de 1, la France avec 6.9, etc.) le consolident (A).

très faible. Transparency International qui a été créée en 1993 est une organisation non-gouvernementale consacrée à la lutte contre la corruption.

¹⁰Pierre Péan, *L'argent Noir, Corruption et sous-développement*, Paris, Fayard, 1998.

A- Une hibernation approuvée

Ce fléau a été tellement approuvé au point où l'on en est venu à sa systématisation. La systématisation de la corruption a conduit à en identifier plusieurs formes à savoir, la concurrence épisodique, la corruption institutionnelle et la corruption systémique. La corruption est donc fille de désagrégation du système, de l'incapacité de l'Etat à s'affirmer en tant que régulateur du système, de la chute persistante du niveau de vie et de l'absence des réformes nécessaires mais attendues. Elle se manifeste à travers le contournement du système légal, à travers des relations de copinage avec le dopage du secteur informel.

Encore appelée petite corruption, la corruption épisodique sévit surtout dans les rangs des agents de l'administration des finances, des services des impôts et des domaines et de la douane. Mais ni la justice, ni le secteur économique moins encore l'espace de la micro-finance ou des banques paysannes qui accordent des crédits à partir de l'épargne collectée, n'échappent aux méfaits de la corruption. En 2000, la situation des impayés des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) qui s'élevaient à plus de 3.5 milliards de FCFA, soit 45% des crédits octroyés aux sociétaires, illustre cette pratique. Les dirigeants élus, membres des conseils d'administration ou de surveillance, en sont devenus les prédateurs. Abusant de l'ignorance des débiteurs, ils ordonnent des prêts sans garantie, des emprunts fantaisistes à des personnes fictives, détournent les crédits, admettent de fausses conventions, etc.

Mais, loin de ces milliards distraits en impayés dans les banques paysannes, le phénomène de la corruption, dans

sa forme institutionnelle, se manifeste à travers la passation des marchés publics, les pots de vin, les grosses commissions, le dévoiement des procédures d'octroi de marchés, les appels d'offres truqués, la passation anormale de marchés de gré à gré avec comme acteurs des responsables de l'administration publique et des entrepreneurs du secteur privé ; c'est la corruption publique au point où Victor TOPANO U l'analyse comme celle qui « *met en relation à la fois des agents de l'Etat et des individus privés qui tentent de s'approprier les ressources de l'Etat, dans une démarche endogène avec une remontée mécanique d'une partie des profits vers les pouvoirs publics qui exercent des fonctions sur des richesses créées dans et par des canaux privés* »¹¹.

A côté de ces faits, qui relèvent d'une mauvaise gouvernance institutionnelle, subsiste une autre forme de corruption : la corruption systémique. Elle s'attaque à des structures qu'Isabelle Bléas range dans « *les piliers institutionnels du système national d'intégrité* » où, parfois, se développe aussi, une corruption insidieuse mais bien réelle. Il s'agit de la classe dirigeante, des institutions de contre-pouvoir, de la chaîne judiciaire, des médias, des syndicats, de la société civile, des agences anti-corruption et des institutions internationales. En somme, la corruption telle que vécue depuis le Renouveau démocratique au Bénin, quelle que soit sa nature, prend toujours la forme d'actes répréhensibles commis par des agents, cadres ou exécutants au détriment de l'État, grand dispensateur de la richesse nationale.

¹¹Victor TOPANO U, « *la corruption transnationale* », communication présentée à l'atelier régional de formation sur le journalisme d'investigation, novembre 1998.

Tous les observateurs s'accordent à reconnaître que ces différentes formes de corruption ont eu le temps de s'imposer dans les usages, et demeurent la chasse bien gardée des autorités politiques. Le système veut qu'on connaisse un haut perché sur « *le pommier* » ou un privilégié installé dans l'environnement immédiat des décideurs. Cette relation établie, amis, copains ou alliés du pouvoir, ministres directeurs de projets, influents conseillers techniques ou chargés de vagues missions du chef de l'Etat, peuvent alors entretenir de vastes réseaux qui s'adonnent à de « *fricardes* » affaires. On en déduit que, ce phénomène social est acceptée et soutient ces régimes politiques (France, 22 sur 177, Afrique, etc.) alors que d'autres la réfutent.

B- Une hibernation refusée

C'est le fait de certains pays comme le Danemark, le Canada, l'Allemagne, etc. En 2013, *le Danemark, la Nouvelle-Zélande et la Suède*, obtiennent la note la plus élevée avec 9,3, suivis par *Singapour*, avec une note de 9,2. Le Canada tient le 10e avec un indice de perception de la corruption 2008 de 8,7 points sur 10, rang du plus récent palmarès (2011) des pays où la corruption affectant l'administration publique et la classe politique est la moins grande. On en déduit le rejet même de toute idée ou de toute présomption impliquant la mise en place du système aussi infime qu'il soit, de corruption. Malgré le poids des dépenses de l'administration publique de ces pays, la croissance économique non moins des moindres, on peut précisément en déduire que le facteur explicatif du déni d'intérêt à cette pratique se retrouve au niveau du psychisme, de la mentalité et de l'État d'esprit des

citoyens de ces peuples. Et c'est à juste titre que le phénomène est moins en vogue.

Somme toute, en se basant sur la théorie des pratiques qui confortent cette hibernation, un ensemble de mesures aussi bien politiques et juridiques sont envisagées pour réprimer ce fléau.

II- Un phénomène social réprimé

La répression de la corruption passe par la prévision d'un arsenal aussi bien juridique (A) que politique (B).

A- La répression juridique

En dehors de la Convention des Nations Unies au niveau international, dans la plupart des pays, il existe une législation réprimant toute pratique de corruption. Au Bénin, il s'agit de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin. Selon les dispositions de l'article 5 de la loi, il est créé, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente loi, un organe de lutte contre la corruption. L'article 6 précise que l'organe créé est dénommé Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC).

Le même texte a prévu des peines outre l'amende, allant jusqu'à « *vingt (20) ans de réclusion criminelle lorsque la valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou de demandées est égale ou supérieure à dix millions (10 000 000) de francs et la réclusion criminelle à perpétuité lorsque cette valeur est égale ou supérieure à cent millions (100 000 000) de FCFA* ». Les mécanismes

juridiques encadrant et luttant contre la corruption existent. Toute personne contrevenant à ces dispositions sera justiciable devant les juridictions judiciaires, conformément aux dispositions légales en vigueur. Qu'en est-il de la répression politique ?

B- La répression politique

La responsabilité politique ne concerne que les personnes qui occupent des fonctions politiques. Il s'agit des ministres et de toute personne qui encoure le risque d'être révoqué de sa fonction ou poste politique, quand elles seront soupçonnées ou reconnues coupables d'une telle infraction. L'affaire CAHUZAC en France qui a contraint le premier ministre à démissionner en est un exemple illustratif. Il est alors une lapalissade, que malgré toute présupposition d'effets bénéfiques, la corruption reste et demeure un mal à combattre.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

1. Convention des Nations Unies contre la corruption.
2. Emmanuel Vidjinnagni ADJOVI, *Liberté de presse et corruption au Bénin: la dérive du journalisme de marché*, Ed. Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität, 2002, 45p.
3. Le Point au quotidien n° 659 du 5 juin 2000, 16p.
4. Le quotidien *Le Matin* n°938 du 14 juillet 1997, 16p.
5. Le quotidien *Le Matinal* n° 704 du 3 juin 2000, 20p.
6. Le quotidien le Progrès n° 487 du 5 juin 2000, 18p.
7. Les Echos du jour n° 951 du 5 juin 2000, 14p.

8. Loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.
9. Pierre PEAN, *L'argent Noir, Corruption et sous-développement*, Paris, Fayard, 1998, 188p.
10. Rapport de l'ONG Transparency International de 2007 à 2013.
11. René DOSIERE, *l'Etat au régime, gaspiller moins pour dépenser mieux*, Éditions du seuil, 25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^{ème}, 181p.
12. Serge HALIMI, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Liber-raisons d'agir, 85p.
13. Victor TOPANOU, « la corruption transnationale », communication présentée à l'atelier régional de formation sur le journalisme d'investigation, novembre 1998, inédit.
14. Wilfrid Hervé ADOUN, François K. AWOUDO, « BENIN : Une démocratie prisonnière de la corruption », Editions COPEF, Cotonou, (2008), 388p.

CHEMINEMENT DIDACTIQUE CONTRE LA CORRUPTION AU BENIN : ANALYSE DES FORMES DE LANGAGE CONSTATIF, PERFORMATIF, PREVENTIF ET REPRESSIF

Julien K. GBAGUIDI et Benjamin P. M. DOSSA

*Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture de Calavi
(LABODYLCAL)*

*Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)
Université d'Abomey-Calavi, Bénin*

Résumé

La loi portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin du 12 octobre 2011 est un dispositif de prévention et de répression.

Cependant, une analyse des discours sur la corruption au Bénin fait remarquer plus d'actes constatifs que performatifs pouvant influencer les comportements des citoyens à des changements positifs. Le présent article part des outils de la rhétorique et de la pragmatique linguistique pour analyser les productions langagières et les actes juridiques liés à la corruption au Bénin.

Mots clés : corruption-analyse-pragmatique-langagière-juridique.

INTRODUCTION

La rhétorique englobe tous les niveaux de l'art de la parole, à l'exclusion de la lettre, de la syllabe et du mot (domaine de la grammaire), ainsi que du raisonnement spéculatif (domaine de la logique et de la dialectique). La parole produite sur la corruption au Bénin est un vaste champ linguistique, juridique, sociologique, psychologique, littéraire, etc. Toutefois, une analyse des formes du langage constatatif, performatif, préventif et répressif permet de discuter de l'inefficacité des stratégies de lutte contre la corruption au Bénin et de proposer un meilleur cheminement didactique.

1. Matériels et méthodes

Les matériaux d'analyse sont essentiellement les actes de parole, les discours, les textes de typologie variée sur la corruption. La méthode d'analyse exploitée est celle du rapprochement de la rhétorique à la pragmatique linguistique pour déduire la sémantique et/ou la sémiotique de matériaux à la fois linguistique et juridique que sont les actes de parole, les discours et les textes de typologie variée sur la corruption au Bénin.

1.1. De la rhétorique

Inventée par le Grec de Sicile nommé Corax au V^e siècle avant J-C, elle a été codifiée par Aristote un siècle plus tard. Elle a été affinée par le Romain Cicéron au 1^{er} siècle avant J-C et le Romain Quintilien au 1^{er} siècle après J-C. Selon Forestier Georges (1993 : 18), la rhétorique est :

- 1- une conception de la parole persuasive ;

- 2- une conception à l'adaptation à l'objet du discours ;
- 3- une conception de la composition du discours ;
- 4- une conception de l'argumentation ;
- 5- une conception de l'organisation du discours ;
- 6- une conception de l'ornementation du discours.

Elle constitue donc la technique de la parole persuasive. Elle décline les différents genres de discours notamment judiciaire, délibératif, démonstratif ou épideictique. Le discours judiciaire a pour auditoire le tribunal, celui délibératif a pour auditoire l'assemblée- représentée au Bénin par la mouvance et l'opposition- et enfin celui épideictique a pour auditoire le public.

Ces trois différents discours permettent de jeter un regard d'analyse scientifique sur la lutte contre la corruption au Bénin et de s'interroger :

- Des discours judiciaires pertinents sont-ils produits sur la corruption en faisant comparaître les corrupteurs et les corrompus devant la justice béninoise ?
- Des discours délibératifs sont-ils produits pour faciliter la mise en pratique des mesures juridiques préventives et/ou répressives ainsi que l'éducation à la citoyenneté face à la corruption ?
- Des discours épideictiques ou démonstratifs sont-ils produits par les journalistes, les écrivains, les personnalités de la société civile et même par le simple citoyen pour insister sur la gravité des faits de corruption ?

1.2. De la pragmatique linguistique

L'une des branches les plus vivantes de la linguistique contemporaine s'attache à l'énonciation même des discours et aux questions d'interlocuteur, c'est-à-dire des rapports entre l'émetteur et le destinataire du discours. De ce fait, cette linguistique qu'on appelle linguistique pragmatique, constitue une sorte de prolongement de la rhétorique classique dans laquelle tout reposait déjà sur la relation unissant l'orateur à son public (Forestier Georges 1993 : 126). Les travaux de Benveniste (1966 et 1974), de Austin (1962 et 1970), de Kerbrat-Orecchioni (1980), d'Armengaud (1985), de Racanati (1981), de Berrendonner (1982), de Cervoni (1987) et de Maingueneau (1990) abordent amplement les questions de pragmatique linguistique. Mais le travail scientifique le plus exploité dans la présente recherche est celui de Gouvard (1998) intitulé : *La pragmatique. Outils pour l'analyse littéraire*.

En effet, Gouvard lie la pragmatique à son origine grecque « pragma » qui signifie « action ». Dans l'introduction de son ouvrage précité, on peut lire :

« Le terme de “pragmatique“ a pour racine le nom grec pragma qui signifie « action ». De ce nom a été dérivé l'adjectif pragmatikos, qui renvoie à tout ce qui est « relatif à l'action ». En français « pragmatique » fut d'abord employé dans le domaine juridique, et ce dès le Moyen-âge, dans l'expression « pragmatique sanction » (pragmatica sanctio en latin médiéval), qui désignait un édit visant à régler une affaire importante, en proposant des solutions concrètes et définitives. Ensuite, à partir du

VII^{ème} siècle, dans le domaine scientifique, « pragmatique » a désigné toute recherche ou découverte susceptible d'avoir des applications pratiques. Plus récemment, le terme est passé dans le langage courant, et il s'emploie dans des expressions telles que « c'est un esprit pragmatique » ou « c'est un pragmatique », pour désigner quelqu'un qui est enclin à trouver des solutions concrètes et réalistes.

En philosophie, on a qualifié de « pragmatique » toute démarche qui pose que la représentation - ou « l'idée » - que nous avons d'un phénomène n'est constituée que de l'ensemble des aspects pratiques de ce phénomène : ses conséquences sur le monde réel et/ou les actions qu'il est possible de lui appliquer. Ceci a conduit, dans les années 1930, Charles William Morris à établir un lien entre cette conception philosophique que l'on qualifie du nom de « pragmatique » (anglais : pragmatism ; allemand : pragmatismus) et l'analyse des signes, en particulier des signes linguistiques. Certains éléments d'une langue peuvent en effet se définir par les relations qu'ils entretiennent avec le monde réel, dans le cadre du discours, c'est-à-dire lorsqu'ils sont employés concrètement dans telle ou telle situation, par telle ou telle personne... l'étude pragmatique de la langue, qui fait l'objet de ce manuel, porte donc sur les relations qu'entretiennent dans le discours, certains signes linguistiques avec le monde réel .»

Partant de ces caractéristiques de la pragmatique linguistique exposées par Gouvard, la présente recherche a porté sur l'analyse et les implications des discours sur la corruption en contexte béninois.

L'analyse et les implications renvoient à la référence de corruption, aux modalités anaphorique, déictique, indexicale sur cette référence de corruption et à leur interprétation stylistique.

En analyse du discours, la notion de modalité vise, comme en grammaire de la phrase, à cerner l'attitude que manifeste le locuteur à l'égard de son énoncé, mais en ne se limitant pas aux types de phrase. Les noms, les adjectifs et les compléments du nom, les verbes, les auxiliaires et les adverbes sont analysés comme autant de formes linguistiques susceptibles de traduire ponctuellement telle ou telle valeur modale, parmi lesquelles nous retrouvons les modalités épistémique et déontique, mais complétées d'autres valeurs, comme le doxologique (qui manifeste une attitude de croyance), l'esthétique, l'éthique, l'affectif ou encore le volitif (qui manifeste une volonté ou un « vouloir » de la part du sujet).

2- Résultats

Le discours le plus important sur la corruption à ce jour au Bénin est la loi N°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

Cette loi a pour objet la prévention et la répression de la corruption, (cf art 1^{er}).

2.1. Des mesures préventives de la loi.

Aux termes des dispositions du titre II de la loi, il est à retenir que la prévention de la corruption passe d'abord par le pouvoir public. En effet, l'article 3 de ladite loi

stipule que les hauts fonctionnaires de l'Etat, les hautes personnalités, les autorités administratives à divers niveaux doivent déclarer leur patrimoine dès leur prise de fonction.

Une limite inférentielle de cet article 3 est de n'avoir pas précisé les hautes personnalités de l'Etat alors qu'une précision sur les hauts fonctionnaires a été faite à savoir : les directeurs centraux de l'administration, les directeurs des régies financières décentralisées et déconcentrées, les membres des états-majors des armées, les directeurs généraux, les directeurs et cadres de la douane, de la police, de la gendarmerie et des eaux et forêts, les directeurs des offices et sociétés d'Etat, les directeurs /coordonnateurs de projets, les directeurs financiers, les régisseurs, les comptables, les présidents de commissions administratives, les administrateurs d'un ouvrage public ou d'un bien appartenant au domaine de l'Etat, les présidents des tribunaux, juges, procureurs et greffiers et plus généralement tout ordonnateur de dépenses de tout organisme public et de toute personne morale de droit public, les administrateurs, directeurs, comptables et contrôleurs des entreprises publiques et sociétés de droit privé dont le capital est détenu par l'Etat, les ambassadeurs, les membres de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption ont l'obligation de déclarer, à la prise et à la fin de service, leur patrimoine. L'indexicalité suggérée par le présent de l'indicatif « ont l'obligation » montre que le temps du verbe coïncide avec les indicateurs temporels « à la prise de service » et « à la fin du service ».

Par ailleurs, il faut rappeler que la chambre des comptes de la cour suprême procède au contrôle des déclarations de patrimoine. Egalement, les chambres de comptes des cours d'appel sont aussi mises à contribution. La question fondamentale qui se pose est de savoir si ces contrôles ont effectivement un impact sur le changement de comportement des Agents de l'Etat étant attendu que l'impunité est persistante.

En plus de cet aspect, il y a la question du conflit d'intérêt mentionné au chapitre III, la déductibilité fiscale au chapitre IV, du blanchiment des capitaux au chapitre V, des principes de sélection, de recrutement, de formation, de promotion et de mise à la retraite des Agents publics au chapitre V.

2.2. Des mesures répressives

Le mécanisme répressif se fait en deux volets :

- les sanctions administratives ;
- les sanctions pénales.

Cependant, la sanction collective au niveau de plusieurs agents fait restituer une analyse pragmatique liée à l'acceptation de la corruption comme une pratique normale. Et c'est justement ce qui justifie l'inefficacité des sanctions aussi bien administratives que pénales.

Le caractère subjectif de la corruption, même si celle-ci transgresse toujours la frontière du Droit et de la Morale pourrait justifier cette inefficacité des sanctions.

Le paradoxe est que chacun est prêt pour qu'on applique la loi pourvu que ce soit les autres qui en soient victimes. Il est donc évident que paraissent inefficaces les mesures répressives prévues par la loi 2011-20.

Egalement, le fait que des procureurs soient en situation de conflits d'intérêts, que le parquet soit en un état de coma dépassé, que la police judiciaire soit aux ordres du gouvernement, que des fonctionnaires et des commissaires aux comptes soient réticents à signaler les infractions à la justice ; entravent la justice, rendant ainsi dubitatif sur son indépendance et par ricochet sur l'efficacité des sanctions que celle-ci est censée mettre en application par l'entremise des procureurs et juges.

Même s'il est vrai qu'un tel constat, celui de l'inefficacité des mesures répressives, saute aux yeux, il n'en demeure pas moins que celles-ci existent tout de même.

Ainsi, elles sont prévues au titre IV de la loi 2011-20 sus visée et qui est relatif aux incriminations et aux peines.

Les incriminations visent la corruption des Agents publics aussi bien nationaux qu'étrangers, le détournement et l'usage illicite des biens publics, l'abus de fonction et le trafic d'influence, la fausse déclaration et l'enrichissement illicite, la corruption dans le secteur privé, l'escroquerie et la cavalerie, l'abus de biens sociaux, la banqueroute, le blanchiment de produit de crime, la corruption dans la passation de marchés publics, la fausse monnaie, les infractions cybernétiques et informatiques, les fraudes dans les examens et concours publics, le recel, l'entrave au

bon fonctionnement de la justice, la prise illégale d'intérêts et la complicité.

Il ressort de la lecture de la loi que toute personne convaincue coupable de l'une quelconque des infractions sus mentionnées est passible d'une peine d'emprisonnement allant d'un (01) an à vingt (20) ans et assujettie au paiement d'une amende comprise entre cinq cent mille (500.000) francs CFA et cent millions (100.000.000) de francs CFA selon le cas.

Rappelons que les sanctions administratives ne sont pas clairement énoncées dans la loi 2011-20. Toutefois, elles y transparaissent et s'appliquent généralement aux fonctionnaires. Elles sont du ressort du juge administratif et/ou de l'autorité administrative selon le cas. Aussi importe-t-il de faire remarquer que les sanctions administratives, ne sont plus aujourd'hui, dans leur principe même, ni un scandale, ni un sujet de débat. Leur existence est désormais considérée comme légitime.

Seule pourrait encore se poser la question de la différence de nature et de régime entre elles et les sanctions pénales qui elles autres sont soumises à un régime de droit privé. La question semble bien tranchée par les cours suprêmes. En effet, celles-ci ont tracé les lignes-frontières entre les deux types de sanctions dans le but même de déclencher ou non l'application, soit de la règle « *non bis in idem* », interdisant de punir deux fois à raison des mêmes faits, soit du corps de garanties propres à la matière pénale.

CONCLUSION

La corruption a des conséquences très ostentatoires sur la vie quotidienne ; elle entraîne la crise de confiance, or la confiance est nécessaire à la démocratie. La corruption est favorable à l'enrichissement d'une minorité au détriment de la grande masse. De fait, une oligarchie s'accapare des avantages financiers que peut leur octroyer la réalité du pouvoir dont elle est détentrice. Et ce dans une légalité douteuse et dans une quasi impunité. Le constat est que les lignes entre pouvoirs politiques, financiers, médiatiques ne sont plus péremptoires.

Au Bénin, la neutralisation de l'autorité judiciaire est comme acquise. Le politique assujettit la justice à ses intérêts de sorte que celle-ci n'arrive plus à bien jouer pleinement son rôle en matière de corruption. Dans un tel climat, l'impunité, surtout de la grande corruption, devient flagrante et inquiétante. Même si la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 apparaît comme un langage approprié, manifestant une volonté du législateur béninois de lutter contre la corruption et autres infractions connexes, la réalité des faits et pratiques traduit une politique du deux poids, deux mesures. La connivence au plus haut sommet de l'Etat, contamine tous les secteurs de la vie publique. Qui dénoncera qui ? Qui punira qui ? Toute la question se situe là, puisque « la tête » même est en cause.

Le discours relatif à la prévention et à la répression de la corruption en République du Bénin ne serait efficace que si les gouvernants donnent le bon exemple. C'est ce que fait remarquer Hui-nan Tzu, (cité par Amrtya Sen in *Un nouveau modèle économique*, Odile Jacob, 1999) en

disant : « si le souverain est sincère et droit, alors des dignitaires honnêtes serviront dans son gouvernement et les malandrins se cacheront, mais si le souverain n'est pas droit, alors la voie sera ouverte aux malfaisants et les hommes loyaux choisiront la réclusion ».

Toutefois, la lutte contre la corruption n'est pas que l'affaire des dirigeants. Tout le monde (représentants du peuple, élus locaux, acteurs des médias, acteurs de la justice, acteurs de la société civile, ... tout citoyen lambda), doit se sentir concerné. Des efforts de dénonciation s'enregistrent davantage. On note le développement d'un activisme anti-corruption de la part des associations et des ONG qui se constituent en société civile certes, mais du côté de la répression beaucoup reste à faire. Il faut donc un plus grand engagement de tous et de chacun pour venir à bout de la corruption.

BIBLIOGRAPHIE

A-)Ouvrages

- 1-) ALT E. et LUC I., 2012, *L'esprit de corruption*, Les éditions le bord de l'eau.
- 2-) BANNER J. M. et CANNON H. C, 2002, *L'art d'enseigner*, Les Editions Nouveaux Horizons, Paris, 99p
- 3-) BANNER J. M. et CANNON H. C. 2003, *L'art d'apprendre*, Les Editions Nouveaux Horizons, Paris, 166p.
- 4-) FORESTIER G., 1993, *Introduction à l'analyse des textes classiques. Eléments de rhétorique et de poésie du XVII^e siècle*, Editions Nathan, Paris, 128p.

5-) GBAGUIDI K. J., 2011, *Livret de programmation Neurolinguistique (PNL) pour réussir sa vie. Eléments de communication efficace*, Les Editions WEZIZA, Cotonou, 87p.

6-) HOUEDENOU F., 2013, *Manuel de courants pédagogiques*, Editions Francis AUPIAIS, Cotonou, 119p.

7-) *Locution latines juridiques*, juin 2007, Dalloz.

8-) Transparency international, 2002, *Combattre la corruption, enjeux et perspectives*, Les éditions KARTHALA.

B-) Textes juridiques et lois

8-) Loi N°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

9-) Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

LA CORRUPTION AU BENIN : DIAGNOSTIC ET APPROCHE DE SOLUTION

Samuel DJENGUE

Département des Sciences du Langage et de la Communication
djenguese@yahoo.fr

Résumé

Le présent article est structuré en quatre points : le premier porte sur les généralités, notamment les origines, les normes internationales, l'instrument juridique de lutte contre la corruption, les formes de corruption –active, passive, discrète ou silencieuse- et les manifestations de la corruption. Le deuxième point est relatif aux effets d'entraînement, les conséquences et la perception de la corruption; le troisième point fait l'état des dérives du système de répression tandis que le quatrième aborde quelques solutions et des perspectives nouvelles pour sortir le Bénin du cercle vicieux.

Mots clés : formes de corruption, perception, conséquences, système de répression, perspectives nouvelles.

INTRODUCTION

De nos jours, point n'est besoin de démontrer que les populations sont exaspérées, très contrariées, angoissées et stressées du délit de manquement au devoir de probité, de la concussion, du trafic d'influence, des nombreux scandales de délinquance économique et financière, des abus de pouvoir, de l'ingérence, des abus¹ de biens sociaux² bref, de la corruption dont l'impact sur les populations pauvres a des conséquences à long terme, inestimables et préjudiciables sur le développement.

Les gouvernements successifs, les autorités nationales et internationales notamment les partenaires techniques et financiers, et même les communautés religieuses, depuis l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, œuvrent inlassablement mais sans grand succès, aux fins de normaliser un monde désorganisé par la corruption. Mais leurs yeux sont éblouis de la réelle stratégie pour y parvenir. Et pour cause ! La corruption a pris ces dernières années, des proportions alarmantes résultant d'une décadence morale qui affecte le Bénin. Bien qu'elle fasse l'objet d'une lutte accrue de plus en plus médiatisée, la corruption ne recule point et tend à progresser plus

¹ « *Abus de biens sociaux.* » Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008

² *L'abus de biens sociaux est un délit que commettent les dirigeants de sociétés, en confondant de mauvaise foi leurs affaires personnelles avec celles de leur société mieux, en faisant des biens ou des pouvoirs qu'ils possèdent dans la société un usage contraire à l'intérêt social, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société dans laquelle ils sont intéressés directement ou indirectement. Il y a, par exemple, abus de biens sociaux, lorsque le dirigeant se verse des rémunérations indues, lorsqu'il fait payer par la société certaines de ses dépenses personnelles, lorsqu'il consent une faveur à une entreprise dans laquelle il est directement ou indirectement intéressé, etc.*

Source : Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008

rapidement que les stratégies mises en œuvre pour la réduire ou l'éradiquer. Dans cette optique, il ne me paraît pas superflu de rappeler que le rapport³ de l'enquête sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international en 2008, 2009 et 2010 place le Bénin respectivement au 98^{ème} sur 200, 106^{ème} et 110^{ème} rang.

De ce qui précède, une analyse sociale approfondie s'impose afin d'identifier et pour mieux appréhender les principales barrières sociales, culturelles et politiques à la mission qui consiste essentiellement à réduire de manière durable la corruption et à s'assurer que toutes les populations des unités administratives de base, jouissent de manière optimale et sans discrimination, des ressources publiques.

Après avoir rappelé quelques définitions et les stratégies en vigueur de luttes contre la corruption au Bénin, nous présenterons dans les lignes qui suivent, le modèle rationnel, susceptible de la combattre avec efficacité. Pour y parvenir, il est indiqué de remonter aux sources afin de retrouver les valeurs fondamentales.

1. Définition

La présente recherche exige de manière impérative, la définition et la clarification sommaire et élémentaire du vocable corruption souvent abordée de façon récurrente, voire abusive et dépréciative. Aussi proposons-nous de mettre en exergue d'une part, le caractère étendu et non

³DJENGUE (S.), 2012. *Mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement endogène ; Les Cahiers du CBRST ; n° 2, décembre 2012, pp 322-336*

spécifique du vocable corruption et d'autre part, la notion de la corruption active, de la corruption passive, de la corruption discrète ou silencieuse et ses multiples détours.

1.1. Généralités

1.1.1. Un crime qui a de lointaines origines

Le terme corruption est lié au verbe corrompre qui traduit une détérioration, une altération de quelque chose vers un état jugé moins bon. Dans cette logique, la première forme de corruption⁴ de l'humanité s'est manifestée par la déchéance d'Adam et Eve du paradis d'Eden d'où Dieu leur ordonna de jouir librement de tous les biens de la création, sauf du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Mais, se conformant strictement aux allégations mensongères du serpent et ce, afin de devenir aussi puissant que Dieu, Adam et Eve se laissent corrompre en violant allègrement l'ordonnance du Créateur. La conséquence, c'est la perte de tout privilège du paradis d'Eden où ils ont été chassés, la misère, la souffrance et la mort.

A la suite de cette première forme de corruption, apparurent d'autres qui schématisent de manière manifeste, indiscutable et sans subtilité, la réalité historique du fléau :

- la corruption qui résulte du fait que, contrairement à son grand frère Caïn⁵, Abel présenta les meilleurs morceaux des premiers-nés de son troupeau à

⁴ *Genèse 2: 16*

⁵ *Genèse 4: 2-16*

l'Éternel ; en conséquence, Caïn qui assassina son frère Abel, fut maudit et chassé loin du pays des délices ;

- la corruption de l'humanité qui provoque le déluge⁶ ;
- la corruption de Sodome et Gomorrhe entraîne leur destruction⁷ ;
- les mercenaires, c'est-à-dire les prophètes corrompus qui cherchent à égayer le peuple de Dieu ;
- les prophètes corrompus qui prédisent la paix à qui met sous leurs dents un bon morceau à mordre et déclarent la guerre à qui ne remplit pas leur bouche⁸ ;
- ceux qui exercent la justice et tordent tout ce qui est droit⁹ ;
- ils construisent Sion avec le sang et Jérusalem avec le crime ;
- ses chefs rendent leurs jugements pour des pots-de-vin, ses prophètes prédisent l'avenir à prix d'argent ;
- usage d'une mesure fausse, de balances fausses, d'une bourse de poids truqués et d'un boisseau diminué ;
- n'exigez rien de plus que ce qui a été fixé¹⁰ ;
- n'extorquez d'argent à personne et ne dénoncez personne à tort : et contentez-vous de votre solde¹¹ ;

⁶ *Genèse 7:11-24*

⁷ *Genèse 19: 1-26*

⁸ *Michée 3:5*

⁹ *Michée 3:11*

¹⁰ *La Bible version le Semeur Edition Excelsis 2001, Luc 3:13*

- tout cela, je te le donnerai si tu te prosternes devant moi pour m'adorer¹² ;
- ayant perçu de l'argent des persécuteurs avec qui il a conclu une convention, Judas donna un baiser pour trahir voire, livrer son Maître¹³ ; mais, réalisant la gravité de son acte après coup, il s'est suicidé ;
- que votre conduite ne soit pas guidée par l'amour de l'argent. Contentez-vous de ce que vous avez présentement¹⁴ ;
- ne te tourmente pas pour t'enrichir, refuse même d'y penser! A peine as-tu fixé tes regards sur la fortune que, déjà, elle s'est évanouie, car elle se fait des ailes, et s'envole comme l'aigle vers les cieux¹⁵ ;
- tous les croyants vivaient unis entre eux et partageaient tout ce qu'ils possédaient. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et répartissaient l'argent entre tous, selon les besoins de chacun¹⁶. Tous ceux qui étaient devenus des croyants vivaient dans une parfaite unité de cœur et d'esprit. Personne ne se prétendait propriétaire de ses biens, mais ils partageaient tout ce qu'ils avaient¹⁷. Aucun d'eux n'était dans le besoin, car ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le produit de la vente et le remettaient aux apôtres; ceux-ci le répartissaient alors entre tous et

¹¹ *La Bible version le Semeur Edition Excelsis 2001, Luc 3:14*

¹² *La Bible version le Semeur Edition Excelsis 2001, Matthieu 4 : 9*

¹³ *La Bible version le Semeur Edition Excelsis 2001, Luc 22 : 47-48*

¹⁴ *Hébreux 13:5*

¹⁵ *Proverbes 23:4-5*

¹⁶ *Actes 2:44-45*

¹⁷ *Actes 4:32*

chacun recevait ce dont il avait besoin¹⁸. Mais un certain Ananias, avec sa femme Saphira, ont délibérément violé ce merveilleux contrat social salutaire. Aussi ont-ils vendu un terrain qui leur appartenait¹⁹. Puis, en accord avec Saphira, Ananias mit de côté une partie de l'argent²⁰ de la vente et apporta le reste aux apôtres. La conséquence, c'est également la perte de tout privilège et ce, des suites d'une mort subite du couple.

Les leçons de l'histoire des faits et des événements relatives à la corruption, sont légions ; je me suis limité à rapporter quelques faits et événementssailants en guise d'illustrations. En citer davantage, serait redondant, car le traitement analytique qui en résulte est concordant et corrobore la thèse que la corruption est un crime qui a de lointaines origines. Aussi est-elle sévèrement réprimée.

1.1.2. Les normes internationales

Selon les dispositions et les normes internationales, la corruption²¹ est, en substance, le fait²²:

- « Soit pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public de solliciter des avantages, de l'argent ou des cadeaux de tiers pour accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions ou, au contraire, pour s'en abstenir ;

¹⁸ Actes 4: 34-35

¹⁹ Actes 5: 1

²⁰ Actes 5: 2

²¹ « Corruption » Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008

²² Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008

- soit pour un administré, de solliciter la complaisance du fonctionnaire ».

1.1.3. Lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin

De l'étude et de l'analyse de la loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, il ressort que la corruption embrasse plusieurs domaines d'infraction notamment :

1.1.3.1. Relativement aux agents publics²³ nationaux

La corruption est le fait pour :

- ❖ tout agent public²⁴ (directement ou indirectement) de solliciter ou d'agréer des offres ou promesses ou de recevoir des dons ou présents ou autres avantages indus pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, pour faire ou s'abstenir de faire un acte de ses fonctions ou de son emploi, juste ou non, mais non sujet à rémunération ;

²³L'agent public désigne toute personne qui :

- détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou temporaire, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique ;
- détient un mandat électif municipal ou communal et élue maire, qu'elle soit rémunérée ou non ;
- exerce une fonction publique ou investie d'une mission de service public, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service, tels que ces termes sont définis dans le droit positif béninois.
L'agent public désigne également, les agents de toute personne morale de droit privé chargée de l'exécution d'un service public ou d'un marché quelles que soient les modalités dans lesquelles la mission lui est confiée et toute autre personne définie comme tel dans le droit positif béninois.

²⁴ Article 40

- ❖ quiconque²⁵ d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, des promesses, des dons ou présents ou autres avantages indus, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de ses fonctions ou de son emploi, juste ou non, mais non sujet à rémunération.

1.1.3.2. En ce qui concerne les agents publics étrangers et les fonctionnaires d'organisations internationales²⁶ publiques

La corruption est le fait pour :

- ❖ tout agent public étranger ou fonctionnaire d'organisation internationale publique²⁷ (directement ou indirectement) de solliciter ou d'agréer des offres ou promesses ou de recevoir des dons ou présents ou autres avantages indus pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de ses fonctions ou de son emploi, en vue d'octroyer, d'obtenir, de faire obtenir, de conserver ou de faire conserver un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international ;
- ❖ quiconque²⁸ d'offrir ou d'accorder à un agent public étranger ou à un fonctionnaire d'organisation internationale publique, directement ou indirectement, des promesses, des dons ou présents ou autres

²⁵ Article 41

²⁶ Fonctionnaire d'une organisation internationale publique : fonctionnaire international ou toute personne autorisée par une telle organisation à agir en son nom

²⁷ Article 43

²⁸ Article 44

avantages indus, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de ses fonctions ou de son emploi, en vue d'octroyer, d'obtenir, de faire obtenir, de conserver ou de faire conserver un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international.

1.1.3.3. Dans le secteur privé

La corruption est le fait pour :

- ❖ tout individu²⁹ de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement un avantage indu à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, pour elle-même ou pour une autre personne afin que, en violation de ses devoirs, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
- ❖ toute personne³⁰ qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement un avantage indu pour elle-même ou pour une autre personne, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses devoirs.

1.1.3.4. Dans la passation des marchés publics

La corruption est le fait pour :

²⁹ Article 58

³⁰ *Ibidem*

- ❖ tout agent public ³¹ de ne pas respecter intentionnellement une ou plusieurs dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés publics³², notamment :
 - en œuvrant pour déclarer adjudicataire un soumissionnaire qui n'aurait pas respecté les règles de procédure en matière de soumission des marchés publics ou qui n'aurait pas rempli les conditions exigées par les dispositions législatives ou réglementaires applicables³³ ;
 - en créant une institution au nom de tiers en vue de soumissionner à un marché public ;
 - en informant volontairement et préalablement à la soumission, tout adjudicataire des conditions d'attribution de marché public.
- ❖ tout titulaire de marché, le fournisseur ou le prestataire de services de :
 - procéder à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

³¹ Article 108

³² Loi n° 2009-09 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin

³³ *Ibidem*

- bénéficier des pratiques visant sur le plan technique à instaurer un fractionnement du marché ou influencer sur le contenu du dossier d'appel d'offres ;
- avoir recours à la surfacturation ou à la fausse facturation ;
- tenter d'influer sur l'évaluation des offres ou sur les décisions d'attribution, y compris en proposant tout paiement ou avantage indu ;
- fournir des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou faire usage d'informations confidentielles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- participer pendant l'exécution du marché à des actes et pratiques frauduleuses préjudiciables aux intérêts de l'autorité contractante, contraires à la réglementation applicable en matière de marché public et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix ainsi que les garanties dont bénéficie l'autorité contractante.

Au Bénin, les infractions connexes ci-après sont également qualifiées de fait de corruption :

- détournement et l'usage illicite de biens publics ou privés ;
- trafic d'influence ;
- abus de fonction ;
- fausse déclaration et enrichissement illicite ;
- délit d'initié ;
- escroquerie et cavalerie ;

- infractions relatives aux actes uniformes de l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) ;
- banqueroute ;
- blanchiment du produit du crime ;
- fausse monnaie ;
- infractions cybernétiques, informatiques et de leur répression ;
- fraudes dans les examens et concours publics ;
- recel ;
- entrave au bon fonctionnement de la justice ;
- prise illégale d'intérêts ;
- complicité.

Après la mise en exergue de son caractère étendu et non spécifique, nous nous proposons dans les lignes qui suivent de mettre en évidence respectivement : les notions de la corruption active, de la corruption passive, de la corruption discrète ou silencieuse et leurs multiples détours.

1.2. Corruption active et corruption passive³⁴

Si la corruption active émane de l'administré, la corruption passive quant à elle, est le fait de l'agent public qui, loin du respect de la déontologie et des règles morales et professionnelles, se rend coupable d'un délit de manquement au devoir de probité. Cette catégorie de délits inclut :

³⁴ *La typologie présentée est largement inspirée du dictionnaire juridique pratique « Le droit de A à Z », du « Lexique de termes juridiques » et du « Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008 ».*

- la concussion qui est un délit par lequel un fonctionnaire se rend coupable de percevoir des sommes qui ne sont pas dues ;
- le trafic d'influence qui se traduit par un don ou un gain d'argent illicites le plus souvent lors de l'attribution de marchés publics. Généralement, le trafic d'influence est le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, de solliciter ou d'agréer des dons ou avantages pour abuser de son influence en vue de faire obtenir une décision favorable à l'intéressé.

1.3. Corruption discrète ou silencieuse³⁵

La corruption est également, une forme bien organisée de l'appropriation par la force ou par la ruse du bien d'un propriétaire légitime, de la vente ou du paiement d'un produit à un prix inapproprié, du mensonge sur la nature d'un produit ou d'un service, de la consommation sans paiement du prix, de l'attribution indûment de la propriété intellectuelle et artistique placée sous protection légale et réglementaire par des droits d'auteur, etc.

Pour caractériser de manière typique la corruption discrète ou silencieuse, il convient de préciser que le corrompu vole le temps et les services que le corrompu aurait dû donner de façon légitime pour offrir les possibilités d'une considérable plus-value. Manifestement, pour obtenir des services qui devraient être gratuits, les citoyens sont obligés de verser des pots- de -vin. Le corrompu vole ainsi la société en recevant, en dehors de ce qui lui revient de

³⁵ L'expression a été évoquée pour la première fois par la Banque mondiale.

droit, quelque chose de plus extorqué à autrui. Somme toute, ces pratiques d'extorsion et de corruption à grande échelle, constituent une valeur retranchée, facteur d'une pauvreté, d'une paupérisation ou d'un appauvrissement certain, délibéré et durable.

1.4. La corruption : un fléau aux multiples détours

La corruption est souvent pratiquée ouvertement par des démarcheurs experts qui font usage des expressions spécifiques non limitatives ci-après :

«Ce n'est pas moi qui vais changer le monde », « la chèvre broute là où elle est attachée », « pourboires », « petite enveloppe », « rançonnage », « tricherie », « mensonge », « bière », « carburant », « motivation », « dessous-de-table », « pots-de-vin » « cadeau », etc.

Après le rappel de la notion d'ordre général et spécifique du vocable corruption il est indiqué et ce, afin de mieux combattre ce phénomène qui reste endémique, gangrène l'économie, freine le développement et conduit à la paupérisation, d'exposer ses effets d'entraînement.

2. Effets d'entraînement de la corruption : cas de quelques secteurs prioritaires

2.1. Escroquerie du développement³⁶ à grande échelle

Au Bénin, un grand nombre de petits projets de développement ont été entrepris au nom des pauvres. Les principaux bénéficiaires, ne sont pas souvent les pauvres mais un réseau d'entrepreneurs, d'acteurs de la chaîne de l'exécution du budget de l'Etat, qui organisent une forme d'escroquerie du développement à grande échelle. Ce faisant les projets et programmes sont concentrés à Cotonou.

A titre illustratif, nos enquêtes ont révélé que la quasi-totalité des projets et programmes est implantée à Cotonou. Les effets d'entraînement se traduisent notamment par la faible consommation des crédits au niveau des secteurs prioritaires³⁷ couverts.

Dans cette logique, plusieurs documents programmatiques et autres initiatives de développement ont été élaborés mais à l'insu des populations à la base. Ces programmes de développement sont généralement issus des politiques et stratégies en vigueur ou fortement suggérées par des partenaires extérieurs comme les partenaires techniques et financiers et les ONG. La méthode participative tant souhaitée par les acteurs n'est pas souvent appliquée en amont de ces initiatives.

³⁶Escroquerie : est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge

³⁷ Il est superflu d'étendre cette étude à tous les autres Ministères.

Cette situation est préjudiciable à la gestion efficace des projets et compromet le développement.

2.2. La résultante, une pauvreté indigne

Point n'est besoin de démontrer que notre peuple ploie aujourd'hui sous le poids d'une pauvreté indigne. En effet, la pauvreté au Bénin persiste et touche 48,5 % des ménages. Cette situation est plus critique durant la période de septembre à novembre où les vivres se raréfient, faisant l'objet de grandes spéculations. Pour s'approvisionner, les populations sont, des fois, contraintes de brader leur patrimoine. La quasi-totalité de nos villages sont les plus pauvres en termes de vulnérabilité économique et sociale. Une grande partie des ménages multiplie les petites activités pour faire face aux dépenses alimentaires qui absorbent près des deux tiers de leurs revenus. Les résultats relatifs à la décomposition de la variation totale de la pauvreté au Bénin indiquent que, quelque soit leur milieu de résidence, les pauvres ne semblent pas avoir profité de la croissance économique.

2.3. Le cercle vicieux de la corruption

Pour certains citoyens, la corruption est la seule possibilité qui leur est offerte pour améliorer leurs conditions de vie. Mais ces corrupteurs ignorent que cet argent volé pour assouvir leur pauvreté subjective, voire « arrondir la fin du mois », est délibérément extorqué à quelqu'un qui vit dans une pauvreté relative plus aigüe c'est-à-dire fondée sur des faits et dénuée de préjugés et de partialité. Manifestement, les agents en question transforment en toute connaissance

de cause les administrations publiques en un marché de rencontre des corrupteurs et des corrompus.

En dépit de toutes les stratégies onéreuses mises en œuvre pour la combattre, souvent aux risques et périls des multiples acteurs, et qui ont globalement échoué, la lutte contre la corruption participe au développement du sous développement.

3. Hélas, l'apothéose du système de répression, participe malheureusement à l'aggravation de la corruption et de la paupérisation

Malgré les pouvoirs discrétionnaires, parfois exorbitants et conférés aux nombreux organes de contrôle, les citoyens assistent toujours en victimes innocentes et de manière impuissante à une corruption galopante, aux séries de malversations avec leur corollaire d'accroissement de la pauvreté.

3.1 Un système qui rend la surcapacité des prisons affreuse

Dans le meilleur des cas, l'apothéose du système de répression y compris celui de la loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin est couronnée, soit par un mandat d'arrêt³⁸ ou un mandat de dépôt³⁹, soit par une condamnation. Or, jusqu'à ce jour, nos prisons qui sont

³⁸ *Ordre donné à la force publique de rechercher la personne à l'encontre de laquelle est décerné le mandat d'arrêt et de la conduire à la maison d'arrêt indiquée sur le mandat où elle sera reçue et détenue.*

³⁹ *Ordre donné par un juge ou par une juridiction pénale, à un chef de l'établissement pénitentiaire, de recevoir et de détenir une personne.*

Ces deux définitions sont tirées du dictionnaire juridique pratique, « Le droit de A à Z, nul n'est censé ignorer la loi », éditions juridiques européennes, 1997.

dans un mauvais état, brillent par la détérioration poussée des conditions de vie en milieu carcéral, l'affairisme, l'insécurité juridique ambiante bref, la corruption.

Les prisons sont vétustes, surpeuplées (plus de 3 fois la capacité d'accueil), remplies de prévenus en attente de jugement (plus de 2/3 de la population carcérale) et souvent détenus dans des conditions contraires aux Droits de l'Homme.

3.2. Taux d'occupation des prisons

Pour une capacité prévisionnelle de 2210 détenus, les neuf (09) prisons civiles du Bénin en service au cours de l'année 2007, ont enregistré au 31 décembre, un effectif de 5853 détenus contre 5804 au 31 décembre 2006, soit un taux d'accroissement de 0,8371%. Cette situation dénote d'une occupation moyenne de 282 % en 2007 contre 265% en 2006. Le ratio détenu en attente de jugement par rapport aux condamnés s'est légèrement aggravé, passant de 3.94, soit 4 détenus en attente de jugement pour un condamné en 2006, à 4,17 détenus en attente de jugement pour un condamné en 2007.

Là encore, notre messie juridique et judiciaire, loin de sauver l'humanité en détresse, crée, développe et entretient les détenus qui vivent dans la promiscuité absolue avec d'énormes problèmes de santé entraînant logiquement des cas de décès; il n'en demeure pas moins vrai qu'ils restent auteurs, coauteurs et complices des crimes économiques, facteurs de l'aggravation de la pauvreté.

Mais que faut-il faire ?

4. En guise de remède

En prélude à toute approche de solution, la franchise intellectuelle, morale et sociale, recommande de reconnaître en toute humilité et en toute objectivité ce qui suit:

- le phénomène de la corruption reste endémique, gangrène l'économie, freine le développement et conduit à la paupérisation de notre pays ;
- le Bénin dispose d'un corpus législatif et réglementaire impressionnant, hérité en grande partie du système juridique français et susceptible d'organiser la poursuite et la répression de la corruption et de la quasi-totalité des infractions connexes ;
- le rapport de l'enquête sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international en 2008, 2009 et 2010 place le Bénin respectivement au 98^{ème} sur 200, 106^{ème} et 110^{ème} rang ;
- toutes les stratégies des multiples acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux y compris les communautés religieuses et les partenaires techniques et financiers, mises en œuvre pour combattre la corruption, ont globalement échoué ;
- sans désespérer, des mesures radicales s'imposent et nécessitent au préalable, de fouiner, voire de fureter afin d'élucider les conditions concrètes de préparation et de vote de la loi de finances, les modes de gestion, de contrôle et du suivi évaluation budgétaires ;

- loin d'impliquer les unités administratives de base, le multilinguisme n'a jamais été intégré comme une nouvelle dimension fondamentale dans le processus budgétaire ;
- cet important vecteur de communication, sous-estimé au Bénin, constitue une richesse stimulante voire, une valeur unique et irremplaçable dans tout processus de transparence et de bonne gouvernance.

Comme remède, nous proposons un nouveau modèle de développement durable voire endogène ⁴⁰, moins artificiellement dépendant de la délinquance financière et économique, visant à prévenir, empêtrer avec efficacité et efficacité, l'apparition, les manifestations et les effets de la corruption. Le modèle résulte essentiellement d'un diagnostic approfondi couronné par la refonte du système budgétaire actuel et la mise en place d'un mécanisme de gestion des informations. Ce nouveau système d'informations budgétaires, financières, économiques et comptables de l'État qui a pour socle les langues nationales, est voué à l'intégration intégrale des besoins réels des populations et ce, afin de prévenir et de détecter précocement toute atteinte et toute tentative d'atteinte au patrimoine commun.

Cette approche permettra de sortir du cercle vicieux du développement du sous-développement pour accroître le bien-être social de tous et de chacun. Ce qui dénote l'aboutissement logique d'un véritable développement participatif de qualité; une telle option qui intègre les

⁴⁰ Voir DJENGUE (S.), 2012 *Mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement endogène* ; *Les Cahiers du CBRST* ; n° 2, décembre 2012, pp 322-336

facteurs socio-économiques notamment les langues nationales, est susceptible de s'assurer qu'une dépense engagée correspond bel et bien à un besoin réel exprimé ou approuvé par une unité administrative de base au sein de laquelle s'organise la vie en milieu rural ou en milieu urbain. L'utilisation et la justification au premier franc des crédits, des matériels, des équipements et des effectifs qui en résultent, contribueront à juguler la crise actuelle et à créer un nouveau corps de contrôle. Aux antipodes des opportunistes de la classe politicarde, ce nouveau corps de contrôle plus actif mais gratis, disposé et disponible, est caractérisé par des principes inébranlables.

CONCLUSION

L'aggravation nette des maux qui minent le Bénin, incite à l'urgence de revenir aux fondamentaux si nous voulons réellement combattre la corruption. Ceci passe nécessairement par l'introduction des langues béninoises voire les parlers locaux dans le système budgétaire et ce, en lieu et place du français comme son seul, unique et exclusif véhicule de communication.

Le modèle proposé⁴¹ résulte de la commutation, de la combinaison et de l'exploitation optimale des ressources linguistiques béninoises; elle apparaît comme le socle et la matrice d'un véritable développement fondé sur une participation de qualité et de mobilisation des citoyens à travers une communication de masse sans entraves.

⁴¹ Voir DJENG UE (S), 2013 *Communication budgétaire inclusive : un instrument de lutte contre la corruption et la paupérisation*, Cotonou, CHRISTON Éditions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. DJENGUE (S.), 2012. Mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement endogène ; *Les Cahiers du CBRST* ; n° 2, décembre 2012, pp 322-336
2. DJENGUE (S.), 2013. « Intelligibilité et multilinguisme: un décélérateur de la prédation au Bénin » ; *Langage & Devenir Revue semestrielle du Centre national de linguistique appliquée* ; n° 23 Supplément, décembre 2013, pp 193-206
3. DJENGUE (S.), 2013. *Communication budgétaire inclusive : un instrument de lutte contre la corruption et la paupérisation*, ISBN : 978-99919-1-677-4, CHRISTON Editions, Cotonou
4. DJENGUE (S.), 2010. *Accessibilité des informations budgétaires : un instrument de promotion de la bonne gouvernance au Bénin*, Thèse de Doctorat unique
5. Klitgaard Robert, 1988. *Combattre la corruption*, Nouveaux Horizons.
6. MAEP, 2008. *Rapport d'évaluation pour le Bénin* (pays n°6).
7. Moeschler Jacques et Auchlin Antoine, 2006. *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin.

8. Westphalen Marie-Hélène, 2004. *COMMUNICATOR, le guide de la communication d'entreprise*, 4^e édition, DUNOD, Paris.
9. Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
10. Loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin
11. Loi n° 97-028 du 15 Janvier 1999 portant Organisation de l'Administration territoriale de la République du Bénin ;
12. Loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin ;
13. Loi n° 98-005 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes à Statut particulier ;
14. Loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant Régime financier des Communes en République du Bénin.
15. Loi organique N° 86-021 du 26 septembre 2006 relatives aux lois de finances.
16. Loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut général des Agents permanents de l'Etat.
17. Décret n° 2001-409 du 15 octobre 2001 portant Composition, Attributions et Fonctionnement de la Conférence administrative départementale ;

18. Décret n° 2002-365 du 22 août 2002 portant création de la Commission nationale des Finances locales ;
19. Décret n° 2002-376 du 22 août 2002 portant Organisation et Fonctionnement de l'Administration départementale ;
20. Décret n° 2005-371 du 23 juin 2005 fixant la liste des informations relevant des services de l'Etat indispensables à l'établissement du budget de la Commune ;
21. Décret N° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adaptée aux normes de l'Union économique monétaire Ouest africaine (UEMOA).
22. Décret n°2001-039 du 15 février 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique.
23. Arrêté Interministériel n° 0401/MISD/MFE/DC du 18 décembre 2003 portant Nomenclature budgétaire et comptable des Communes ;
24. Arrêté interministériel année 2009 n°032/MECPDEPPCAG/MEF/DC/SG/SP du 24 juillet 2009 portant organisation et fixation du calendrier de déroulement des travaux budgétaires.

THEORIE DE L'ESPACE DANS LA REPRESENTATION DE LA CORRUPTION AU BENIN

Raymond ASSOGBA, Flavien GBETO & Hervé KOMBIENI

Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures à Calavi

(LABODYLCAL)

Université d'Abomey-Calavi (UAC)

*E-mail : raskas2011@gmail.com, flaviengbeto@yahoo.fr &
hervekombieni@yahoo.fr*

Résumé

Dans les sociétés béninoises, de nos jours, le service à autrui est fortement médiatisé par l'argent, même là où ce dernier n'a pas sa place ; à ce moment social, les relations humaines sont monétarisées. La corruption ou perversion du rapport à autrui s'installe là où les parlers langagiers enregistrent au sein de la structure des groupes culturels le rhéostat des codes, des lois de gestion de la société incluant les énoncés et les vodun. Il s'agit ici de présenter la théorie des espaces où, cohabitent différentes perceptions du phénomène étudié par le projet Etude linguistique et juridique de la corruption (ELIJUC).

L'approche pragmatique nous a permis d'appréhender les préventions ou organisations des relations en dehors ou dans les limites autorisées de la corruption. Ainsi, ont été effectué d'abord, des enquêtes de terrain dans les cours royales à Ouidah, à Lokossa, à Azovè, à Djougou, à Natitingou et à Kouandé ; ensuite, des entretiens de groupe avec les agents municipaux dans les services des mairies respectives de ces communes.

Il s'en suit alors que le "Gɔrɔ" à Djougou est un signifié de structure de remerciement du service public mais après que le service soit rendu. On observe donc un espace sociologique et anthropologique à deux variantes : l'une décentralisée publique à deux existences où la corruption, désignée en langue *nu duɖo numɛ* est un référent obligatoire de service public; et l'autre superstructurelle où la corruption, dans les instants de son diagnostic est sanctionnée physiquement ou à la mort par le biais des vodun. Ces résultats par triangulation, sont extensibles à toute la société béninoise, fortement contraculturée c'est-à-dire où coexistent des valeurs d'emprunt mondiales au côté des superstructures endogènes.

Mots-clés : parler langagier, service public, vodun, lieux, hiérarchies, société contraculturée

INTRODUCTION

Le modèle d'une société « contraculturée » (Assogba, 2011), i.e. un espace de vies où plusieurs rationalités coexistent sans se contredire tout en étant antagonique du point de vue des normes et valeurs de gestion du service à autrui, signifie bien la réalité de la corruption. Les activités de terrain ont permis au projet ELIJUC d'émettre l'hypothèse des espaces qui coexistent selon les variables corrélées aux parlers langagiers apparus dans les énoncés de la corruption et de la lutte contre la corruption ou sa prévention.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les enquêtes de terrain à Ouidah, à Lokossa, à Azovè, à Djougou, à Natitingou et à Kouandé ont été couplées à des entretiens de groupe avec des agents municipaux. Du 14 au 21 août 2014, nous avons pu documenter les parlers langagiers sur la corruption d'une part, et recueillir des cas d'illustration de ce phénomène, d'autre part. Le « concept-métaphore » valorisé en linguistique a servi de modalité cognitive heuristique, avec un recours à la photographie pour montrer les moments capturés au cours de la collecte des données dans les communes enquêtées. La mise en œuvre de cette méthodologie a permis d'aboutir à des résultats concluants.

RESULTATS

1. La théorie de l'espace

La théorie de l'espace est une représentation imagée de la coexistence dans un repère géographique symbolique du Bénin des hiérarchies sociales enquêtées : les mairies ou administration municipale, les cours royales dénommées administration endogène, et l'Etat reconnu comme administration centralisée reliée aux administrations décentralisées. C'est la perception des acteurs de ces trois espaces ramenés à deux, l'espace décentralisé et celui des cours royales, qui sera présentée dans cette synthèse de la réflexion du projet ELIJUC (Cf. Schéma).

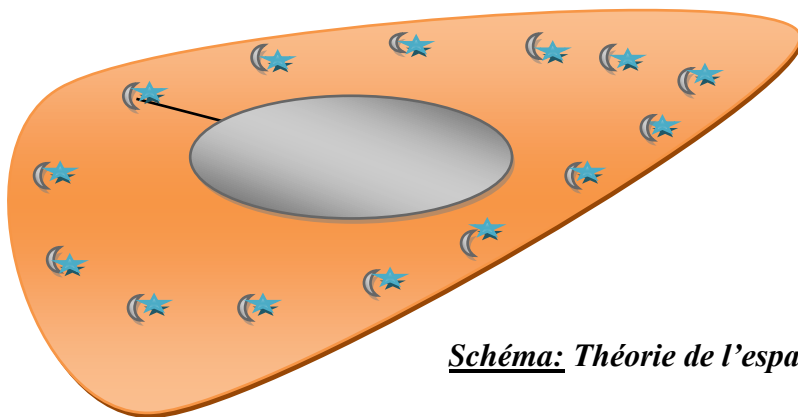


Schéma: Théorie de l'espace

Légende :

☾ Administrations décentralisées
corruptogènes

★ Administrations endogène par
les vodun où sévit une régulation

☾ ★ : Rationalités antagoniques de
coexistence municipale/ endogène

○ : Etat central génératrice des
municipalités corruptogènes

Source : Mission ELIJUC, 2014-AYOSSO Wincelatia, 2015¹.

Les relations de service dans l'administration étatique et ses versions décentralisées dans les communes sont matérialisées dans cet espace de l'imaginaire social où domine l'humaine condition de l'évitement dont les rois et chefs de village sont les acteurs de l'instance judiciaire. L'humaine condition de l'évitement est le concept pour définir la fraternité des solidarités organiques où, si le service social est corrélé à la reconnaissance, toute corruption est réprimée à des degrés divers selon un code de sanction par les voduns ou administration par les voduns. Dans le modèle ci-dessus imagé, l'étoile bleue représente cette rationalité par laquelle des énoncés linguistiques et les voduns sont des codes de régulation de toute corruption.

2. La délimitation des espaces de corruption

Elle est faite conformément :

- à l'administration municipale (lieux et rapports hiérarchiques) ;
- à l'administration centrale (lieux et rapports hiérarchiques)¹ ;
- et à l'administration endogène (lieux et rapports hiérarchiques).

Qu'est-ce qui caractérise l'espace A par rapport à B ?

2.1 L'administration municipale

Les municipalités de Ouidah, de Lokossa, de Djougou, de Natitingou et de Kouandé enquêtées, ont toutes, la même

¹ Cet espace est similaire aux caractéristiques relevées dans l'espace A ou celui des Mairies.

structure hiérarchique : le Maire, le Conseil municipal et les chefs de service en relation avec les unités centrales de l'Etat urbain comme le Tribunal, les Commissariats², etc.

2.1.1. Les lieux et hiérarchies de la municipalité de Lokossa

Les lieux et hiérarchies sont mis en exergue à travers des illustrations de deux photos qui montrent pour la première, la séance de travail de l'équipe d'ELIJUC avec le représentant du Maire (absent) et du Conseil municipal de Lokossa, et pour la deuxième, la découverte du logo d'accueil de la Mairie : une femme à la rivière qui remplit sa jarre, symbole de l'eau offerte à l'étranger en guise d'acceptation et de sociabilité. Le sens même revient à considérer la mairie comme un service public qui offre l'eau des prestations à tous les demandeurs.



Planche 1 : Séance de travail à l'intérieur et dans la cour de la mairie de Lokossa avec le premier conseiller
Prise de vue : ELIJUC, 2014

² A la municipalité de Djougou, un tableau de représentation des rapports entre les services centraux de l'Etat, leurs représentations déconcentrées et les services municipaux jusqu'au rayonnement international à été figuré dans l'image de l'arbre.

2.1.2. Les lieux et hiérarchie de la municipalité de Ouidah

Nous avons ci-dessous deux photos qui montrent pour la première, un chef de service de la mairie de Ouidah, et pour la deuxième l'entretien que ce dernier a accordé aux membres de la Mission ELIJUC, dans la salle de conférence de la municipalité.



Planche 2 : Un chef de service en séance de travail avec la Mission ELIJUC

Prise de vue : ELIJUC, 2014

La photo ci-dessous a l'intérêt de présenter le panneau d'information sur l'inauguration des bâtiments neufs de l'Hôtel de ville de Ouidah et des autorités impliquées.



Photo 1 : Le chef de Mission (à droite) et un des encadreurs de la Mission ELIJUC dans la cour de la Mairie

Prise de vue : Mission ELIJUC, 2014

A Ouidah, c'est avec difficulté que la délégation d'ELIJUC a obtenu l'opportunité de s'entretenir avec le chef de service de l'état-civil. Il a fallu attendre Lokossa pour obtenir la coopération des enquêtés de la Mairie et de la Cour royale. Cependant, la grande majorité des représentants du Conseil municipal s'est fait attendre avant de se présenter aux différents entretiens avec les membres de la Mission. A Djougou, à Natitingou et à Kouandé, le symbole du cola intervient lors de l'élaboration des réponses sur la corruption. Une telle remarque nous a amené à constituer le remerciement en expressivité de la philosophie du service public, depuis la rencontre avec les rois de Lokossa et de Azovè ; cette philosophie est traduite par le mot « reconnaissance » ou *akpe*. Et le remerciement est symbolisé par le cola, appelé en langue dendi "gɔrɔ". Partager avec un interlocuteur le "gɔrɔ" est une norme organisationnelle d'intégration à la perception sociale des relations sociales dans tous les compartiments de la vie en société à partir de Djougou jusqu'à Kouandé.

Cependant, que dans les aphorismes langagiers de l'expression le sème "gɔrɔ" revienne dans les proverbes ou autres stratégies langagières, ne voudrait pas dire que les populations de Djougou par exemple, ont développé une culture de la corruption. C'est un fait que les acteurs du service public en interaction avec les parents du cru, n'ont pas le temps de la distanciation intellectuelle pour élaborer les règles linguistiques propres à la traduction de l'emprunt de la corruption, phénomène nouveau introduit

dans les interrelations de l'administration municipale de l'administration municipale depuis la mise en œuvre de la décentralisation.

2.1.3. Les lieux et hiérarchies de la municipalité de Djougou

La photo 2 présente l'image arborée d'abord des normes, orientations et stratégies sectorielles de la mairie en interaction avec les services déconcentrés de l'Etat central et le rayonnement national et international de la municipalité



Photo 2 : Le symbole du maillage administratif de la mairie de Djougou

Prise de vue : Mission ELIJUC, 2014

La planche 3 met en exergue une illustration faite de tableau indicateur de prix des prestations de service, notamment l'état civil dans la commune de Djougou. Elle est suivie d'une photo de famille après un entretien dans la commune en question.

N°	PRESTATION / PIECES DELIVREES	PRIX	DELAIS
01	Carte de vote de parent	2000	2 semaines
02	Carte de vote de citoyen	2000	2 semaines
03	Carte Nationale d'Identité	2000	2 semaines
04	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
05	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
06	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
07	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
08	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
09	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
10	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
11	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
12	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
13	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
14	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
15	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
16	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
17	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
18	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
19	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
20	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
21	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
22	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
23	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
24	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
25	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
26	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
27	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
28	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
29	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
30	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
31	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
32	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
33	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
34	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
35	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
36	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
37	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
38	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
39	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
40	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
41	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
42	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
43	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
44	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
45	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
46	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
47	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
48	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
49	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines
50	Carte d'Identité Nationale	2000	2 semaines



Planche 3 : Prix objets de corruption et une vue après entretien avec deux chefs de service

Prise de vue : ELIJUC, 2014

2.1.4 Les lieux et hiérarchie de la municipalité de Natitingou

La planche 4 présente une autre illustration dont pour la première photo de droite à gauche, respectivement le premier conseiller municipal représentant le Maire absent, et deux chefs des services financier et de l'Etat-civil, et pour la deuxième, la photo de famille après l'entretien.



Planche 5 : Représentant du Conseil municipal et chefs de service avec la photo de famille

Prise de vue : Mission ELIJUC, 2014

2.1.5 Les lieux et hiérarchie de la municipalité de Kouandé

Dans le contexte de Kouandé, une illustration permet de remarquer aussi les membres des services municipaux et la délégation du projet ELIJUC. L'espace a été aussi matérialisé par la porte d'entrée de la Mairie comportant l'insigne de la dénomination de l'hôtel de ville (Cf. planche 6).



Planche 6 : Les chefs de service de la mairie et la photo de famille

Prise de vue : Mission ELIJUC, 2014

Les deux photos ci-dessus présentent pour la première, l'entrée de la mairie de Kouandé et pour la deuxième, une photo de famille de l'équipe de la Mairie et des membres de la délégation du projet ELIJUC.

3. Corruption, lieux et hiérarchies des administrations endogènes

Dans les administrations endogènes, la corruption est considérée comme un phénomène des services publics de l'Etat béninois. La corruption est reconnue dans les langues kotafon (Lokossa), Peda (Ouidah) et Aja (Azovè) comme *nu duḍo numε*, malgré quelque variante tonale en kotafon et aja : *é nu duḍo numε*. Considérée comme une déviance dans le comportement singulier du service public des tâches définies dans l'accomplissement par le roi de son mandat, la corruption est réprimée très vite à l'aide des stratégies attachées à la prérogative des rois : les sanctions physiques, et le recours aux différents vodun.

3.1. Les lieux et hiérarchie de l'administration endogène du roi kotafon

Chez les Kotafon, c'est le Premier ministre qui a reçu la mission, en l'absence du Roi. Il s'appelle lui-même, Tossè (i.e. la source d'eau) Richard. Le nom du Roi (absent) est HADAGBA Tossè Tossou-Anon ; ce dernier a été intronisé le 27 octobre 1997 et règne depuis 37 ans. Selon le premier ministre, *« le nom de règne est tout un programme politique qui traduit la philosophie et la vision politique pour une vie sociale. Ha= gorille ; da gba= grand ; glo kpô=panthère, Adjahutô ; tôssè= la source d'eau ; a non= le sein de la mère ; le nom de règne, Ha da*

gba Tossè Tossou-anon veut dire que si le Ahôlou vient et qu'il y a le bonheur, le bonheur est pour le bénéfice du royaume » (août 2014).

Le roi gère la Commune de Lokossa. Et en étendue, le territoire de la commune est « *organisé en trois zones occupées depuis la fuite de Toffo sous la pression guerrière du roi Ghézo. Les zones sont : Saa guê (du nom d'un vénérable de Toffo qui se livrait dans le temps au trafic d'êtres humains), Agon vè, Zo houè. Le repère du To Tô qui est le fondateur du RER kotafon est aujourd'hui fixé au quartier du Collège d'enseignement général (CEG) ; il est à distinguer de l'Ahôlou qui est synonyme du français roi. Le to tô central a sous son autorité des sous To tô » (août, 2014).*

Ahôlou a un Régent ou ministre qui règle les conflits en son nom. Selon l'interlocuteur : « *Si celui-ci est dépassé par un cas de litige ou de conflit, il se réfère au Ahôlou ; mais, cela voudra dire que les sentences suivantes sont possibles :*

- *Décapiter ;*
- *Chicoter.*

Le premier ministre est le tampon entre les visiteurs et l'Ahôlou. Il règle les problèmes sans la présence de l'Ahôlou » (août, 2014).

Les instances judiciaires du pouvoir qui servent de base au pouvoir de l'Ahôlou « *sont Hébiosso ou le Vodoun du Tonnerre et de la foudre, Vodoun Dan, et Vodoun To Hô Sou dont les camps sont situés à Agon Vè ; et par*

conséquent, ces Vodoun ont leurs représentants dans toutes les autres zones » (août 2014).

Le Ahôlou est actuellement dans sa résidence ou palais privé sur un demi-hectare (où s'est déroulé l'entretien). Il y a un ancien palais qui avait été saisi au temps de la Révolution et du Marxisme-léninisme, lorsque le régime du socialiste rouge Mathieu Kérékou a fait la chasse aux autorités endogènes sous les anathèmes de forces réactionnaires, valets et suppôts de la bourgeoisie capitaliste, entre 1972 et 1989 ; c'est ce Palais qui a été transformé en Ecole de base à Agon Vè. La Mairie vient d'affecter deux hectares à la construction du nouveau palais, localisé près des habitations économiques. Il faut composer avec la Préfecture qui vient elle aussi d'ériger un domaine vers l'Evêché. La planche 7 présente la photographie du roi HADAGBA Tossè Tossou-Anon de Lokossa et le premier ministre.



Planche 7 : Photographie du roi HADAGBA Tossè Tossou-Anon de Lokossa et le premier ministre

Prise de vue : ELIJUC, 2014

Un entretien a eu lieu avec le premier du roi (Cf. Planche 8).



Planche 8 : Entretien avec le premier ministre et_Xwué Lègba à Lokossa, à l'entrée du Palais royal privé

Prise de vue : ELIJUC, 2014

3.2 Les lieux et hiérarchie en milieu aja d'Azovè

A Azovè, le roi AKLAN MAKOUZOKOU gouverne les Adja. Il porte le nom fort de Holou Toffa, et la signification de son nom de règne est la suivante : « *le feu ne peut consumer la jarre en cendre, il restera du solide* ».

Interrogé sur la corruption, il reconnaît sa réalité dans l'expression « *nu duḍo nu mɛ* » qui n'existerait pas au temps du colon dans sa forme aggravée que vit la société béninoise ; le colon avait de la mesure dans sa manière d'appliquer « *nu duḍo nu mɛ* » ; mais, pour marquer la gravité de la corruption au Bénin, en tant qu'un scandale, c'est par l'onomatopée « *hanm-hanm* » - onomatopée de la gloutonnerie figurant un porc ou cochon- que l'aja utilise; ce n'était pas comme ça. Selon Sa majesté, « *nu houé do mɛ* », il y a une déficience mentale dans l'exercice de la gouvernance ; cette dernière relève d'une éducation, d'une formation. Celui qui s'y livre pense n'avoir pas assez amassé de biens volés, et il ne veut pas partager avec un autre.

Selon ses propos, « *noud ou do nou mè* » n'existe pas dans la royauté où tout don se fait en nature symbolisé par « *ata* » et « *vi* » dans la terre de « *hon mè* ». Rien d'autre n'est exigé :

« Je ne prends pas d'argent ; je suis une personne ressource dans l'exercice de mes fonctions de juge lors du règlement des différents conflits qui opposent mes concitoyens :

- *Conflits de terre ;*
- *Conflits impliquant la femme d'autrui ;*
- *Conflits famille contre collectivité ;*
- *Les bagarres, etc.*

Je peux requérir la gendarmerie ; et le tribunal m'envoie des cas à juger. J'oriente les usagers du service public selon ce qui peut être fait. Je ne regarde par l'argent. La règle de la rétribution de tout service est fixée à du gin + 10.000 francs ; c'est suffisant. Beaucoup d'argent n'est pas le leitmotiv de mon service. J'accepte le don de celui qui gagne une élection. L'argent du peuple peut être mieux géré s'il y a un mécanisme bien réglé...Mais vous parlez de lutte contre la corruption...mais nous ne sommes jamais associé à la lutte contre la corruption » (août 2014).

- **Être roi**

Pour être roi, c'est en faisant la prospective du Fa que se fait l'identification et le choix de l'ayant-droit. Il faut six (6) ans de couvent pour apprendre les valeurs de la charge ; je suis là depuis huit (8) ans. Le roi exerce le rôle de « *Kô mè gan* » lors de sa fonction de juge.

- **Lutte contre la corruption.**

Nécessité de se concerter pour d'autres idées de lutte contre la corruption. L'éducation en est un paramètre indispensable ; car, le détournement est l'acte le plus marquant. Pendant les élections les politiciens viennent ici. La corruption en adja c'est « *nou dou do nou mè* », « *é nou dou dé nou mè* » ou encore « *é fin* » ; cette dernière expression signifiant « *voleur* », aussi simplement.

Récompenser un service n'est pas du vol ; mais pour un service, donner beaucoup d'argent n'est pas bien. Cela exprime quelque chose de louche.

Les *vodoun* Azon (rougeole), *Dan*, *Tozon*, *Agban kpon hou* (sis au Collège d'enseignement général 1) et *Togbi gekou* peuvent lutter contre la corruption ; si on décide que les *vodoun* gardent quelque chose, il faut s'attendre qu'ils tuent celui qui vole. La photo 3 présente une image de famille à l'issue de l'entretien avec le roi d'Azovè.



Photo 3: Le roi d'Azovè entouré de la délégation du projet ELIJUC

Prise de vue : ELIJUC, 2014

Sur la devanture du royaume, quelques illustrations imagées expriment les signifiés du pouvoir. Les photos de la planche 9 en donne une idée.



Planche 9 : Les signifiés du pouvoir et un symbole en métal de sa représentation

Prise de vue : ELIJUC, 2014

3.3. Les lieux et hiérarchies de l'administration endogène (Djougou)

L'administration endogène étant quasiment hiérarchisée de la même façon dans les sociétés dites traditionnelles, les échanges ont également porté sur les pratiques corruptives en milieu royal. Le roi de Djougou, dans un franc parlé, a essayé de montrer le fonctionnement de la royauté et la hiérarchie de l'administration endogène. La photo 4 est celle de la famille entre la délégation du projet ELIJUC et sa Majesté le Roi de Djougou.



Photo 4: Le roi de Djougou avec les membres de la Mission après l'entretien

Prise de vue : ELIJUC, 2014

Comme plusieurs royaumes et chefferies, les espaces liés aux entrées sont souvent expressives d'images et de décorations. La planche 10 montre quelques-unes dans l'espace intérieur de la cour royale.



Planche 10 : Le panneau qui montre les tambours de la répression de la corruption et la panthère protectrice de Djougou

Prise de vue : ELIJUC, 2014

Quant à l'entrée principale, elle se présente comme suit (Cf. photo 5):



Photo 5 : Entrée principale intérieure du palais royal de Djougou

Prise de vue : ELIJUC, 2014

3.4 Lieux et hiérarchies de l'administration endogène de Kouandé

Dans l'ancien temps, il n'y avait pas de corruption. « *Le Roi ne peut pas demander de gɔrɔ, si tant est-il que la corruption se conçoit comme "demander de gɔrɔ"* ; le gɔrɔ s'offre mais ne se demande pas. Autant le Roi est choisi pour servir le peuple, autant il rythme la vie du peuple ; et si vous voulez donner du gɔrɔ, vous donnez le gɔrɔ qui est le cola lors des séances où plusieurs fonctions sont exercées par le roi :

- *Il est signe de réconciliation ; après un jugement, on se réconcilie ;*
- *Il est signe de respect ; en venant et en partant, on donne le cola ;*
- *Il sert à convoquer une réunion ;*

- *Il sert à demander un titre de noblesse (Yérima ou Orou Yérima) » (août 2014).*

La photo 6 met en relief l'arbre généalogique des rois de Kouandé.



Photo 6 : Liste des rois de Kouandé
Prise de vue : ELIJUC, 2014

La planche 11 montre le roi Bagana Sorou II et les membres de la Mission après l'entretien.



Planche 11 : Le roi Bagana Sorou II et les membres de la Mission après l'entretien
Prise de vue : ELIJUC, 2014

Les éléments suivants sont des symboles de pouvoir. Ils rehaussent l'autorité et le distinguent nettement des autres membres de la société. Il s'agit de Cheval et Voiture, mis en exergue dans la planche 12.



Planche 12 : Cheval et Voiture, deux symboles de pouvoir

Prise de vue : ELIJUC, 2014

CONCLUSION

Une synthèse par la photo de famille des membres de la Mission ELIJUC (Etude Linguistique et Juridique de la Corruption) qui ont collecté les données sur les parlers langagiers de la corruption dans les Municipalités à l'Ouest et au Nord-Ouest en partant de Ouidah, via Lokossa, Azovè, Djougou, Natitingou et Kouandé. Montrer par des images, les lieux et hiérarchies de la corruption, réalités figurant la théorie de l'espace, est une conquête par la réflexion de l'audace scientifique, selon ce que doit être une activité de recherche pluridisciplinaire exécutée par le Laboratoire des Dynamiques des Langues

et Culture à Abomey-Calavi (LABODYLCAL), sous la coordination du Pr Flavien GBETO.



Photo 7 : Les membres de la délégation du projet ELIJUC en fin de mission (de gauche à droite: Sessinou, Dopo, Durojaye, Emamanonhou, Gbéto, Nanfissatou, Kombiéni, Assogba, Wolou et Bio N’gobi)

Prise de vue : ELIJUC, 2014

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADOUN H. W. et AWOUDO F.K., 2008, *Bénin, une démocratie prisonnière de la corruption*, Editions COPEF, Cotonou.

ASSOGBA C. R., 2011, « La contracculturation : de la théorie au modèle d’analyse des sociétés émergentes » in *ANNALES DE LA FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES*, n°17, vol 1, déc.2011, pp. :85-100.

- ASSOGBA C.R., 2015, *Rituels de l'igname, Altérité et Contracculturation, Un discours du dedans*, 2015, Presses Académiques Francophones, Saarbrücken/Allemagne.
- AYOSSO D. M. W., 2015, *Approche sociologique de la corruption à l'aune du procès des instances garantes de l'éducation culturelle en milieu fon de Ouidah*, Mémoire de maîtrise, Département de Sociologie-Anthropologie, FLASH, UAC, Abomey-Calavi, inédit.
- BAKO-ARIFARI, 2011, « Tragédie des usagers du service public et Médiateur de la République dans la construction d'une administration dépersonnalisée au Bénin » in *ANNALES de la FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES*, n° 17, vol.2, déc. 2011, pp. : 31-54.
- CADIOT P. et TRACY L., 1997, « On n'a pas toujours sa tête sur les épaules » in *SEMIOTIQUE* n°13, déc. 1997, pp. : 105-121.
- MARX K. et ENGELS F., 1990, *L'idéologie allemande*, Editions Sociales, Paris.
- MORFAUX L.-M., 1980, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Armand Colin, Paris.
- OSAMU T., 2004, *La vie de Bouddha*, Version en Bandes dessinées, Editions Tonkam, Paris.
- SANTARPIA A. et al., 2006, « La catégorisation des métaphores conceptuelles du corps » in *ANNALES MEDICOPSYCHOLOGIQUES* 16 4, Pp. : 476-485, www.sciencedirect.com.

L'APPREHENSION DE LA CORRUPTION DES AGENTS PUBLICS PAR LE DROIT BENINOIS

Eric MONTCHO AGBASSA

*Enseignant-chercheur - Maître-Assistant
Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP)
Université d'Abomey-Calavi (UAC)*

Résumé

Cet article intitulé « *l'appréhension de la corruption des agents publics par le droit béninois* » est une analyse documentée des dispositions institutionnelles et juridiques de lutte contre la corruption en République du Bénin. Se fondant sur la Constitution du 11 décembre 1990, les décisions de la Cour Constitutionnelle et sur certains ouvrages de références, l'auteur rappelle les fondements de la lutte contre la corruption au Bénin ; il met en exergue les solutions d'ordre substantiel, notamment la sacralisation du bien public et l'exigence des qualités des citoyens investis d'une mission publique, et des solutions d'ordre institutionnel incluant l'action des juridictions de droit commun à compétence générale et des juridictions spécifiées limitées. L'article montre par ailleurs que malgré la batterie de garde-fous juridico-institutionnels, la lutte contre la corruption est d'abord préventive et l'Etat devra réduire son intervention dans l'activité socio-économique comme le suggère Klitgaard.

Mots clés : agents publics, fondements, sacralisation, garde-fous juridico-institutionnels, préventive.

INTRODUCTION

Dans le Préambule de la Loi fondamentale du 11 décembre 1990, le Peuple béninois a réaffirmé son « *opposition fondamentale à tout régime politique fondé sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption ...* ». Cette détermination a pris corps à travers des dispositions constitutionnelles et légales. Celles-ci feront l'objet de la présente réflexion, intitulée : l'appréhension de la corruption par le droit béninois.

Du latin *corruptio*, la corruption signifie « pourrissement ». Le pourrissement évoque l'état d'un corps en décomposition, en putréfaction. Sur le plan moral, l'acte que l'on qualifie de corruption est un acte d'avilissement, de perversion, de souillure et de vice³. La loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ne donne pas une définition globale de la corruption. Elle a plutôt abordé la corruption des agents publics nationaux⁴, des agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales publiques⁵ ainsi que la corruption dans le secteur privé⁶. En revanche, cette loi donne une définition large de la notion d'agent public⁷ qui met l'accent sur le service. On peut ainsi entendre par agent public, toute personne investie d'un service public qu'elles que soient son statut, sa profession ou ses fonctions.

³ M. BAKAKPO, *Réflexions sur la gouvernance financière au Bénin*, Cotonou, Transparency International Bénin, 2009 p.127.

⁴ Articles 40 et sde loi 2011-20.

⁵ Articles 43 de loi 2011-20.

⁶ Article 58de loi 2011-20.

⁷ Article 2 de loi 2011-20.

La corruption « est un mal ancien, récurrent et même épidermique »⁸. Ces dernières années, elle a pris des proportions alarmantes, notamment en raison de la libéralisation et de la mondialisation des échanges, de l'introduction de technologies nouvelles et du rôle croissant des sociétés multinationales dans un contexte d'évolution politique et économique rapide⁹. Au Bénin, les affaires de corruption remontent aux premières heures de l'indépendance avant de connaître un pic au cours de ces dernières années¹⁰. Elles sont diverses et variées et constituent un frein au développement du pays. La gestion du Parti de la Révolution populaire du Bénin¹¹, a été marquée par la gabegie, le pillage des ressources publiques en un mot, par la corruption qui a mis le Bénin en cessation de paiement et déversé les étudiants, élèves et fonctionnaires dans les rues. La conférence nationale des forces vives de février 1990 a été la porte de sortie de cette impasse. Le peuple a alors pris de grandes résolutions consacrées par la formule : « *Plus jamais ça* »¹².

La lutte contre la corruption s'entend de l'ensemble des mesures et actions visant à réduire, voire à éradiquer les pratiques de corruption dans toutes les structures

⁸D. JEAN-PIERRE, « *La lutte contre la corruption des fonctionnaires et agents publics. Commentaire des dernières conventions internationales ratifiées par la France* », D.2000, n° 20, p. 307; voir aussi D. SOSSA, « *L'incrimination de la corruption d'agents publics étrangers* », R.B.S.J.A, n° 15, année 2005, p. 4.

⁹Ch. A. BABO U, « *Mécanismes de lutte contre la corruption en Mauritanie* », *Penant*, n° 868, juill. Sept. 2009, p. 366.

¹⁰Voir notamment, J. DJOGBENO U, *op. cit.*, p. 122; DHPD-ONG, *Bénin : op. cit.*, p. 62

¹¹*Parti unique qui a dirigé le Bénin du lendemain du coup d'Etat de 1972 à la fin des années 1980.*

¹²M. B. AKAKPO, *op. cit.*, p. 7. Voir aussi, Fondation Konrad ADENAUER, *Commentaire de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990*, Cotonou, Copef, 2009, p. 15.

économiques, politiques, juridiques et sociales¹³. Elle a fait l'objet d'analyses variées¹⁴ qui révèlent l'ampleur et les conséquences désastreuses de cette pratique. Si elle continue d'occuper le devant de l'actualité, c'est que le phénomène, tel le virus du sida, continue de faire son chemin en défilant, semble-t-il, la caravane des discours qui passe¹⁵. Ainsi que le note un auteur, « *s'il y a un espoir que le sida soit vaincu par l'homme dans les années qui viennent, il n'est pas sûr que les Béninois gagnent le combat sur la corruption dans les décennies qui arrivent en raison de l'accoutumance qui s'observe au phénomène* »¹⁶. La corruption serait-elle une fatalité pour le Bénin ? Le droit positif n'offre-t-il pas des solutions appropriées à la lutte contre la corruption des agents publics. C'est à l'étude de ces solutions que sera consacrée cette réflexion.

Le sujet est digne d'intérêt en raison d'une part, de la prédominance du secteur public dans l'économie béninoise et d'autre part, « *des dégâts économiques et sociaux* »¹⁷ de la corruption.

L'analyse a emprunté une démarche basée essentiellement sur l'exploitation de la documentation. Elle révèle

¹³Ch. ABABO U, *loc. cit.*, p. 367.

¹⁴Sans prétendre à l'exhaustivité, on citera : H.W. ADO UN et F.K. AWO UDO, *Bénin : une démocratie, prisonnière de la corruption. Investigation sur des faits et scandale de 1990 à 2006*, Cotonou, FES (Bénin), 2008 ; F. NO UWLIG BETO, *Bénin : conspiration contre le développement (discours alternatif sur l'état de la nation)*, Cotonou, Star Editions, 2012. D. SO SSA, *loc. cit.* ; M. B. AKAKPO, *op. cit.* ; S. I. GUEDEGBE, *Gouvernance en République du Bénin : droit et pratique des marchés publics de l'Etat*, Cotonou, HoridPress, 2007 ; W. OYATO MBWE, « *Le précepte de la "good governance" et ses ambiguïtés en Afrique* » in *Développement et coopération* n° 1/ 2000, janvier - février 2000, pp. 14-15.

¹⁵M. B. AKAKPO, *op. cit.*, p. 171.

¹⁶*Ibidem*

¹⁷D. SO SSA, *loc. cit.*, p. 4.

l'existence de solutions d'importance variable au phénomène de la corruption. Ces solutions sont audacieuses au plan substantiel (I) mais, classiques au plan institutionnel (II).

I- Des solutions audacieuses au plan substantiel

Au plan substantiel, tant la constitution que les textes subséquents traitent de la lutte contre la corruption des agents publics. La sacralisation du bien public (A) et l'exigence de qualités exceptionnelles de certains citoyens (B) en sont des illustrations.

A-La sacralisation du bien public

La conception courante d'un bien public renvoie à deux notions : « celle d'intérêt général ou d'utilité publique, ainsi que celle de l'accès indifférencié du bien à tous les membres de la communauté »¹⁸. Ce bien fait donc partie du patrimoine commun national. A ce titre, il doit être sauvegardé par la génération présente pour la génération future.

La préservation du patrimoine national est posée en termes précis par l'article 37 de la Constitution¹⁹ qui dispose que : « les biens publics sont sacrés et inviolables. Tout citoyen

¹⁸J. CLAM, « Qu'est-ce qu'un bien public? Une enquête sur le sens et l'ampleur de la socialisation de l'utilité dans les sociétés complexes », *Arch. phil. droit* 41 (1997), p. 4

¹⁹A cet article, on peut ajouter l'article 52 qui prescrit que : « Durant leurs fonctions, le Président de la République et les membres du Gouvernement ne peuvent par eux-mêmes, ni par intermédiaire rien acheter ou prendre en bail qui appartienne au domaine de l'Etat, sans autorisation préalable de la Cour Constitutionnelle dans les conditions fixées par la loi.

Ils sont tenus, lors de leur entrée en fonction et à la fin de celle-ci, de faire sur l'honneur une déclaration écrite de tous leurs biens et patrimoine adressée à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Ils ne peuvent prendre part aux marchés de fournitures et aux adjudications pour les administrations ou institutions relevant de l'Etat ou soumises à leur contrôle. »

béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi».

Le sacré est ce « *qui appartient au domaine religieux* » et « *qui mérite un respect* »²⁰. Dans la Bible, le sacré s'entend de ce qui est mis à part, ce dont on ne peut plus faire un usage profane²¹. Emile DURKHEIM fait observer que le trait distinctif de la pensée religieuse est « *la division du monde en deux domaines comprenant, l'un tout ce qui est sacré, l'autre tout ce qui est profane* »²². On oppose ainsi le sacré au profane.

A priori, l'adjonction du qualificatif « inviolable » au « sacré » par le Constituant de 1990, n'était pas nécessaire dans la mesure où ce qui est sacré est, par essence, inviolable²³. Au fond, cette emphase garde tout son intérêt dans un contexte de profanation exponentielle des biens publics²⁴. En sacralisant le bien public, le constituant l'a hissé au même rang que la personne humaine conformément aux dispositions de l'article 8 selon lesquelles, « *la personne humaine est sacrée et inviolable* ». Mieux, la loi 2011-20 a prévu des peines lourdes pour les infractions liées aux atteintes au bien public²⁵. Dans le même ordre d'idées, le Code de

²⁰Dictionnaire de la langue française, *Maxi poche*, 2003, p. 411.

²¹A. BOICHE, « *Le profane et le sacré dans l'exégèse de Philon d'Alexandrie* », *Camennae* n° 7- juin 2011, p. 10.

²²E. DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, *Quadrige*, 1985, p.50.

²³Le sort réservé au téméraire Dossou par le dieu "Héviozo" dans l'ouvrage, *L'arbre fétiche de Jean PLYA en est une illustration*.

²⁴J. DJOGBENO U (*dir.*), *op. cit.*, p.121.

²⁵Voir par exemple, article 108 de ladite loi

procédure pénale rend imprescriptibles les crimes économiques²⁶.

En clair, cet arsenal juridique traduit la détermination du législateur à lutter contre la corruption. Par ailleurs, il est exigé des qualités exceptionnelles des citoyens investis d'une mission publique.

B- L'exigence de qualités exceptionnelles des citoyens investis d'une mission publique

L'une des dispositions les plus larges de la Constitution du 11 décembre 1990 est sans doute l'article 35. Il prescrit que : *« les citoyens chargés d'une fonction publique ou élus à une fonction politique ont le devoir de l'accomplir avec conscience, compétence, probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun »*. Selon des commentateurs, *« c'est une disposition qui exige des citoyens investis d'une fonction publique ou d'une charge électorale de faire montre de qualités exceptionnelles. Ils doivent donc dans l'accomplissement des devoirs de leurs charges, avoir toujours en vue l'intérêt général et le respect du bien commun. Il y a lieu pour eux de se convaincre qu'ils sont investis non pour exercer un pouvoir, mais pour servir le peuple... »*²⁷. C'est une disposition qui exige des citoyens investis d'une fonction publique ou d'une charge électorale de faire montre de qualités exceptionnelles. Ils doivent donc dans l'accomplissement des devoirs de leurs charges, avoir toujours en vue l'intérêt général et le respect du bien

²⁶Article 8.

²⁷Fondation Konrad ADENAUER, *Commentaire de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990, Esprit, lettre, interprétation et pratique de la Constitution par le Bénin et ses institutions, Cotonou, juillet 2009, p. 52.*

commun²⁸. Sous le visa de cet article, la Cour constitutionnelle, a condamné plusieurs citoyens, en particulier, les forces de sécurité publique²⁹, les magistrats³⁰, les conseillers du Conseil économique et social³¹, les ministres³², voire le Gouvernement³³. Certes, les faits en cause ne portent pas sur la corruption, mais l'abondance de la jurisprudence sur cet article est révélatrice de la récurrence des atteintes portées à l'intérêt général ou au bien public. Au demeurant, d'autres juridictions sont habilitées à connaître des faits soumis à la Cour constitutionnelle.

II-Des solutions classiques au plan institutionnel

Plusieurs institutions interviennent dans la lutte contre la corruption au Bénin. Certaines sont non juridictionnelles³⁴ et d'autres, juridictionnelles. Celles-ci méritent d'être étudiées en raison de l'autorité attachée à leur décision. Cependant, en raison de la spécificité de la lutte contre la corruption, des innovations sont requises par rapport à la constitution et au fonctionnement de ces juridictions. Le législateur béninois n'est pas allé dans ce sens. Il s'est contenté de reconduire les juridictions de droit commun à compétence générale (A) et des juridictions spécifiques limitées (B).

²⁸*Ibidem*

²⁹DCC 06-135 du 27 septembre 2006, Rec.CC, 2006, p.695.

³⁰DCC 03-144 du 16 octobre 2003, Rec.CC, 2003. Voir aussi, DCC 00-051 du 31 août 2000, Rec.CC, 2000, pp. 183-185; DCC 05-140 du 17 novembre 2005, Rec.CC, 2005, p.687; DCC 05-123 du 04 octobre 2005, Rec.CC, 2005, p.597.

³¹DCC 04-065 du 29 juillet 2004, Rec. CC, 2004, p. 285.

³²DCC 04 -038 du 20 avril 2004, Rec. CC, 2004, p. 165.

³³DCC 05-145 du 1^{er} décembre 2005, Rec. CC, 2005, p.721.

³⁴On mentionnera, l'Autorité nationale de lutte contre la corruption, l'Inspection générale des finances, l'Observatoire de lutte contre la corruption...

A-Des juridictions de droit commun à compétence générale

Le Constituant béninois institue un pouvoir judiciaire exercé par « *la Cour suprême, les cours et les tribunaux* »³⁵. Ces juridictions sont, entre autres, compétentes pour connaître des infractions au nombre desquelles figure la corruption. En effet, en matière pénale, les tribunaux connaissent de toutes les infractions qualifiées délits et contraventions, quelles que soient les peines encourues, sauf les exceptions prévues par la loi³⁶. Au second degré de juridiction, se trouvent les cours d'appel qui sont compétentes pour connaître de tous les jugements rendus par les tribunaux de première instance de leur ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi³⁷. Au sommet de la hiérarchie, se situe la Chambre judiciaire de la Cour suprême qui est juge de cassation des décisions rendues au niveau inférieur en ce qui concerne son domaine de compétence³⁸.

En toute hypothèse, ces juridictions ne peuvent conduire pareille procédure que conformément aux règles de droit commun. Du coup, les problèmes récurrents du secteur de la justice rattrapent les dossiers de corruption³⁹, sans compter que des magistrats ne sont pas exempts de

³⁵ Article 125.

³⁶ Article 50 de la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire du Bénin.

³⁷ Article 61 de la même loi.

³⁸ Voir la loi n° 2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême.

³⁹ Ils ont pour nom : *l'absence de motivation et de conscience professionnelle des acteurs de la justice, la dégradation des conditions de vie en milieu carcéral* : voir notamment, République du Bénin, Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme, Programme intégré de renforcement des systèmes juridique et judiciaire du Bénin, version finale (préparée par Groupe CAC International-Savall Consultants), Cotonou, mai 2001, pp.27-28.

reproche en la matière⁴⁰. En conséquence, très peu d'affaires de corruption portées à la justice ont connu une suite favorable. Le tableau n'est guère reluisant du côté des juridictions spécifiques.

B-Des juridictions spécifiques limitées

Deux juridictions spécifiques interviennent dans la lutte contre la corruption : la Haute cour de justice et la Chambre des comptes. Leurs actions sont inhibées par des considérations d'ordre juridique et pratique. La situation de la Haute cour de justice est plus préoccupante que celle de la Chambre des comptes.

1- Une Haute cour de justice mort-née

Aux termes de l'article 136 de la Constitution du 11 décembre 1990, la Haute cour de justice « *est compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ainsi que pour juger leurs complices en cas de complots contre la sûreté de l'Etat* ». Les personnes justiciables de la Haute cour de Justice le sont pour répondre des faits qualifiés de haute trahison et d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou de complots contre la sûreté de l'Etat s'agissant des complices.

⁴⁰ *L'affaire des frais de justice criminelle ayant impliqué le personnel judiciaire dans son ensemble. On aura observé que certains magistrats ont été radiés ou rétrogradés. Il en a été ainsi de certains greffiers. Cf. aussi D. SOSSA, loc cit., p. 45; MF. SAWADO, « L'accès à la justice en Afrique francophone. Problèmes et perspectives : le cas du Burkina-Faso », in L'effectivité des droits fondamentaux dans les pays membres de la communauté francophone. Actes du colloque « L'effectivité des droits fondamentaux dans les pays membres de la communauté francophone », Port-louis (Ile Maurice), 28-29 septembre, 1^{er} octobre 1993, Montréal, AUF, Collection Série francophone, 1994, p.302.*

L'article 2 de la loi organique⁴¹, tout en reprenant les dispositions de l'article 136, est plus large dans l'énumération des faits poursuivis devant la Haute cour de justice. C'est ainsi qu'en sus de la haute trahison, l'article 2 vise l'outrage à l'Assemblée nationale et l'atteinte à l'honneur et à la probité. Aux termes de l'article 75 de la Constitution repris par l'article 4 de la loi organique, « *il y a atteinte à l'honneur et à la probité notamment lorsque le comportement personnel du Président de la République est contraire aux bonnes mœurs ou qu'il est reconnu auteur, co-auteur ou complice de malversations, de corruption, d'enrichissement illicite* ».

Des années après son installation, la HCJ reste en attente de son premier « client ». *De lege lata*, il y a à craindre le *statu quo* car, les règles de poursuite et de jugement telles qu'elles sont prévues, ne facilitent guère la mise en jeu de la responsabilité des justiciables de la HCJ. *De lege ferenda*, il revient au constituant de « *réécrire la responsabilité des gouvernants avec une « encre véridique »* »⁴² comme on envisage de le faire pour la Chambre des comptes.

2- Une chambre des comptes inefficace

La Chambre des comptes est une juridiction financière. Elle est la seule en matière de contrôle juridictionnel des finances publiques et exerce un pouvoir juridictionnel sur les comptables des deniers publics et un pouvoir de

⁴¹ *Loi organique n° 93-013 du 10 août 1999 relative à la Haute cour de justice, JORB du 1^{er} novembre 2000, p.1035*

⁴² J. AIVO, « La responsabilité pénale des gouvernants dans les régimes politiques africains d'influence française », *RBSJA*, n° 22, année 2009, p.104

contrôle administratif sur les collectivités publiques, sociétés d'Etat ou d'économies mixtes. La Chambre des comptes est habilitée à mettre en jeu la responsabilité personnelle des receveurs des finances qui ne font pas les diligences nécessaires pour recouvrer les recettes, ou des agents des services d'assiettes qui accordent indûment des droits à des contribuables ou, plus généralement, tous les agents publics qui prennent des libertés vis-à-vis des textes qui gouvernent la gestion des finances publiques⁴³.

Par ailleurs, elle assiste l'Assemblée nationale en matière de loi de règlement. Elle peut, en effet, être chargée de toutes enquêtes et études se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses publiques, ou à la gestion de la trésorerie nationale, des collectivités territoriales, des administrations ou institutions relevant de l'Etat ou soumises à son contrôle. L'article 99 de la même Constitution précise que : « *les lois de règlement contrôlent l'exécution des lois de finances, sous réserve de l'apurement ultérieur des comptes de la Nation par la Chambre des Comptes* ». Plus concrètement, « *à chaque budget de l'Etat voté, doit être associée une loi de règlement pour que le processus soit bouclé* ». Ce n'est qu'en 2002, soit quarante-deux (42) ans après son indépendance, que le Bénin a enregistré pour la première fois l'adoption d'une loi de règlement⁴⁴. Or, une gestion sans reddition de comptes est une gestion porteuse de risques certains de corruption. Il urge donc, dans l'intérêt supérieur de la nation, que les acteurs à divers niveaux œuvrent à l'adoption régulière de la loi de règlement.

⁴³M. B. AKAKPO (M. B.), *loc. cit.*, p. 111.

⁴⁴*Idem*, pp. 77 et s.

En général, « *le bilan d'activités de la juridiction financière est bien modeste* »⁴⁵. Que faut-il faire ? La transformer en une juridiction autonome comme le prescrit une directive de l'UEMOA ? Ou mettre à sa disposition les moyens requis ? La première option nécessite une révision de la constitution, sujet à polémique qui risque d'être renvoyée aux *calendes grecques*. La seconde est la seule solution envisageable à court terme.

CONCLUSION

Le constituant de 1990 a eu le mérite d'utiliser des expressions fortes pour agir sur la conscience des citoyens, en particulier, ceux qui sont chargés de la gestion du bien public. Il ne s'agit pas d'incantation, mais d'une exigence qui conditionne le mieux-être du peuple. L'avènement de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en est une manifestation. Mais, la lutte contre la corruption est surtout préventive. Il s'agit de réduire l'intervention de l'Etat dans l'activité socio-économie ainsi que le préconise Robert KLITGAARD⁴⁶, « *les comportements illicites fleurissent quand les agents ont sur les usagers un pouvoir exclusif, quand ils disposent d'une grande marge de pouvoir discrétionnaire et quand leur responsabilité devant le Chef est faible* ». La lutte contre la corruption passe alors par l'inversion de l'importance de ces variables. Autrement dit, il faut réduire les monopoles et

⁴⁵*Idem*, p. 112.

⁴⁶*Combattre la corruption*, Ed. Nouveaux Horizons, août 1995, p. 81, cité par AKAKPO, *op. cit.*, p. 175.

les pouvoirs discrétionnaires et faciliter l'établissement de la responsabilité des agents pour espérer gagner le combat sur la corruption.

BIBLIOGRAPHIE

-ADOUN (H.W.) et AWOUDO (F.K.), *Bénin : une démocratie, prisonnière de la corruption. Investigation sur des faits et scandale de 1990 à 2006*, Cotonou, FES (Bénin), 2008, 388p.

-AIVO (J.), « La responsabilité pénale des gouvernants dans les régimes politiques africains d'influence française », in *RBSJA*, n° 22, année 2009, pp. 55-104.

-AKAKPO (M. B.), *Réflexions sur la gouvernance financière au Bénin*, Cotonou, Transparency International Bénin, 2009, 127p.

-DJOGBENOU (J.), *Construire le Bénin, Reconstruire le Bénin. Tome 1 : La gouvernance par l'exemple*, Cotonou, copéf, 2014, 198p.

-GUEDEGBE (S. I.), *Gouvernance en République du Bénin : droit et pratique des marchés publics de l'Etat*, Cotonou, Horid Press, 2007, 147p.

-NOUWLIBETO (F.), *Bénin : conspiration contre le développement, Discours alternatif sur l'état de la nation*, Cotonou, Star Editions, 2013, 188p.

-OYATOMBWE (W.), « Le précepte de la " good governance " et ses ambiguïtés en Afrique », in

Développement et coopération n° 1/2000, janvier – février 2000, pp. 14–15.

-SOSSA (D.), «L’incrimination de la corruption d’agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales : les éléments d’efficacité de la convention de l’OCDE du 17 décembre 1997 », in *R.B.S.J.A*, n° 15, année 2005, pp. 3-20.

-SAWADOGO (M.F.), « L’accès à la justice en Afrique francophone. Problèmes et perspectives : le cas du Burkina-Faso », in *L’effectivité des droits fondamentaux dans les pays membres de la communauté francophone. Actes de colloque*, Port-louis (Ile Maurice), 28-29 septembre, 1^{er} octobre 1993, Montréal, AUF, Collection Série francophone, 1994, pp. 295-302.

DE LA CULTURE A LA CORRUPTION : USAGE BANAL D'ADAGES D'EDUCATION CULTURELLE POUR CORROMPRE

Hervé A. KOMBIENI & Hémerson SESSINOU

Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture de Calavi (LABODYLCAL)

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

BP: 1049 Abomey-Calavi, E-Mail: hervekombieni@yahoo.fr;

maxshemerson@gmail.com

Résumé

La corruption serait-elle bien comprise comme une tradition, une valeur, un savoir-faire ou un savoir-vivre ? A travers cet article, les auteurs rejettent en bloc cette perception qui favorise l'expansion du phénomène. Après un exposé sur la perception banalisée de la corruption et un bref état des lieux sur les sources culturelles de la corruption, les auteurs se sont fondés sur des exemples ressortis de la pratique langagière du milieu pour établir l'existence de constructions métaphoriques qui permettent de comprendre l'existence voire l'intemporalité du phénomène à partir d'énoncés et proverbes visant une sorte d'éducation éthique et morale. Ils en déduisent que la sémantique du vocabulaire analysé justifie les pratiques corruptives sous des formes euphémisées ou admises comme des pratiques normales.

Mots clés : perception banalisée, sources culturelles, formes euphémisées, constructions métaphoriques, sémantique.

INTRODUCTION

Par cette étude, nous cherchons à montrer le niveau d'avancement de la corruption, un état atteint juste devant les yeux de la société universelle. Le phénomène a évolué de génération en génération, balayant jour après jour tous les secteurs d'activités. Ce mal qui donne du fil à retordre aux sociétés humaines, surtout en Afrique, est toujours au cœur de l'actualité. En fait, il n'est un seul jour sur terre sans qu'il n'y ait d'actes corruptifs. Ils se manifestent partout. De l'Éducation aux Services municipaux en passant par la Santé, la Justice, la Douane, la Police, les Finances et même la Société endogène, le phénomène est réel et puise ses forces dans une multitude de causes. Nous nous intéressons ici à sa facilité à se manifester par la langue et la parole. Plusieurs termes et expressions s'utilisent donc de façon connotative à son profit ; une connotation le plus souvent culturelle.

1. Perception banalisée de la corruption

Il n'est pas de société dotée d'État et de bureaucratie, ancienne ou moderne, qui ne connaisse de la corruption. Elle varie en ampleur et en extension, revêt des formes différentes, est plus ou moins visible ou tolérée, sectorisée ou généralisée d'une société à l'autre. Les formes africaines de corruption, caractérisées par leur visibilité et leur généralisation, méritent une attention particulière en raison de la nature spécifique des États africains contemporains et des crises qui les secouent.

Une vue générale de la corruption nous amène à la

considérer en circonférence. Elle est une altération du jugement, du goût, du langage. De ce fait, elle peut être perçue comme une dépravation, un avilissement, une déformation. Il s'agit donc des moyens employés pour faire agir quelqu'un contre son devoir, contre sa conscience.

La convention des Nations Unies¹ définit la corruption comme " le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction (ou un abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage ou pour l'obtention d'un avantage, directement ou indirectement promis, offert ou sollicité, ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou pour un tiers".

L'examen du phénomène nous conduit à observer vis-à-vis de lui un traitement sociétal normalisé par la culture. Ce qui pousse à voir la corruption comme de la récupération, de la « survie », de la nécessité vitale relevant d'une stratégie ou d'un système de débrouillard ; mais aussi de la gentillesse ou de la bienséance. Elle peut

¹ *La convention des Nations Unies contre la corruption a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 31 octobre 2003 à New York. Elle a été ouverte à la signature des Etats du 9 au 11 décembre 2003 à Mérida au Mexique et par la suite au siège des Nations Unies à New York jusqu'au 9 décembre 2005, conformément à ce que prévoit son article 67;*

A l'issue des trois jours de la conférence de Mérida, du 9 au 11 décembre 2003, 94 pays avaient signé la convention.

Les ratifications ont été moins rapides. Près de trois ans plus tard, en septembre 2006 on compte 140 signatures, mais seulement 61 ratifications.

La Convention est entrée en vigueur le 14 décembre 2005 conformément à l'article 68 prévoyant cette entrée en vigueur "le quatre vingt dixième jour suivant la date de dépôt du trentième instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion".

La Convention définit ainsi son objet :

- *promouvoir et renforcer les mesures de prévention de la corruption,*
- *promouvoir, faciliter et appuyer la coopération internationale et l'assistance technique pour la prévention et la lutte contre la corruption;*
- *promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la bonne gestion des affaires et des biens publics.*

également être assimilée à un «cadeau», une récompense ; et parfois à une sorte d'«avantage de fonction». La corruption est également perçue comme résultant d'une pression sociale. Elle a un côté imitatif, un côté redistributionniste et un autre qui ressemble à du défi.

Mais outre tout ceci, les langues africaines en général et celles béninoises en particulier véhiculent des pratiques langagières qui, en elles-mêmes, sont des vecteurs de prévention et de répression des actes de corruption. Ce qui favorise un usage, rendu ordinaire et habituel, de termes et de proverbes d'éducation éthique et culturelle pour soutenir et servir de véhicule au phénomène. Cet emploi banalisé sert de ressorts à ce que nous pouvons appeler une corruption culturalisée.

2. Sources culturelles (ressorts)

Les origines de la corruption sont très lointaines. La corruption remonte en réalité au temps colonio-esclavagiste. Sinon comment comprendre que des filles et fils d'Afrique et du Bénin aient été aussi facilement déportés en terres inconnues sous le regard et face à l'impuissance des Rois, Chefs de Clans, Guides et autres Guerriers de l'époque ? Ces Grands Hommes avaient-ils vraiment été impuissant face aux envahisseurs beaucoup plus forts et mieux organisés qu'eux, ou leur impuissance était provoquée, achetée ? Mais une chose est sûre, l'histoire retiendra que des hommes noirs avaient été vendus à des hommes blancs. Tout, à notre avis, vient de là. Du fait de vendre et d'acheter. Vendre et acheter des hommes. Mais derrière cette forme de commerce et de troc se cache une autre forme d'échange et de

commercialisation de principes d'éthique, de règles morales, basée sur la vente et l'achat d'âme, de conscience, du pouvoir, du silence, etc. Cette dernière forme, remarquons, ne pouvait être l'œuvre de tous. Pour trouver les véritables acteurs, il faut juste se demander quels types d'hommes étaient détenteurs du pouvoir, du pouvoir sur les autres et du pouvoir à vendre. Les fouilles nous conduiront certainement aux empereurs, rois et autres souverains auxquels s'ajouteront les premiers fruits de la politique coloniale qui, tous avaient appris à louer la toute-puissance de l'argent et du matériel. Il s'agissait bien de cela, le pouvoir de l'homme blanc à exposer aux yeux des dirigeants africains d'alors, des objets de grande valeur très peu connus ou totalement inconnus d'eux pour les réduire au silence. Et là, l'homme blanc avait la permission et même la bénédiction des uns et des autres à conduire ses intentions, la chasse à l'homme noir.

Mais dans nos sociétés culturelles actuelles, la corruption est porteuse de plusieurs traits de signification symbolique non immédiatement perceptibles. Les énoncés et les mots relatifs à la corruption montrent en quelque sorte le paysage symbolique, idéologique et argumentaire de la corruption. Pour l'essentiel, il s'agit d'un champ de notions, de conceptions, de désignations, de perceptions, d'évaluations, englobant des discours verbalisés ou non au-delà de variations individuelles liées au statut ou au contexte d'élocution. On les retrouve dans les expressions qui désignent les transactions corruptives et les savoir-faire qui y sont attachés, autant que dans les appréciations ou explications portées par tout un chacun sur le phénomène, ses conséquences et ses causes.

Les obligations et habitudes culturelles font que la corruption relève de la gentillesse ou de la bienséance. Ici, l'argument est décliné dans plusieurs registres: la compassion, le savoir-vivre, la courtoisie d'affaires. La compassion, c'est, par exemple, lorsqu'un agent public sait «avoir pitié» de l'usager et cède aux implorations et supplications des uns et des autres. Ensuite, le savoir-vivre : l'obligation d'accepter la gratification venant de l'usager satisfait du service obtenu est une question de politesse. Ainsi, disait un agent de la mairie de Parakou « C'est l'usager lui-même qui donne [...]. Il vous oblige à prendre ». ²

La corruption est également le résultat d'une pression sociale corroborée par une obligation d'honorer le sang, l'appartenance socioculturelle. Cette pression sociale peut être exercée aussi bien par la famille, par l'entourage ou par les collègues et oblige l'intéressé à abandonner ses éventuels scrupules éthiques personnels «anti-corruption» pour céder à une éthique de groupe qui privilégie les services rendus ou la redistribution ostentatoire. On n'est donc pas loin d'une justification «culturelle».

Il arrive que le corrompu ne nie pas ses actes mais il les justifie et tente d'en minimiser la portée. Son argumentaire se fonde sur le fait qu'il n'en ait pas été le bénéficiaire direct. Par ses largesses et son partage, il obtient le silence des collègues ou la bienveillance de la population. « Je ne peux pas dénoncer quelqu'un qui vole l'Etat, qui détourne et vient investir dans ma localité [...] parce qu'il partage ce qu'il a pris [...] Il fait du bien avec... » (Tossoh

² Enquête de terrain du 02 au 13 avril 2013 dans le cadre du projet ELIJUC.

GBAGUIDI XIII)³. Il s'agit ici donc d'une corruption redistributionniste.

La contrepartie monétaire de la transaction est assimilée à un «cadeau», forme sociale par excellence du savoir-vivre, dont on conteste souvent qu'elle ait quoi que ce soit à voir avec la corruption. « Chez nous, il y a ce qu'on appelle "Kola" [...] Après y avoir goûté, on ne peut plus rien refuser [...] Peut-on désigner ça comme corruption ? » se demandait un agent de la mairie de Savè. « La récompense après le service n'est pas de la corruption [...] ; c'est de la motivation... », affirmait un autre.⁴

Aussi, le fait de «savoir profiter» du poste occupé est perçu comme un signe de caractère, de forte personnalité, d'audace. Celui qui a su exceller dans cet art est donc, du moins tant que la chance lui sourit, respecté pour avoir relevé le défi, pour s'être distingué des autres.

3. Constructions métaphoriques (résultats)

La corruption de nos jours n'est plus que gestuelle. Les acteurs se servent de façon courante d'expressions, de proverbes utilisés en éducation éthico-morale et culturelle, qu'ils adaptent aux contextes d'énonciation. D'où un autre type de langage de la corruption.

Nous faisons ici le décryptage d'une dizaine de ces expressions. Ce traitement part du fait que l'essence d'une métaphore est qu'elle permet de comprendre quelque chose (et d'en faire l'expérience) en termes de quelque chose d'autres.⁵

³ *Ancien Roi de Savalou, il est décédé un an après notre passage à la cour royale.*

⁴ *Enquête de terrain du 02 au 13 avril 2013*

⁵ *Conceptualisation des métaphores selon Lakoff et Johnson (1980)*

a. Nǔsónúǔǔé ma nyí bàwá.

*Une quelconque sauce n'est à servir gratuitement.
(Rien n'est gratuit.)*

Décryptage :

Cette figure ontologique est en fait la première partie de l'adage "Nǔsónúǔǔé ma nyí bàwá ; akwé wè xò vǎvo" qui révèle qu'étant donné que la sauce n'a pas été obtenue sans dépense, vue que les condiments ont été achetés, sa consommation serait assujettie à un forfait. La sauce ici est substituée au service et la dépense n'est rien d'autre que l'énergie fournie ou à fournir pour le travail. Cette expression renferme un sens plutôt implicite qui se résume au fait qu'il faudrait nécessairement déboursier pour espérer profiter d'un quelconque service. Remarquons à travers elle l'implication du corrompu ou du moins du sujet qui demande clairement à personne avertie à être corrompu !

b. Zědlán wè nyí mǎsǒ.

Jeter équivaut à ramasser.

Décryptage :

Le sens métaphorique voilé par ces paroles est qu'un objet perdu est d'une façon ou d'une autre retrouvé. Ce qui pourrait signifier qu'il faut avoir perdu quelque chose pour en gagner quelque chose d'autre. Ce langage rejoint fortement la maxime populaire selon laquelle on ne peut faire d'omelette sans casser des œufs. On y puise le sens du sacrifice nécessaire avant tout profit.

c. Ye mǎnǎ fón bonǎ mǎovǐ tòakpá.

On ne se lève pas retrouvant à ses côtés un enfant.

Décryptage :

Cette expression tire sa solidité du fait que rien ne se fait gratuitement, fortuitement et sans base préalable. Le sens dégagé est qu'il est impossible de récolter quelque chose qu'on n'a pas semé. On ne peut donc profiter d'une situation sans l'avoir conçue. Il faut donc avoir mené des démarches pour escompter un quelconque résultat. Pour que l'impossible devienne possible, il faudrait faire le nécessaire pour sa conversion.

d. Alò tata m̀nɔ̀ d̀n kpó

Seule, la main ne masse une bosse.

Les mains vides ne massent pas une bosse.

Décryptage :

Cet adage nous rappelle qu'il serait difficile d'avoir un résultat positif sur une surface enflée sans y appliquer un produit pharmaceutique. Pour espérer une satisfaction, il faut agir, il faut, selon notre contexte, passer la main sur, il faut adoucir ; le fond que présentent ces paroles est qu'on ne peut véritablement régler une situation les mains vides.

e. Ye m̀nɔ̀ǹ adòk̀n boǹjì wě.

On ne peut se décomposer en cuisine.

Décryptage :

La cuisine étant le lieu par excellence où on peut reconditionner les aliments, il serait inadmissible d'y laisser des mets en mauvais état. Cette expression s'utilise par un sujet pour traduire l'idée selon laquelle : il faut toujours profiter de là où on se trouve, de sa position.

f. Fi xe ye sìn gbǒdó wε é nɔ̀d̀n amà tè.

*C'est là où l'on attache le mouton qu'il broute.
La chèvre mange là où elle est attachée.*

Décryptage :

Cet adage dégage la même interprétation que celui précédent. Il fait référence au fait qu'on ne peut que profiter de sa position, qu'on ne peut trouver plus d'appâts que là où on exerce.

g. Ye mənɔ́dó gũḍutó bonɔ̀jì kúnyákɔ.

*On ne peut avoir un héritier et souffrir de la mort.
On ne peut avoir un héritier et avoir peur de mourir.*

Décryptage :

Les institutions de notre pays sont devenues familiales ; du moins, c'est ce que l'on comprend à travers ces propos tenus par bon nombre de citoyens. En effet, le grand constat au niveau des administrations, surtout étatiques, est que les postes sont réservés. Les Directeurs et autres chefs d'équipes ne manquent pas d'occasions pour placer leurs alliés à des postes stratégiques. Le pire est qu'à leur départ, ils mettent en place tous les stratagèmes possibles pour se faire remplacer par un de leurs proches. Là, on peut dire que les postes sont conservés : on ne veut pas qu'un autre soit positionné ; tout ceci juste pour des profits. On ne peut avoir peur de son départ ou de son affectation si on sait qu'il y a quelqu'un qu'on peut positionner pour bénéficier même illégalement de ses services. Dans cette situation, la personne positionnée se doit de se rappeler qui lui a affecté le poste qu'il occupe ; sinon c'est son positionneur lui-même qui se charge de le lui rappeler ; juste pour bénéficier en retour de ses services.

h. Kàn xóxónu wè ye nò gbèn yǎyó dó.

C'est au bout de l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle.

Décryptage :

En tissant une nouvelle corde à l'ancienne, il se crée un prolongement de cette dernière que nous pouvons analyser comme en étant une continuité, une suite. L'ancienne corde et la nouvelle étant maintenant liées, ensembles elles ne font qu'une. Ce qui impliquerait que si l'ancienne souffrait d'une quelconque maladie, la nouvelle à elle rattachée serait contaminée presto. Cette expression métaphorique traduit l'idée selon laquelle la nouvelle recrue doit être rattachée d'une manière ou d'une autre à au moins une personne de l'administration, un proche. Ainsi, on est sûr que le pouvoir est gardé dans la même lignée, un même cercle fermé ; une affaire d'affiliation, de lien familial.

i. Ní avò dòn nyěví, nyěví ná dòn kàn.

Si le tissu tire l'aiguille, à son tour l'aiguille tirera le fil.

Décryptage :

Il s'agit ici d'une expression utilisée par des agents administratifs entre eux pour exprimer le besoin de partage des profits. Le fait est qu'un agent ayant déjà pris de l'argent chez un usager pour un service dont il n'est pas garant se voit obligé de solliciter l'intervention d'un autre agent du service. Là, ce dernier use de cette expression pour lui faire comprendre qu'il doit lui aussi bénéficier du rendement, qu'il prendra une part, un pourcentage du butin.

j. Nũdónávító mɔnɔ gòn alò ma díqó.

Celui qui donne à manger à un enfant ne peut s'abstenir de laper ses doigts.

Décryptage :

On entend souvent dire en Afrique que celui qui donne à manger à un nourrisson ne peut s'empêcher d'y goûter aussi. Cette formule, comme certaines d'autres analysées dans notre travail révèle un contenu sémantique basé sur le profit, le bénéfice, la non gratuité. Elle laisse comprendre que celui qui sert les autres, doit en tirer des avantages.

4. Discussion

Si la culture désigne l'ensemble des traditions, des valeurs, des acquis intellectuels et des savoir-faire propres à une société humaine, elle ne saurait pour autant se mélanger aux transactions corruptives. En effet, considérer la corruption comme étant une tradition, une valeur ou encore moins un savoir-faire ou un savoir-vivre donne plus d'ailes au phénomène qui, tel un oiseau, s'envole de plus en plus haut couvrant de ses ailes tous les champs et domaines qui lui sont accessibles.

Outre les domaines tels l'administration publique, l'administration financière (Impôts, douanes, et marchés publics), le marché politique, la justice, etc., la corruption se manifeste également par dépravation et dévalorisation du contenu sémantique d'un certain type de style langagier proféré par des proverbes ou adages. L'usage abusif de ces types d'expressions peut conduire à une généralisation

axée sur la corruption et leur faire perdre toutes valeurs éducatives.

L'analyse d'un corpus de mots et/ou d'expressions désignant les transactions corruptives permet de distinguer entre le niveau des discours construits, débouchant sur les configurations idéologiques relatives à la corruption, et celui du vocabulaire employé, qui concerne le champ sémantique de la corruption. Il apparaît que les pratiques corruptives sont justifiées et «euphémisées» par leur grande proximité ou interpénétration avec des pratiques sociales communes et «normales». Les mots et les discours deviennent ainsi communs et passent dans les habitudes d'emploi. La corruption se transforme alors soit en marque de gentillesse ou de compassion, soit disparaît complètement, lorsqu'on affirme prendre de l'argent dans la caisse avec l'intention de le restituer.

CONCLUSION

La corruption s'est trouvée une place dans la société traditionnelle et la culture. Cet enracinement obtient un coup de pouce du langage verbalisé. Ainsi, des proverbes sont dénaturés laissant une interprétation contextualisée à la corruption. Malheureusement, au-delà des déclarations d'intention, des constats apitoyés ou exaspérés, et des condamnations moralisatrices, les mécanismes linguistiques de la corruption restent non ou très peu analysés. Or, sans connaissance ni compréhension en profondeur de comment et pourquoi la corruption fonctionne, toute campagne de lutte est vouée à l'échec.

Pour, au pire des cas, limiter la progression du fléau, des initiatives, plus ou moins louables, ont émergé. Mais la plus grande difficulté, qui semble nous échapper à tous, relève du fait que c'est l'homme (ou la société) qui est le principal acteur de la corruption ; et c'est ce même homme (ou cette même société) qui cherche à la combattre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARIFARI BAKO Nassirou (2005) : *La corruption dans les transports et la douane au Bénin, au Niger et au Sénégal*, 37 p.

GBEGNONVI Roger (1985) : *Lõ ou « Proverbes ». Structure et fonctions d'un épiphénomène du Parler fon des ADJA-FON du Danxomè au Sud-Bénin*, Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle, Université de Bielefeld (Allemagne).

GBETO Flavien (1985) : *Le tabou linguistique comme révélateur de la pensée africaine : l'exemple du Maxigbe*, in Actes du Colloque Internationale sur les Langues Africaines et Philosophie, Conseil Inter-Africain de Philosophie, Cotonou, p-p. 65-78.

GUEDOU A. George (1976) : *Xó et gbè : Langage et Culture chez les fon (d'Abomey)*, thèse de doctorat de 3^e cycle, 430p.

LAKOFF George et JOHNSON Mark (2003): *Metaphors we live by*. London: The university of Chicago press. 193p.

OURSO Méterwa Akayaou (2012): *Wútikpísási 'proverbes/adages' : approche linguistique des paremies lama*, Université de Lomé, 13 p.

RASTIER François (1987): *Sémantique interprétative*, PUF, Paris.

SARDAN (de) J.-P. Olivier et BLUNDO G. (2001): "Sémiologie populaire de la corruption", in *Politique africaine*, 83, octobre, p.98-114.

SARDAN (de) J.-P. Olivier et al. (2001): *La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal*, Commission des communautés européennes et Direction du développement et de la coopération Suisse. Marseille, 282 p.

SESSINO S. P. Hémerson (2013): *Description linguistique des pratique linguistiques liées à la corruption en milieu gun et maxi du Bénin*, Mémoire de Maîtrise, UAC, FLASH, DSLC, LABODYLCAL, 91 p.

ZOUNMENO V. Marcellin (1988): *Les manifestations du sens en gungbe*, Mémoire de Maîtrise, UNB, 136 p.

LA CORRUPTION AU BENIN : CONSTATS ET REFLEXIONS

Sylvie de CHACUS

Département de Psychologie et Sciences de l'Education

Université d'Abomey-Calavi

Cel. 97246896

Résumé

Après un recours rapide à l'étymologie du mot corruption, l'auteur présente les origines aristotéliennes et les facteurs de la corruption avant d'en aborder les types et formes traditionnellement connues. Il s'agit d'un côté des corruptions active et passive selon qu'on s'intéresse à l'offre et à la sollicitation, mais dans la conception de la Banque mondiale de la grande corruption, pratiquée au sommet de l'Etat et de la petite corruption, celle qui a cours dans l'administration. Elle a par ailleurs développé la corruption psychologique qui est un instrument d'oppression qui se manifeste presque de manière inconsciente à travers des automatismes. Elle serait plus virulente et plus ravageuse que les autres. L'article aborde enfin les conséquences de la corruption dont le déni de l'égalité, la déliquescence des valeurs culturelles africaines et le sous-développement.

Mots clés : origines aristotéliennes, facteurs, Banque mondiale, corruption psychologique, valeurs culturelles.

INTRODUCTION

De nos jours la corruption est devenue une peste ravageant toute la couche sociale notamment le secteur administratif. La corruption fonctionnerait comme de l'huile dans les rouages, elle aurait un effet redistributif important, elle serait un substitut fonctionnel à la participation directe au pouvoir, elle constituerait le ciment des élites et des partis, elle conditionnerait l'efficacité du pouvoir.

Des recherches antérieures ont montré comment des réseaux relationnels implicites doublent en filigrane la trame des relations officielles, et autant plus que les appareils bureaucratiques et administratifs sont plus rigides. Le réseau relationnel révèle les points de souffrances du système, il sert de moyen de réappropriation de pouvoir pour ceux qui en sont démunis ou ceux qui en veulent toujours plus.

Après avoir défini ce que c'est que la corruption nous allons montrer ses origines, présenter ensuite, les types et formes de corruption que l'on rencontre, par exemple la corruption psychologique et enfin, ses conséquences sur la société.

I. Quelques définitions clés

Etymologie : du verbe corrompre, venant du latin corrompre, briser complètement, détériorer, physiquement ou moralement.

La corruption est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs

personnes dans le dessein, pour le corrupteur d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance. Elle conduit en général à l'enrichissement personnel du corrompu ou à l'enrichissement de l'organisation corruptrice (groupe mafieux, entreprise, club, etc.). C'est une pratique qui peut être tenue pour illicite selon le domaine considéré (commerce, affaires, politique...).

Elle peut concerner toute personne bénéficiant d'un pouvoir de décision, que ce soit une personnalité politique, un fonctionnaire, un cadre d'une entreprise privée, un médecin, un arbitre ou un sportif, un syndicaliste ou l'organisation à laquelle ils appartiennent.

La corruption est l'utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privées comme l'enrichissement personnel ou d'un tiers (famille, ami...). Elle consiste, pour un agent public, un élu, un médecin, un arbitre sportif, un salarié d'entreprise privée..., de s'abstenir de faire, de faciliter quelque chose, du fait de sa fonction, en échange d'une promesse, d'un cadeau, d'une somme d'argent, d'avantages divers....

La corruption - que l'on pourrait définir comme étant «l'utilisation et l'abus du pouvoir public à des fins privées» - selon la définition de l'ensemble parlementaire du Conseil de l'Europe - doit enfin être reconnue pour ce qu'elle est: un cancer qui ronge le corps social de notre pays en particulier et la communauté internationale en général. Alors que l'économie mondiale, grâce aux communications et mouvements de capitaux instantanés

d'un endroit à l'autre de la planète devient une réalité, le phénomène de la corruption est devenu un phénomène préoccupant tant au niveau national qu'international.

II. Les origines de la corruption

La corruption a une origine aussi vieille que le monde. Elle date de l'histoire d'Adam et Eve dans le jardin d'Eden corrompus par le serpent. Elle est apparemment un phénomène vieux et remonte au temps où une société organisée a pour la première fois créé des institutions publiques pour se préserver et se développer. Aristote(Traduction Charles MUGLER 2004) en parlait déjà longuement en son temps. A l'origine, le « pot » était le récipient de terre cuite ou d'étain dans lequel l'on servait le vin ou la bière. Dans la culture occidentale, on offre à une personne un « pot à boire » par sympathie ou en échange d'un petit service rendu.

* L'expression « donner un pot-de-vin » apparaît au début du XVIe siècle avec une connotation très innocente qui signifiait simplement « donner un pourboire ». Ce pot pouvait être soit le liquide lui-même (le vin ou la bière), soit quelques pièces de monnaie ne représentant qu'une valeur symbolique.

* Au fil des siècles, cette coutume a pris une connotation plus péjorative et est devenue synonyme d'illégalité et de corruption. La valeur de ce « pot » a pris une valeur beaucoup plus conséquente, qu'elle soit monétaire ou matérielle, désignée par le terme « corruption ». De nos jours, alors que les sociétés complexes dans lesquelles nous vivons se sont dotées d'un secteur public imposant,

les occasions de pratiquer la corruption se sont sans nul doute multipliées. Il est probable que la corruption elle-même a augmenté, mais les moyens de détection de la société ont peut-être également augmenté eux aussi. Nous avons sans doute l'impression que nos sociétés sont corrompues parce que le phénomène est devenu plus visible. Quoi qu'il en soit, il est vital de dénoncer la corruption partout où elle existe, à la fois pour la moralité de nos sociétés en général et pour leur évolution sociale, économique et politique, faute de quoi c'est la confiance réciproque entre les pays qui en pâtira, et avec elle les investissements et les autres contacts.

- Mauvaise gouvernance : cadre législatif flou, système judiciaire inadéquat, manque de transparence et de responsabilisation, manque de liberté de la presse ;
- Absence de toute politique anti-corruption préventive et de prise de conscience de l'importance des questions comme l'éthique professionnelle, les conflits d'intérêts (pour éviter par exemple que les personnes entrent dans les conseils municipaux pour y défendre leurs propres intérêts fonciers, entrepreneuriaux ou autres ; manque de réflexe de se "désengager" de certaines décisions), le refus des cadeaux et autres avantages qui finissent par créer des relations troubles ou mal perçues par les tiers (y compris les cadeaux de fin d'année) ;
- Institutions faibles : fonctionnaires à forte autorité ayant peu de comptes à rendre, responsables officiels attirés par des rémunérations coupables et ayant des salaires faibles, facteurs culturels ayant trait au mode de contrôle dans

l'administration ou à la croyance au « droit aux bénéfices » des responsables administratifs.

- Faibles salaires : l'administration publique de nombreux États prévoit des salaires relativement faibles pour certains de leurs agents ; typiquement les médecins, les policiers (corruption policière) ; les douaniers, par exemple, sont les victimes faciles de systèmes où la culture admet qu'il n'est pas besoin de les payer [de manière décente] étant donné qu'ils peuvent tirer un avantage occulte de leurs fonctions.

- Culture administrative et corporatiste peu propice générant des craintes et qui dissuade toute dénonciation (ou simple remise en cause d'un système affecté) par les éléments intègres ou simplement désireux d'appliquer les règles existantes ; esprit de revanche du groupe et des supérieurs imposant des sanctions déguisées au lieu de valoriser l'intégrité d'où la nécessité de véritables mesures et politiques de protection de la vie professionnelle des « lanceurs d'alerte » et éventuellement de leurs proches.

- Aspects culturels : le développement de la corruption est quelquefois attribué partiellement à des perversions de valeurs culturelles, lorsque par exemple la notion de respect ou de soumission à l'autorité est détournée de ses objectifs. Une étude menée en 2006 (sur un échantillon toutefois limité de 193 étudiants issus de 43 pays) semble montrer une corrélation entre la propension à offrir des pots-de-vin et le degré de corruption existant dans le pays d'origine (Klitgaard).

Klitgaard (en 1995) a posé l'équation schématique suivante en ce qui concerne la corruption :

Corruption = Monopole + Pouvoir - Transparence

III. Les formes et types de corruption

On distingue deux types de corruption :

- La corruption active pour l'auteur de l'offre de promesse, de présents, d'avantages...
- La corruption passive pour celui qui, du fait de sa fonction, accepte ou sollicite cette offre.

Exemple de formes de corruption :

*Le "dessous de table", "pot de vin", bakchich : ce sont des versements à des responsables officiels afin qu'ils agissent plus vite, de façon plus souple et plus favorable ;

*La fraude : c'est la falsification de données, de factures, la collusion, etc. ;

*L'extorsion : c'est l'argent obtenu par la coercition ou la force ;

*La concussion (recevoir ou exiger des sommes non dues, dans l'exercice d'une fonction publique, en les présentant comme légalement exigible) ;

*Le favoritisme (ou népotisme) : c'est le fait de favoriser des proches. ;

*Le détournement (vol de ressources publiques par des fonctionnaires) ;

*La distorsion de la concurrence dans les marchés publics.

La Banque mondiale retient les types suivants de corruption:

* **La grande corruption** : c'est une corruption à haut niveau où les décideurs politiques créant et appliquant les lois utilisent leur position officielle pour promouvoir leur bien-être, leur statut ou leur pouvoir personnel ;

* **La petite corruption** : c'est la corruption bureaucratique dans l'administration publique.

Qu'elle prenne pour nom pot de vin, dessous-de-table, escroquerie, détournement de fonds, ou encore narcotrafic. Qu'elle soit active ou passive. Qu'elle soit seulement électorale. Petit business négocié au marché du coin, juteuse affaire contractée contre promesse de commission ou fortune colossale détournée via société écran dans un paradis fiscal des Caraïbes, sa nature se veut multiple. Etats présumés corrompus de l'intérieur, hommes forts mêlant habilement enrichissement personnel et gestion publique ou malversation à la petite semaine banalisée, presque érigée en mœurs locales... Mais quelle qu'elle soit, et outre d'être contraire à la morale, la corruption est néfaste pour un pays. Et certainement pour un pays en développement comme le Bénin.

L'explication fonctionnaliste de la corruption par les nécessités du système est insuffisante car elle ignore les interactions des acteurs concrets, leurs réseaux relationnels, leurs hiérarchisations ainsi que la conscience de leurs intérêts spécifiques, divergents ou incompatible. Il s'agit alors de saisir la structure relationnelle sur laquelle repose la corruption ; cette structure est essentiellement

asymétrique à cause de l'inégalité des positions des acteurs de la corruption, même si celle-ci implique un échange (immédiat ou différé) et si chacun y trouve apparemment son compte. L'asymétrie permet de monnayer son pouvoir, d'en abuser pour en tirer bénéfice, éventuellement par chantage implicite et extorsion déguisée. Dans le processus de corruption politique, celui qui dispose de la chose publique (fonds, décisions, autorisations, embauches, etc.) est en position de force, même si c'est l'autre qui est apparemment le « corrupteur » actif. En outre, l'approche fonctionnaliste n'envisage que les acteurs gagnants au jeu de la corruption, corrupteurs et corrompus, mais oublie un acteur essentiel : la victime. En fait, elle est tellement diffuse qu'elle n'apparaît pas d'emblée à l'observateur qui doit aller à la recherche de la victime perdue. Par sa souplesse, la corruption déblocerait le système ; mais dans l'optique relationnelle, on peut se demander si le fait d'obtenir quelque chose mieux et plus vite par des moyens détournés ne dispense pas de réformer les rigidités, et si celles-ci ne sont pas préservées précisément comme source d'avantages discrets et sélectifs. En outre, les déblocages à coups de corruption bénéficient à ceux qui disposent déjà d'un certain capital relationnel leur permettant de se brancher sur le sous-système de la corruption et d'obtenir une décision, un contrat, une embauche à leur profit. Les réseaux de la corruption ont donc leurs bénéficiaires et leurs exclus, et la solidarité qu'ils renforceraient reste toujours restreinte à certaines filières. Ainsi, dans la commune devenue fief, une partie seulement de la population accède aux réseaux parallèles de redistribution, celle qui appartient à la clientèle politique dominante. Seule l'alternance permettra

de redistribuer les cartes. La corruption ne compense pas les inégalités mais en recrée sous d'autres formes. En outre, son caractère secret empêche les exclus de se manifester car ils ignorent qu'ils sont eux-mêmes victimes, d'où l'absence de réaction sociale à la corruption. C'est donc surtout par l'aveuglement des victimes que le secret permet aux structures relationnelles de la corruption de se reproduire et de se perpétuer. On découvre ici un autre paradoxe : le protagoniste bénéficiaire de la relation de corruption peut en être également la victime. Ce paradoxe apparaît dans les interviews d'entrepreneurs du bâtiment ou de firmes quasi obligées de verser une ristourne aux détenteurs de fonds publics que ce soit sous forme de contribution électorale, de vulgaires pots-de-vin, ou de processus plus sophistiqués tels les factures majorées et les faux frais d'études, cadeaux et services divers... Certes, ils obtiennent le marché ; mais, en même temps, ils ont le sentiment d'être floués car ils savent bien d'où vient l'argent : de leurs impôts. La corruption se présente alors comme un impôt parallèle qui contribue à grossir les flux monétaires transitant par l'Etat, aux dépens de la société civile, des contribuables, des consommateurs de services publics, de logements sociaux, etc. L'agent actif de la corruption, ici l'entrepreneur en est également la victime en tant que contribuable. Sur quels mécanismes concrets se greffent les réseaux de corruption et quels processus pourraient les contrecarrer ? Tant en France qu'aux Etats-Unis, on constate que les réseaux de corruption se branchent là où se trouvent les flux de biens, services et monnaie circulant entre la société civile et le secteur public. Durant la dernière décennie, les principaux mécanismes généralement cités en France sont : passation

des marchés publics et adjudications faussées, factures fausses ou majorées, bureaux d'études fictives, financement officieux des partis, subventions anormales aux associations, utilisation politique ou personnelle d'employés publics, travaux gratuits offerts aux agents publics chargés des commandes, voyages, vacances, restaurants et autres formes de cadeaux, ponctions sur les sociétés d'HLM et les organismes liés à l'urbanisation et à l'aménagement, sport municipal, services sociaux et organismes de formation, services d'inspection et de sécurité, radios dites libres, publicité clandestine, trafic de certificats médicaux et autres, etc., sans compter les mécanismes situés en amont du système politique : fraude fiscale et électorale. Aux Etats-Unis, les mécanismes sont les mêmes mais ils apparaissent plus clairement, car ils ont fait davantage l'objet d'études sociologiques ou de dénonciation par les médias : corruption liée à l'immobilier et à l'urbanisme, à la fiscalité locale et aux services municipaux, aux marchés publics, aux placements de fonds publics, à l'embauche privilégiée, à l'informatique, aux services de sécurité (police, pompiers, inspections diverses, etc.). L'enquête effectuée des deux côtés de l'Atlantique montre que ces divers mécanismes sont diffus et alimentent un maillage serré de réseaux discrets sous-jacent à la pyramide politico-administrative. Bien souvent, la corruption s'effectue par des réseaux collectifs en chaîne, ce qui tend à éliminer le sens de la culpabilité et de la responsabilité, élimination d'autant plus aisée que la conscience de l'existence d'une victime est nulle. Les réseaux de corruption étant essentiellement secrets, le moyen de les contrecarrer est de provoquer la visibilité du système. Cette partie visible est la seule qui soit

susceptible d'étude et de comparaison, et elle paraît plus importante aux Etats-Unis qu'en France où la conspiration du silence semble efficace. Par quels processus s'effectue l'émergence au clair des réseaux secrets ? Il est évident que la presse joue aux Etats-Unis un rôle crucial à cet égard, déjà noté par Tocqueville en 1835, et toujours surprenant en 1984. L'étonnement du voyageur français est grand devant une presse essentiellement localisée « osant » révéler au grand jour les pratiques de puissants personnages qui en France resteraient bien discrètes.

Télévisions et radios locales sont également l'instrument de ce Feuilleton politique sans fin qu'est l'étalage des comportements plus ou moins illégaux des édiles et des personnalités publiques.

IV. La corruption psychologique

Effectivement la violence persifleuse et méprisante du langage psychanalytique et marxiste, si elle est généralement contenue dans les bornes de l'expression démocratique et de la clarté de l'expression, redevient aujourd'hui comme hier un instrument d'oppression. Nous ne sommes pas à la fin de l'histoire et il reste bien des murs de Berlin à abattre.

Le machinisme de l'esprit que nous contestons, c'est d'abord l'abdication de notre liberté en toute liberté, l'exercice dynamique mais passif de la servilité volontaire de notre pensée présentée comme une vertu.

Il ressort que l'ennemi central dans ces temps difficiles, c'est la corruption. Il s'agit évidemment de la corruption

psychologique et nullement de la corruption vénale. L'argent y a sa place, certes, comme il l'a toujours eu, mais aujourd'hui, il est là pour renforcer la corruption psychologique. Une corruption presque inconsciente, presque automatique, qui évite tout sentiment de culpabilité en écartant pour l'esprit l'exercice de la critique de lui-même.

La plupart des fonctionnaires et hommes politiques qui exécutent cette politique, agissent d'abord par des automatismes psychologiques qu'ils justifient ensuite, ou tentent de justifier individuellement, par des affirmations de conviction et des arguments de raison. Ces affirmations et ces arguments ont pourtant une solidité très faible en raison du caractère absolument artificiel de cette conviction et de cette raison.

Cette Corruption est par définition inconsciente. Le conformisme se forme aujourd'hui dans l'inconscient des automatismes de la psychologie, par le moyen de la contrainte de la communication produite par les grands médias.

C'est l'outil de l'intelligence qui est corrompu, et non l'intelligence. Il y a là effectivement, une agression systémique contre l'intelligence, ou l'intelligence se trouve enfermée dans le système. Il y a unanimité sociale par abdication intellectuelle complète, cette abdication étant le produit direct de la corruption que nous décrivons, plutôt que d'une abdication de la pensée elle-même par servilité. Le résultat apparent est le même mais la contestation contre cette attitude doit être adaptée, et d'une

manière différente de ce qu'elle serait contre une abdication consciente par servilité.

Les effets de cette corruption psychologique sont la perte du sens individuel de la responsabilité collective, facilitée notamment par la perte des références courantes et puissances de la responsabilité politique, morale, éthique.

V. Conséquence de la corruption

Nous notons d'énormes conséquences dans le rang de la corruption. Ainsi, la dépravation des mœurs, la culture surtout africaine qui a été vendue pour rien notamment à l'époque de la traite négrière. Aussi, les conséquences graves de la corruption politique qui s'observe dans les administrations surtout en période électorale où les partis politiques et les populations sont corrompus par les lobbies. La corruption, note Mény(1994), met en péril la dissociation du public et du privé caractéristique de l'État. En faisant intervenir des commissions occultes, elle est une régression de l'un des principes fondamentaux de la démocratie, l'égalité d'accès des citoyens aux marchés, aux emplois et aux services publics, sans autres considérations que la capacité et le mérite. Cependant, Max Weber reliait assez étroitement la corruption et la vie politique des démocraties, qui suppose l'apparition de professionnels de la politique, qui vivent de la politique et non pas pour la politique. À le lire, seule une classe de politiciens jouissant d'une fortune personnelle pourrait rendre à la politique sa pureté. On peut cependant constater, comme le fait Jeanneney (2012), qu'il n'y a pas que les hommes neufs, issus de milieux modestes, qui sont sensibles à la corruption. Le centre libéral entretient une proximité

périlleuse avec les milieux d'argent et leurs valeurs. Selon Della Porta et Mény(Op.cit.), c'est surtout l' « absence d'une véritable opposition qui apparaît comme le dénominateur commun de nombre de cas de corruption ». Elle va alors de pair avec le désintérêt général à l'égard des idées et des programmes, d'où les motivations troubles de ceux qui entrent en politique : ils y voient avant tout et sont aussi tenus d'y voir un instrument de rapide mobilité sociale. La situation actuelle au regard de la corruption en Europe et dans le monde pose deux questions en particulier. Premièrement, utiliser une fonction publique à des fins privées signifie-t-il toujours qu'il y a corruption? Tel est le cas, car si les gouvernants ne gouvernent pas exclusivement dans l'intérêt du bien public, la confiance des citoyens dans ses gouvernants, et dans la démocratie elle-même, en pâtira. Deuxièmement, la corruption peut-elle être «fonctionnelle» en ce sens qu'elle favoriserait le développement? Car, le développement économique dépend de manière cruciale d'un contrat social de confiance entre les divers acteurs économiques, y compris le grand public. Dans une société libre de toute corruption, les citoyens peuvent s'occuper de leurs intérêts en sachant qu'ils contribuent à l'enrichissement de tous en exerçant une activité économique, en contribuant à la culture et aux arts, en s'occupant des personnes âgées ou encore en assurant l'éducation des jeunes. En revanche, lorsqu'une telle confiance n'existe pas, chacun devient méfiant. L'avidité et l'égoïsme remplacent les efforts légitimes de chacun en vue d'améliorer sa situation.

La corruption prend diverses formes: les pots-de-vin, l'extorsion, le trafic d'influence, le népotisme, la fraude, «l'argent accélérateur», le vol pur et simple et le

détournement de fonds. Telle ou telle activité, considérée comme de la corruption dans un pays donné, ne sera pas, dans un autre, comme condamnable à ce titre. Toutefois, sous la pression de la mondialisation, les diverses définitions de la corruption devront s'harmoniser, tout comme les sanctions prévues pour leurs différentes expressions concrètes

CONCLUSION

De manière générale, la corruption semble prospérer lorsque les institutions étatiques sont faibles, lorsqu'il existe des échappatoires dans les politiques gouvernementales ou les régimes de réglementation qui le lui permettent, et lorsque les institutions qui servent de garde-fous, le parlement, le pouvoir judiciaire ou la société civile, notamment la presse sont marginalisées ou elles-mêmes touchées par la corruption. Même si l'interaction de la sphère du public et de celle du privé est un terrain particulièrement fertile pour la corruption, l'apparition de ce phénomène est aussi fortement liée à l'évolution politique et juridique d'un pays, à ses conditions socio-économiques et à son administration. La corruption ne peut être mise en échec que si les libertés civiles sont fermement garanties (notamment la liberté de la presse et le droit d'association, qui permettent au grand public d'être informé). On peut dire que la corruption est inversement corrélée au degré de libertés civiles dans un pays. En d'autres termes, plus la société civile est bien développée, plus les gens seront nombreux à pouvoir faire entendre leur voix et influencer sur le gouvernement, moins il y aura de

place pour la corruption. La corruption dans toutes ses formes apparaît comme un phénomène très ancien. Malgré les moyens et stratégies mises en place pour pouvoir lutter contre ce fléau, il résiste toujours et embrasse toutes les couches sociales parce que cela profite à une classe. Elle maintient le tissu social en équilibre.

BIBLIOGRAPHIE

- Fasquelle, E. (1896). *Le Grand Pan*, rééd. par l'Imprimerie Nationale en 1995, avec une préface de Jean-Noël Jeanneney.
- Gaetler, G. (1991). *L'argent facile : dictionnaire de la corruption en France*.
- Jeanneney, J.-N. (2012). « Contre le tsarisme », émission Concordance des temps sur France Culture.
- Klitgaard, R. (1995). *Institutional Adjustment and Adjusting to Institution*, World Bank.
- Mény, Y. (1994). *Corruption de la République*, Fayard, Paris.
- Montoussé, M. & Renouard, G. (2003). *Sciences économiques et sociales enseignement de spécialité d'enseignement*, édition Bréal, Paris.
- Mugler, C. (1966). *Les belles lettres*, Paris.
- Sartory, G (1993), *Théorie de la démocratie*, A. Colin, Paris, P 145
- Weber, M. (1919). *Le savant et le politique*, Traduction de Julien Freund, Edition Plon, Paris, Coll « 10/18 » (1959).
- Site : [http:// docteurangelique.free.fr](http://docteurangelique.free.fr)

CONTRACULTURER LES APPROCHES DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ASSOGBA Coovi Raymond

Sociologue-Anthropologue, Dpt de Sociologie-Anthropologie

Université d'Abomey-Calavi

BP.770 Abomey-Calavi, Cel. 95840605/66114257

E-mail : raskas2011@gmail.com

Résumé

Le présent article propose une perception critique des approches classiques de lutte contre la corruption pour les institutions publiques et civiles sous l'angle de la contracculturation. En partant de la définition sociologique et anthropologique de la corruption comme une forme de perversité par laquelle un individu peut décider de modifier son intention de fonction sociale publique sans se préoccuper des règles d'équité ou de morale, l'auteur évoque les limites des approches classiques de lutte contre la corruption, montre les contre-valeurs historiques avant de proposer un modèle d'analyse au regard des lois de la contracculturation pour lutter efficacement contre la corruption.

Mots clés : approches classiques, institutions publiques, contracculturation, perversité, contre-valeurs historiques.

INTRODUCTION

La corruption n'est pas un phénomène béninois. Elle est une conséquence de l'idéologie coloniale bureaucratique : atteindre les buts capitalistes de l'impérialisme au détriment des sociétés dominées considérées comme des espaces vides d'organisation sociale. Des sociétés dominées dont les populations assujetties difficilement par les armes sont utilisées comme des êtres-objets de devoirs sans droits et liberté. A partir de cette philosophie de "Terra nova" le capitalisme mercantiliste a introduit au Bénin, un type d'administration dont l'étude des modes d'utilisation conduira à reproduire les comportements et contre-valeurs de perversion, propres à introduire la corruption dans les perceptions du service public, au lendemain des indépendances en 1960. Une réflexion dialectique axée sur le traitement des données de l'histoire administrative capitaliste¹, conduira à la saisie d'une société béninoise plus conditionnée au fait de corruption qu'à des initiatives de reconquête des valeurs endogènes de travail et d'équité. Le modèle d'analyse de la contracculturation aidera à saisir l'angle de perception critique des approches classiques de la lutte contre la corruption par les institutions publiques et civiles ; car, l'inanité de leurs efforts avait déjà été annoncée par les comportements des administrateurs coloniaux qui ont semé des contre-valeurs, aujourd'hui facteurs de

¹ *Une forme de tension organisée centrée sur ses buts au détriment de la vie et des libertés humaines ; elle n'a pas tellement changé depuis le XVème siècle puisqu'en ce premier siècle du Troisième Millénaire, ses fonds de commerce pour produire de la plus value sont la pauvreté et les guerres allumées par-ci et par-là ; sa source de régénération se trouve être le concept par lequel ses agents structurent la perception des nouvelles sources de son réinvestissement.*

reproduction des formes de la corruption aussi bien dans le service du bien public que dans la société béninoise.

1. Une problématique de reconquête du modèle de société à analyser

Pour nourrir une réflexion heuristique de réinvention du cadre des débats sur la lutte contre la corruption, il importe de recentrer la perception que nous offrent les points de vue classique sur les modalités d'approche de la corruption. Ces points de vue sont ceux des acteurs qui ont entrepris depuis longtemps d'endiguer le phénomène devenu un fléau. Nous aboutirons à renforcer à la fin la définition sociologique et anthropologique de la corruption comme une perversion mentale des comportements générés par des contre-valeurs dans le service du bien public, avec accent sur la variable de l'autorité administrative en tant que capacités de mobilisation de la peur liée à la force publique.

1.1 Définition standard de la corruption

Comme chacun se fait fort de le répéter, la corruption est un des grands problèmes des pays du Tiers-monde : elle coûterait 5% au P.I.B. Il y a deux manières institutionnelles complémentaires de définition de la corruption. D'abord, la première, générale qui met l'accent sur ses caractères universels : on voit celui qui utilise sa fonction dans l'administration en terme de pouvoir contre de l'argent dans un sens qu'il ne devrait pas. La Banque mondiale dans l'un de ses rapports la définit comme : « pratiques utilisant la puissance publique à des fins d'enrichissement privé », (ADOUN et

AWOUDO, 2007/p.29). Enfin, la deuxième, particulière qui énumère ses différentes formes ou multiples aspects de repère de la corruption : demande et don d'argent, intermédiation ou démarchage, demande et don de biens et autres (OLC, 2009 :36).

1.2 Les limites des approches classiques de la lutte contre la corruption

Selon le Forum national de mobilisation de la société civile contre la corruption (FONAC,1999 :43), très critique des actions classiques de lutte contre la corruption : l'approche administrative possède ses limites, l'approche légale est insuffisante, et les autres possibilités telles l'éducation, la pression sociale, le principe de transparence sans omettre les nouvelles approches (les marchés publics et la veille des sociétés civiles vis-à-vis de la gendarmerie et la police, etc.) ne constituent pas des solutions d'éradication ou de limitation du fléau.

Il faut, pour voir le bout du tunnel de la corruption, échapper aux comparaisons à l'image de serpent de mer (tout le monde en parle mais personne n'a vu à quoi ressemble la corruption ou le corrupteur et le corrompu) ou de l'iceberg dont seul le 1/3 est émergé et les 2/3 immergés, c'est-à-dire qu'elle reste une réalité souterraine ; à l'image du vent, ses effets sont perceptibles mais non sa nature.

C'est dire que sans un modèle d'analyse qui est une représentation figurée de la réalité à étudier de la corruption au Bénin, l'inanité des actions de lutte sera toujours le fin mot de l'histoire de la corruption ; tant la

diversification des approches va de pair avec l'arc-en-cielisation du phénomène. Et d'ailleurs l'axiome osé du Président de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption nous conforte dans l'intuition d'éclater les approches classiques : « on ne pourra jamais éradiquer la corruption ² ». Le questionnement suivant se justifierait bien de cette audace théorique du président de l'ANLC : pourquoi l'horizon de lutte contre la corruption recule autant, lorsque la volonté politique se conjugue avec la veille de la société civile ?

La réponse naïve qui a motivé le recours au modèle d'analyse de la contracculturation est une autre interrogation : peut-on lutter contre la nature ? L'homme peut-il s'empêcher de respirer ? La science nous prévient que l'homme n'a dominé la matière qu'en se conformant à ses lois : le principe de conservation des corps, la gravité, les vases communicants, etc. Or, la corruption se présente aujourd'hui comme la respiration des élites politiques béninoises qui la pratiquent comme règle naturelle de gestion du pouvoir exécutif³.

² Cet axiome a fait frémir plus d'un dans la salle du CODIAM, le 4 avril 2014. Mais, pour nous, cela dénote de la qualité intellectuelle de l'homme d'expérience qui essaie d'échapper à la faiblesse théorique des acteurs dont la fonction n'est pas tant de penser la réalité sociale que de combattre un fléau. Monsieur OGO UBIYI s'est voulu un Maître à penser dont les réflexions devraient être perçues prospectivement.

³ Les dossiers multiples d'investigation sur la mal gouvernance dont les conclusions par les différentes commissions ne sont jamais rendues publiques et les chapelets d'éléphants blancs du régime de la refondation, bien après les échecs du changement et de l'émergence, militent en faveur de ce constat. Il a fallu 13 mois, dont 3 mois de grève des centrales syndicales des travailleurs et la menace d'une année blanche dans le secteur de l'éducation en cette année 2014 pour que le régime de la refondation daigne annuler le fameux concours frauduleux de recrutement d'agents au profit du ministère des finances et autres. Rappelons que c'est la validation le 4 décembre 2013 par le gouvernement du dit concours frauduleux qui a servi de détonateur à la radicalisation des positions et à la marche pour défendre les libertés publiques ; le gouvernement semble incapable d'« anticiper sur certains dossiers », selon le secrétaire général De la Fesynta-Finances, Laurent Métognon

L'application des lois de la contracculturation à la connaissance de la société béninoise dans une approche ontologique de l'être culturel peut seule nous autoriser à entrevoir le bout du tunnel du phénomène de la corruption dont nous procéderons à l'étude des sédiments historiques de son transfert au Bénin.

1.3 Que veut dire contracculturer ?

C'est le discours que le Béninois tient sur lui-même et la dynamique de sa société sans se couper du marché des interactions capitaliste, communiste ou de la mondialisation. En d'autres termes, contracculturer revient à valoriser la rationalité, les logiques d'action et la dynamique de la société béninoise, (ASSOGBA, 1995). Seule une telle posture anthropologique peut autoriser les trois lois de la contracculturation à modéliser la possibilité d'envisager l'éradication de la corruption de la société béninoise selon une perception historique de l'ontologie culturelle. Mais, déjà, il faut tenter d'envisager la corruption comme une forme de perversité par laquelle, un individu peut décider de modifier son intention de fonction sociale publique sans se préoccuper des règles d'équité ou de morale. L'altération de son être ne fait pas l'objet d'un cas de conscience, enclin qu'il est à manipuler les règles dans un esprit de groupe ou de subordination hiérarchique. La corruption devrait être perçue comme un système et non comme un phénomène ex-nihilo ; un système de renouvellement par lequel la conscience flirte avec les interstices de l'autorité administrative, une forme de

à la page 5 : «... Je suis joyeux mais en même temps... » in *Le Quotidien*, n°621 du 31/03/2014.

pouvoir relié au regard que chacun porte sur le status offert par la position administrative.

2. Le modèle d'analyse pour envisager l'éradication de la corruption

Trois lois serviront à modéliser l'ontologie de la société béninoise : la réinterprétation de la corruption comme une réalité d'emprunt culturel, l'idéologie de l'évitement et l'eschatologie de la société. Dialectique, la réflexion diagnostiquera la cause historique de la corruption en puisant dans les matériaux de l'histoire capitaliste d'introduction de l'administration française au Bénin. Une telle méthode permettra de saisir simultanément le point d'inflexion de corrosion des valeurs béninoises qui avaient cours en cette période du passé de rencontre violente de l'élite française et de l'élite de la future colonie du « Dahomey et dépendances », (VODOUHE, 2010 :4).

2.1 La loi de la réinterprétation de la corruption comme une réalité d'emprunt culturel

L'être béninois se caractérise par la liberté de l'expérience ou expérimentation ; une règle différente de la psychologie confessionnelle de l'interdit ou « ne fais pas ci ou ça » propre à la culture permissive de la corruption. Le Béninois, au contraire, sait d'instinct qu'une conséquence préexiste automatiquement à la sanction de ses actes. C'est déjà la causalité qui n'est pas exclusive à quelque culture qui soit. Dans cette vue, la corruption serait la moindre des délits que viserait l'ancêtre du Béninois⁴ du

³ « Ancêtre du Béninois » est un groupe de mots forgé par nous qui désigne l'élite du temps de BEHANZIN et celle d'avant, en remontant la durée ; c'est la caricature des

temps de la rencontre coloniale, moulé dans la philosophie de la sanction par la foudre, Vodun, Hêviosso ou par Gu, Vodun justicier de la provocation des accidents de route et les morts tragiques par le fer en cas de viol de la loi de gestion du bien public dans l'administration danxoméenne coiffée par les rois du Danxomè . C'est dire que dans les rapports sociaux entre administrateurs danxoméens des biens publics et le service des attentes publiques, la prévention de toute corruption des mœurs était inscrite dans la culture de dévolution du pouvoir dont la gestion relève de la sphère des voduns et non de la simple volonté des agents de l'administration danxoméenne ; volonté rousseauiste de l'impunité par laquelle l'administrateur béninois manipule le pouvoir de l'autorité en ignorant volontairement ou par mimétisme archétypal la source de dévolution.

Pourquoi alors vouloir lutter contre la corruption si nous considérons l'hypothèse qu'elle est une réalité inhérente au système politique capitaliste, particulièrement, celui de son administration sécularisée ? En quoi la corruption, dans le modèle de la pensée de la contracculturation est un emprunt culturel en Afrique en général, et au Bénin en particulier ?

2.1.1 Qu'est-ce qu'un emprunt culturel ?

L'anthropologie des rencontres de culture ou acculturation⁵ nous apprend que l'emprunt est ce qu'une

fonctionnaires dans le mode de production de l'empire du DANXOME. C'est une construction anthropologique du profil idéal du serviteur public, de son éthique et de sa moralité.

⁵ Bastide Roger est un des chercheurs théoriciens des phénomènes culturels des rencontres entre les sociétés dominées et celles impérialistes. Il a théorisé leurs conséquences mais certaines inflexions psychiques et philosophiques des cultures africaines ont fait défaut à ses réflexions.

société reçoit de l'extérieur comme élaboration technique ou immatérielle, soit parce qu'elle est incapable de le fabriquer, soit qu'elle ne peut l'inventer. A ce moment, la société s'ouvre à l'innovation ; mais, avec cette particularité qu'elle soumet l'emprunt brut à une réinterprétation qui lui permet de changer de sens à son utilisation ou de lui affecter une valeur qui en modifie la fonction sociale ; et bien sûr dans le sens de renforcement de l'ordre social. Afin d'amortir les désagréments d'une telle opération, un temps de codification est observé pour mesurer le coût social des conditions de l'intégration de l'emprunt au fonctionnement de la société globale.

Cependant, lorsque la société reçoit un emprunt de la manière dont le capitalisme mercantiliste a implémenté les variables de l'administration coloniale, la corruption qui dérive de son fonctionnement devient un emprunt forcé, et non du choix volontaire. Pour l'anthropologue, l'emprunt forcé de la corruption peut être relié à quatre comportements dérivés de la situation coloniale⁶ au Danxomè.

2.1.2 Les contre-valeurs corruptives liées à la situation de l'administration mercantiliste.

⁶ *La situation coloniale convoquée dans cette analyse n'est pas synonyme du syndrome de la victimisation par lequel le chercheur indexerait le Blanc comme le bouc émissaire de la corruption, dédouanant du coup le Béninois des crimes économiques et politiques de corruption. Historiquement, la variable coloniale vise à découvrir le moment où un système capitaliste mercantile, pour constituer les fortunes d'aujourd'hui qui financent la corruption, a secrété les conditions de trouble mental pour produire la perversion de la violence de reconditionnement de la psyché de l'ancêtre du Béninois : la frontière de la conscience du choix entre les valeurs du droit et de l'illégalité ; les contre-valeurs de l'illégalité capitaliste ou le droit sans force de Pontologie danxoméenne. Du fait de la dissolution de la royauté au Danxomè, le droit revenait de jure à l'illégalité des contre-valeurs. C'est à la reconquête de la compréhension d'une telle alchimie historique de reconditionnement qu'appelle le modèle de la pensée contracculturative. C'est à l'effort d'une telle compréhension que la société contracculturée sera débarrassée de l'hydre de la corruption.*

A partir de 1894, la colonisation qui a initié l'organisation du territoire de la colonie du « Dahomey et dépendances » selon les besoins mercantilistes du capitalisme international a généré des codes de comportements qui sont pour l'ancêtre des Béninois, des contre-valeurs ; et ces contre-valeurs, en tant que comportements dérogeant à l'idéal des principes de vie et d'action du Danxomè, nourrissent aujourd'hui la dynamique de l'administration c'est-à-dire les actes des agents de l'Etat après 54 ans d'indépendance. Mais très tôt, l'ancêtre des Béninois a lutté contre les élites françaises, afin de se protéger des perversions capitalistes dont nous allons présenter certaines.

2.1.2.1 Le Mépris

L'administration mercantiliste s'est jouée dans tous les territoires annexés des attentes des rois et populations avec lesquels elle a signé des protectorats ; l'historien CODO (2010) l'a montré en mettant en exergue la violation des traités signés avec Tofa qui pensait que la défaite de Béhanzin signifiait pour lui une victoire personnelle : « Le temps est venu pour Tofa de faire face aux réalités de peuple colonisé. Très vite le royaume sera amputé dès 1889 d'une grande partie de son territoire au profit des Britanniques, ce que la convention franco-britannique de délimitation des frontières de 1898 va consolider et étendre. D'autres amputations vont suivre...Tofa va protester mais le colonisateur français n'en a cure et c'est bien souvent qu'il est mis devant le fait accompli.⁷ » Les

⁷ CODO Bellarmin : « *Le Recardère de Béhanzin* », symbole de la lutte d'un fils de Xogbonou au service du Dabomey et des Daboméens » in *Colloque, Centenaire de la mort de Dè Tofa : la vie et l'œuvre du Roi*, 26, 27 et 28 avril 2010, Porto Novo.

Français ont le mépris vis-à-vis des Rois et des aspirations des populations ; de leurs droits et besoins, ils n'ont « cure ». Mépris par les gouverneurs, mépris par les administrateurs, mépris par les fonctionnaires ; comportement de mépris extrapolé par nous à l'exécutif aux indépendances en 1960, mépris par les députés durant le régime révolutionnaire, mépris par les présidents du Renouveau Démocratique (1990-2016).

2.1.2.2 La guerre, la résistance et la trahison

Au mépris, Béhanzin ⁸ répond par la **guerre et la résistance** en tant que leader éclairé et conscient des enjeux de la situation coloniale : la liberté imprescriptible et le droit à l'initiative historique ; ce qui fait qu'il expérimentera **la trahison de son frère**⁹. Selon SAVARY (1976 :51) : «...le roi reste introuvable. Les Français projettent alors de faire nommer un nouveau roi, ce qui leur permettra de débusquer plus facilement leur ancien ennemi. Le 15 janvier 1894, le frère du roi, le prince Gucili, ancien chef de guerre (Gau) de l'armée dahoméenne, est élu roi d'Abomey¹⁰ sous le nom d'Agoli Agbo par l'assemblée des princes. **Quelque temps après, le nouveau roi révèle au Général Dodds la cachette de son frère** et Béhanzin est contraint de se rendre le 25

⁸Le type de l'ancêtre des Béninois ; les rois étaient d'abord garant des valeurs et des normes.

⁹ La trahison de Béhanzin par son frère, le Gauu est une orchestration du colon, puisque les princes du Danxomé s'étaient refusés à trouver un successeur au roi Béhanzin tant qu'il était vivant et au maquis. Mais la perspective de voir Abomey être rattaché à Hogbonou, est une menace à laquelle ils ont cédé. La diffusion de l'information et la promotion de la trahison d'Agoli Agbo dans les manuels et reprise par certains historiens est aussi une approche coloniale de division de l'élite du Danxomé pour mieux brouiller les pistes historiques de la raison anthropologique.

¹⁰ Faites attention à la réduction exprimée par «roi d'Abomey» au lieu de «roi du Danxomé», à ce moment un empire ; c'est dire l'importance des perceptions dans le décodage de la sémiologie des mots utilisés par le colon. Sémiologie qui n'est pas anodine, mais qui traduit une intention et une perspective politique mûrement réfléchie.

janvier à Atchakpa, près d'Oungbégamé. » Mais ce qui est instructif dans l'histoire de cette trahison, c'est **qu'Agoli Agbo expérimentera également le mépris de l'administration coloniale** qui le déportera au Gabon avant de le rapatrier à Abomey où il mourra en 1940.

2.1.2.3 Le mensonge

Le mensonge est une autre contre-valeur introduite par l'administration coloniale et qui nourrit aujourd'hui la corruption. Béhanzin avait obtenu la promesse de Dodds, un officier supérieur de l'armée française, d'être conduit auprès du président des Français afin de lui exprimer la légitimité de sa guerre. Mais, il sera conduit à la Martinique d'abord, puis via Marseille pour être montré pendant la grande exposition coloniale à la foule des curieux français, avant d'être conduit à Blida en Algérie où il meurt en 1906. Dodds a menti, l'administration coloniale a menti ; et de nos jours, l'administration béninoise est gangrenée par ce mensonge qui nourrit la corruption et fait le lit de la déliquescence des conditions sociales des populations béninoises. Le délestage en matière d'énergie n'est pas la moindre des calvaires des Béninois en 2014.

2.1.2.4 Assassinat de l'élite éclairée et promotion des médiocres

L'administration mercantiliste a combattu l'élite éclairée qui a initié « la contestation du pouvoir colonial et la défense des intérêts des dahoméens », (CODO, 2010 :5) en la personne de Louis Hunkanrin, de Paul Hazoumè et des frères Zinsou Bodé ; ceux-là ont réfléchi à la liberté et aux destins des Dahoméens. Et l'administration coloniale

a toujours promu les médiocres au sens de personnes qui n'ont jamais combattu le système au nom des valeurs de liberté et de droits de l'homme. C'est à cette dernière catégorie de dirigeants que l'administration de corruption a remis le pouvoir politique depuis 1960.

Il est possible de dériver de cette explication, la cause qui fait de l'administration béninoise une structure de contre-performances au superlatif.

La situation actuelle de crise sociale aigue est un cas d'école pour illustrer le mode par lequel, la promotion des médiocres hissés aux différents postes de responsabilité entraîne de facto la crise des valeurs accentuée par la menace de dériver la démocratie vers un régime personnel de tyrannie où les libertés publiques et la sécurité font les frais de la gouvernance par la corruption. Ce sont des contre-valeurs empruntées au système de la francafrique¹¹.

La sociologie et l'anthropologie de la corruption brise l'écran de fumée des approches classiques de la lutte contre la corruption pour livrer à la clarté des consciences les contre-valeurs empruntées au capitalisme français qui servent, dans l'administration du Bénin, à nourrir le phénomène acquis de la corruption : le mépris, la trahison des élites éclairées, le mensonge administratif sur les programmes abandonnés, l'imposture des cadres médiocres qui se servent de leur mensonge pour convertir la démocratie en dictature. Un exemple concret est l'initiative personnelle en 2013 du Commissaire central de

¹¹*Un attelage politique qui unit le pré carré des chefs d'Etat africains et le président français du moment ; attelage qui tolère au nom des intérêts français, les crimes contre l'humanité de la mal gouvernance sur lesquels les autorités françaises ferment les yeux: la violation des droits de l'homme, l'assassinat des opposants ou leur incarcération, le détournement de l'aide, le blanchiment de l'argent de la drogue, la violation des libertés publiques, etc. Mille fois décrié, l'attelage se reconstruit toujours, quelque soit la gauche ou la droite des intérêts de l'Etat impérialiste français.*

Cotonou de contraindre les engins à deux roues à la circulation sur les voies de trafic local qu'il a ouvertement présentées comme « pistes cyclables » alors que c'est un gros mensonge. Les seules pistes cyclables qui existent vont de P.K. 10 à Sèmè Podji ; hors de cette commune, point de piste cyclable dans la ville de Cotonou. Voilà un gros mensonge doublé d'une initiative personnelle, mais en association avec le Centre National de Sécurité Routière (CNSR), propre à accoucher de l'enfance de la tyrannie imaginée par les médiocres et usurpateurs de postes : fixer unilatéralement l'immatriculation des engins à deux-roues et le coût de l'opération sans avoir créé les conditions de la réussite de l'opération envisagée, alors même que ce commissaire a fixé l'échéance de la répression au 2 août 2014. Un peu comme si, le 1^{er} août de célébration du souvenir de la bâtardise des soleils des indépendances, accouchera des lunes crépusculaires de pogroms immatriculés. Le peuple béninois y a échappé belle. L'irruption du ministre des transports dans les débats a remis les pendules à l'heure pour éviter au peuple les affres de la tyrannie qui pointait sa queue à l'horizon¹².

2.2 L'idéologie de l'évitement

Dans le modèle d'analyse de la pensée contracculturative appliquée au diagnostic de l'origine de la corruption, il a été possible de montrer que la corruption n'est pas une fatalité à rechercher dans la sémiologie béninoise ni dans les règles de droit de la dévolution du pouvoir dans les formations socioéconomique béninoises. Non, le Béninois

¹² *L'illégalité de cette opération a entraîné l'intervention de l'ANLC qui aurait attiré l'attention des services concernés sur le moyen de corriger les bévues d'une telle initiative autocratique ; mais jusqu'à aujourd'hui, aucun panneau de signalisation n'annonce la conversion du trafic local en pistes cyclables.*

n'est pas congénitalement corrompu ; son être s'étalonne au pôle de l'idéologie de l'évitement. Ainsi donc, la corruption en tant qu'emprunt forcé, peut être jugulée en recourant à l'idéologie de l'évitement.

2.2.1 Définition des concepts

L'Évitement¹³ est l'état de celui qui se met à l'abri d'un opprobre, d'un acte qui ferait du tort à son honorabilité, et par delà, jetterait le discrédit sur sa famille dont le nom ancestral ne doit pas être terni ; au risque d'encourir la sanction de l'instance actantielle de l'Ancêtre, une quatrième instance en plus des trois qui sont propres à la psychologie européenne : le Surmoi, le Moi et le Ça. L'**idéologie**, au sens althussérien est l'ensemble des idées par lesquelles l'être se représente son rapport à ses conditions de vie et d'existence ; cette faculté offre à l'individu la probabilité de se récréer à tout moment, en remettant en cause à tout instant ses choix existentiels : son autre nom est l'imaginaire.

2.2.2 Illustration de l'idéologie de l'Évitement

L'idéologie de l'Évitement est une propension des sociétés béninoises de prévenir les catastrophes pouvant dériver des conduites humaines, individuellement ou collectivement. C'est pourquoi face au mépris des Français, Glèlè avait déjà pressenti les futurs possibles du

¹³Les «comportements d'évitement» se développent tout autant dans un contexte moderne comme celui de la fiscalité en France en ce temps de la gouvernance de François HOLLANDE ; lorsqu'il est malmené parce que le taux de prélèvement de l'impôt augmente, l'animal fiscal développe des comportements d'évitement : « travailler moins pour payer moins, ou travailler plus, mais au noir. Ou encore s'exiler à l'étranger. C'est exactement ce qui s'est passé chez nous. Laffer ne dit pas autre chose que les paysans et leur bon sens proverbial. » (LANGLET, 2014).

danger représenté par la corruption qui se lisait dans l'interactionnisme de leur contact. Une interprétation de l'anthropologue avancerait qu'il avait pressenti l'importance d'avoir un allié comme roi à Hogbonou pour prendre en tenaille les Français dans un combat futur ; mais Tofa aura été peut-être, sinon naïf, mais souverain de penser selon les seuls intérêts de son royaume et de ses sujets. Cette lecture est celle retenue par l'historiographie béninoise aujourd'hui ; mais le fait probant est que les Français, après avoir conquis le Danxomè se sont attaqués au dépiècement de son royaume d'abord, avant de le dépouiller de ses prérogatives royales douanières, alors même que son Lary ou homme de confiance montait en grade dans l'administration coloniale. C'était une « bâtardise. » Voici comment le dit GEORGES PINÇON (2010 :9) : « HAZUNME gagnait de plus en plus d'autorité alors que celle de TOFA était de plus en plus bafouée. C'est ce qui apparaîtra dans l'arrêté sorti par le Gouverneur LIOTARD à la destruction des prisons de Gbèkon le 20 janvier 1905.

- Il est défendu au roi d'incarcérer des prisonniers à Gbèkon ;
- Il est défendu au roi de présider à Gbèkon des palabres de justice ;
- Les recardères ou LARI du roi, ne seront obéis dans leur réquisition que lorsqu'ils seront escortés par les gardes ou par quelqu'un délégué de l'administration ;
- Défense à Tofa de nommer des chefs sans prévenir au préalable l'administration française, qui les

accepte et consacre définitivement deux autorités, s'il y a lieu ;

- HAZUNME, chef des LARI, Premier Ministre et BAKARY, Ministre pour le Sô-Ouémé sont chargés de veiller sous le contrôle du Résident à l'exécution des articles ci-dessus ;
- Des tribunaux de province seront créés à Ajara et à Sakété.

... Cette façon déloyale de rogner à TOFA les droits dont il jouissait selon les clauses du protectorat, révèlent les rapports ambigus que les autorités françaises entretenaient avec les royaumes comme HOGBONOU et AGBOME et ceux établis dans toute la région du Golfe de Guinée. Dans ces rapports il y avait beaucoup de duplicité. L'objectif des autorités françaises, c'est purement et simplement d'assujettir les chefs et de s'installer en mettant au point leur système colonial ». Cette situation illustre le mode colonial de promotion des médiocres, dans le sens où ils sont constitués administrativement en imposteurs d'une autorité ne leur appartenant pas historiquement. Ce que l'écrivain Amadou Kourouma qualifiera dans son livre *Les soleils des indépendances*, de « bâtardise des soleils de la colonisation ».

L'idéologie de l'Évitement permet de comprendre le fait que Béhanzin n'ait eu qu'une parole donnée : se rendre à condition d'être conduit au président des Français afin de conférer entre souverains. C'est le code de la parole donnée qui distingue l'élite éclairée et consciente des médiocres de l'administration qui se vêtissent des

contre-valeurs du mépris, du mensonge, de la trahison, de l'imposture pour se complaire aujourd'hui dans la corruption, à défaut de penser le cours de l'histoire. Les deux mandats du locataire de la Marina illustrent à merveille les conséquences désastreuses des contre-valeurs sur le climat social béninois. A défaut de concrétiser le ballet du changement, de l'émergence et de la refondation, le gouvernement à vue, est la caractéristique de ce pouvoir personnel anticonstitutionnel au régime de la démocratie qui nécessite pourtant la participation de l'opposition à la gestion concertée du bien public. Mais ce sont les scandales qui ont pignon sur rue dans le régime de la refondation. Un exemple est celui d'un ancien Directeur Général de la SONAPRA.

Selon le journal la Nouvelle Tribune (2013), le directeur de la SONAPRA a commis des irrégularités qui ont émaillé la privatisation de l'outil industriel ; peu après, le D.G. a connu une promotion : il est nommé ministre, peut-être pour mieux exercer son talent ; après son dégomme, il se fait élire à l'assemblée nationale en qualité de député où il obtient une immunité parlementaire et sert les desseins des majorités relatives ou parfois introuvables. La gangrène de la corruption se répand ainsi dans la société, et le chef de l'Etat pense ainsi émousser la vigilance de l'élite éclairée parce qu'il aura fait de la corruption un critère de référence des comportements sains.

Deux conclusions se dégagent de la sociologie et de l'anthropologie de l'idéologie de l'Evitement ;

- D'abord, les Béninois copient la contre-valeur coloniale d'élire aux postes de responsabilité les médiocres qui n'ont jamais lutté pour la liberté, ni

réfléchi aux attentes à satisfaire par l'administration et la gestion du pouvoir politique ; ce faisant, s'opère une reproduction d'une élite des médiocres accros à la corruption.

- Ensuite, la parole donnée est le leitmotiv que doit traduire l'éducation et l'éthique comme garde-fou à la corruption ; il y a peu, en fin de saison sèche en 2013, l'opération zéro dossier dans les tiroirs a été initiée dans toutes les administrations au Bénin. La moutarde a pris pour ce mois seulement, car tous les dossiers à la traîne ont été traités ; mais ils n'ont pas été remis aux demandeurs sans quelque rétribution¹⁴. Cependant, une telle expérience devrait devenir la norme d'évaluation de l'administration et des travailleurs puisqu'il s'agit pour ces derniers de respecter la parole donnée de servir pour produire la valeur ajoutée.

2.3 La loi de l'eschatologie

L'eschatologie est la science des fins dernières ; cette loi permet d'envisager le triangle de l'ordre, des conflits et le retour au changement. De l'histoire de la société béninoise en quête de modalité d'éradication de la corruption, la problématique de contracculturation des approches classiques de lutte contre la corruption, selon la perspective de l'« Etude linguistique et Juridique de la Corruption » vise à considérer, dans cette crise dans

¹⁴En cette période, j'avais un dossier au Service du domaine ; j'ai lu le code de l'opération et vu l'atmosphère de ruche qui y a régné ; mais mon dossier, déjà traité ne m'a été remis que bien après la période. Le recours au chef de service n'a pas balancé le temps des recherches.

laquelle les contre-valeurs menacent d'éroder la démocratie, que cette période est la bonne pour :

- renouveler le discours sur le vide des valeurs de la parole donnée constituée par la prestation de serment du président Boni Yayi après l'élection de 2011 ;
- remarquer que ce sont les contre-valeurs de mépris, de mensonge, de trahison, et de reproduction des médiocres qui caractérisent aujourd'hui les présidents des institutions constitutionnelles, les ministères et les administrations décentralisées très accros à la corruption ;
- redécouvrir les normes de travail, les valeurs de l'administration des biens publics ;
- la décentralisation copiée sur la France est une courroie de transfert ingénue de la corruption via les marchés publics, etc. ;
- réinventer l'interactionnisme entre les rois et chefs qui s'organisent aujourd'hui et les autorités décentralisées dont les actions doivent être raccrochées aux autorités endogènes. Cette réflexion tient au fait historique que les Béninois n'ont jamais tué leurs rois dont les valeurs et normes de dévolution du pouvoir perdurent ; alors que dans le même temps, les autorités décentralisées sont les pantins de l'histoire sanglante et terrible de l'exécution des rois français. Cette incongruité historique mérite d'être corrigée ;
- reconvertir les normes du vodun, du Fa et du Boo à la traque des contre-valeurs et de la corruption.

3. La société béninoise réconciliée à ses valeurs de service public

Les lois de la contracculturation ont permis de dissocier les valeurs de deux types de pratiques administratives du bien public tout en faisant émerger l'ontologie de l'être béninois aux actions conditionnées par la culture de la sanction du vodoun en cas de violation des règles philosophiques de service public.

3.1 Le type de contre-valeurs administratives de corruption

L'administration héritée par les Béninois de la puissance coloniale française à la décolonisation initiée en 1958¹⁵, est une structure de reproduction des intérêts de l'Etat français dont la satisfaction passe par la continuation du recours aux contre-valeurs du mépris des attentes des populations, de la trahison et de l'assassinat ou marginalisation des intellectuels illuminés ; sont mis à la touche ceux qui voudraient penser d'abord les politiques d'indépendance nationale en recourant à l'idéologie de l'évitement ; et obtiennent la promotion, seulement les médiocres qui se complaisent dans les contre-valeurs.

Un simple syllogisme permet de saisir la relation entre les intellectuels illuminés et les agents médiocres de l'administration ; si les penseurs sont mis à l'écart des centres de décision politique, il ne reste plus que les exécutants de cette mise à l'écart : les médiocres, convertis au maintien de l'Etat dans le giron de la puissance tutélaire. L'administration d'exécution ainsi perçue, il va

¹⁵Loi Gaston Defferre de 1956 par laquelle la France de de Gaulle a organisé en 1958 un référendum dans les territoires et colonies françaises d'Afrique pour l'autonomie à l'intérieur de l'empire français ou l'indépendance avec toutes ses conséquences.

de soi que la culture de la corruption inhérente à la pratique française des règles de passe-droits en matière de gestion des marchés publics soit reproduite par l'élite béninoise.

En France, selon MONTALDO (1994), la corruption a été modélisée par le Parti communiste de Georges Marchais ; puis François Mitterrand et le Parti socialiste l'ont améliorée pour en user jusqu'à l'usure ; et enfin Jacques Chirac en abusera au point où le Conseil Constitutionnel va lui offrir un parapluie d'impunité. Et bien avant, droite et gauche vont s'entendre pour s'amnistier des faits de corruption dont chaque partie a bénéficié au détriment des contribuables français. A lire les deux volumes consacrés respectivement à *Mitterrand et les 40 voleurs...* et *Chirac et les 40 Menteurs...*, il restera un goût amer de découvrir que la corruption est très prisée par les élites françaises qui se jouent des dénominations politiques. Un tel système social est contraire à celui dont l'idéologie de l'évitement se fortifie de l'instance actantielle de l'Ancêtre au Bénin.

L'élite politique béninoise, dans ces circonstances, a inauguré la curiosité dite des éléphants blancs, qui magnifie les marchés publics dont les fonds décaissés ne correspondent sur le terrain des collectivités territoriales à aucune réalité structurelle ; soit les projets financés et dont les fonds ont été décaissés totalement ne correspondent à aucune réalité visible, soit les projets dont la réalisation est entamée sont abandonnés, inachevés et envahis bientôt par les herbes qui reprennent droit de cité.

Le vide de réflexion, de pensée d'autonomie et l'incapacité de reprendre l'initiative historique ont

transformé l'élite politique béninoise en une classe improductive de rationalité, de logique d'action pensée et de dynamique nourrie par une créativité pure d'invention de théorie et de pratique aux règles de capitalisation des expériences passées. Et dans ce vide de pensée et d'incapacité de créativité, le seul exercice de la souveraineté dans lequel s'est spécialisée l'élite bureaucratique béninoise réside dans le mimétisme et la consommation des projets clés en main, financés par les partenaires techniques et financiers sous contrôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Voici la boucle sous laquelle se voilent les valeurs contre-nature nourrissant la corruption dans l'administration béninoise.

3.2 Le type de société béninoise prémunie contre la perversion corruptive

Le Béninois ne se perçoit pas selon les valeurs de la parole donnée, ni celles de la résistance et de la guerre pour arrêter l'imposture française que le Roi Gbèhanzin a transmis à ses descendants. La plupart des opinions que le Béninois professe vise à justifier les préjugés et prénotions que les anthropologues et les administrateurs coloniaux ont élaborés pour fixer la personnalité à façonner par les Missionnaires et les projets politiques de coopération entre Etats. Si nous écoutons VODOUHE (2010 :3), « L'étonnement fut à son comble lorsqu'une délégation de Gbèhanzin arriva à Paris via Liverpool en août 1893. Le roi la dépêcha auprès du Président Carnot pour discuter des conditions de la paix. Le Quai d'Orsay se mit en quatre pour chercher des arguments lui permettant d'empêcher la délégation d'être reçue par le Président d'autant que toutes les chancelleries européennes avaient

le regard braqué sur Paris. Finalement, on reprocha à la délégation de n'avoir pas obtenu le visa du Général Dodds avant de se rendre en France, et elle ne fut pas reçue par le Président Carnot ! Elle quitta Paris en novembre, ne pouvant, disait-elle, supporter le froid. Elle regretta de n'avoir pas pu contribuer à ramener la paix. Elle laissa à Dieu le soin de la faire. »

Ainsi, découvrons-nous encore les manœuvres des Français pour empêcher le roi Gbèhanzin de façonner l'histoire à partir des valeurs de son système politique de perception du droit à l'initiative historique. Le fin mot de l'histoire est resté aux lois de la guerre et de l'imposture. Mais maintenant que la sociologie et l'anthropologie permettent au chercheur de puiser dans les travaux des historiens la personnalité réelle des modèles d'action et de pensée attachés aux rois et chefs de la société danxoméenne, il reste une possibilité de redécouvrir les valeurs ayant servi de superstructure au dynamisme de l'administration danxoméenne dont l'efficacité a été reconnue par les adversaires de Gbèhanzin. Écoutons VODOUHE (2010 :3,4) : « ...le fait que Gbèhanzin ait pu échapper aux Français lancés à sa poursuite pendant de longs mois (de novembre 1892 à janvier 1894) impressionna beaucoup de gens d'autant que le roi disposait d'un espace assez réduit, entre Agbomè et Agonlin Covè/Zanganlando. Il fit en la circonstance preuve de beaucoup d'intelligence et de sagacité auxquelles les Français (à commencer par Dodds lui-même) rendirent hommage. Dans son Rapport sur les opérations militaires (en deux volumes disponibles aux Archives de l'armée de terre à Vincennes), le commandant

du corps expéditionnaire exprimait son admiration aux organisations étatiques de Danxomè et prophétisa (pour ainsi dire) qu'eu égard à leur intelligence, les Danxomènu assimileraient vite la culture française et servir dans l'administration de l'empire colonial français en constitution. Cela arriva effectivement et les Danxomènu servaient partout en AOF, voire en AEF, et ils faisaient preuve de beaucoup de compétence et de dévouement. »

Il semble à écouter VODOUHE que le Béninois en servant avec compétence et dévouement l'administration coloniale, a assimilé si bien les contre-valeurs au service de l'idéal colonial qu'il a mis un soin à reproduire ces contre-valeurs dans le service public à l'indépendance. Et quelque soit le discours politique sur le leitmotiv de développement, le Béninois a gardé inscrit dans ses gènes bureaucratiques ce conditionnement colonial. L'épisode du Gouvernement militaire et révolutionnaire (GMR) a voulu inverser la tendance pour renouer avec les valeurs de Gbèhanzin. Mais, le Parti de la révolution populaire du Bénin et l'emprunt de la philosophie marxiste-léniniste ont tué la mutation pour désabuser tous les puristes. Les 17 ans de socialisme ont mis en place la mentalité de la gabegie et du détournement public que sont venues renforcer les contre-valeurs de corruption emmenées dans leurs bagages par les autorités du Renouveau Démocratique.

CONCLUSION

Il est inutile de lutter contre la corruption, une conséquence du fonctionnement des institutions capitalistes françaises, à moins d'asseoir les bases de la société contracculturée. Les institutions copiées sur le modèle de la cinquième république en France, dérivent de la culture de l'irresponsabilité et de l'écran de fumée ; car animées par des cadres conditionnés aux contre-valeurs administratives au service du capitalisme mondialisant. La corruption est devenue comme l'hydre de Lerne dans la mythologie grecque c'est-à-dire un serpent qui a plusieurs têtes : une tête coupée engendre plusieurs autres. Si l'hydre de Lerne a été vaincue par Ulysse, c'est parce qu'il l'a soulevée de terre. Pour vaincre la corruption, il faut pour cela penser d'abord les relations de service public, et ensuite, restituer aux agents de l'administration l'histoire réelle de leurs fonctions et responsabilité avec les risques de forfaiture possible.

La contracculturation des approches classiques de la lutte contre la corruption nous a permis d'abord, d'envisager cette hypothèse et ensuite, d'aller à la conquête des sédiments des valeurs réelles de la société béninoise, celles dont les efforts de BEHANZIN ont préservé les acquis pour susciter l'admiration de ceux qui l'ont combattu. Les imposteurs français ont eu le mérite de reconnaître la compétence et le dévouement des Danxomènu, dérivées de l'intelligence et de la sagacité de leur Maître à penser, BEHANZIN.

Il reste aux Béninois à mettre au service de la nation contracculturée cette compétence et ce dévouement que

leurs aînés ont mis au service de l'administration coloniale. Si cela survient un jour, la corruption y trouvera sa frontière et sa limite. Surtout, le jour où le Président béninois jurera sur un couteau, symbole du Vodoun GU, que lui présentera le président de la Cour Constitutionnelle, il ne se gaussera plus du peuple ni célébrer le parjure.

Mais en attendant, force est de reconnaître que l'administration béninoise trouve plus commode de perpétuer les contre-valeurs de service public. Cette continuité nourrit les effets de corruption dans le service du bien public. Le leitmotiv de la pauvreté nourrit la passivité des intellectuels car c'est le couloir des financements accordés par la banque mondial et le fonds monétaire international. Tel est le ressort de compréhension de la persistance du phénomène.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages généraux et spécialisés

1. ADOUN W. H. et AWOUDO K. F., (2008), Bénin : *Une démocratie prisonnière de la corruption*, Copef, Cotonou.
2. ALTHUSSER L., (1976), *Positions*, Editions Sociales, Paris.
3. BASTIDE R., (1971), *Anthropologie Appliquée*, Payot, Paris.
4. MONTALDO J. (1994), *Mitterrand et les 40 voleurs...*, Edition Albin Michel, Paris
5. MONTALDO J. (2006), *Chirac et les 40 menteurs...*, Edition Albin Michel, Paris.

Revues

1. Forum National de mobilisation de la société contre la Corruption (FONAC), *Synthèse des communications et recommandations du FONAC* (1998), publié par La Cellule d'Appui à la mise en œuvre des résolutions du FONAC, Cotonou
2. Observatoire de Lutte contre la Corruption, (2004), *Le plan stratégique de lutte contre la corruption, et les textes fondamentaux de l'observatoire de lutte contre la corruption*, sans maison d'édition, Cotonou

Articles

1. CODO B. C. (2010), « Le Recardère de Béhanzin, symbole de la lutte d'un fils de Xogbonou au service du Dahomey et des Dahoméens » in *Colloque, Centenaire de la mort de Dè Tofa, La vie et l'œuvre du Roi*, 26, 27 et 28 avril 2010, Porto Novo.
2. GEORGES-PINÇON R. (2010), « Le Lari HAZUNME, « Un illustre dignitaire au service de la Monarchie de Xogbonou sous Tofa » in *Colloque, Centenaire de la mort de Dè Tofa, La vie et l'œuvre du Roi*, 26, 27 et 28 avril 2010, Porto Novo Porto Novo.
3. LANGLET F., (2014), « Le coup de Bruxelles » in *Le Point*, n°2168, du 3 avril 2014, p.36.
4. VODOUHE C., (2010), « L'instrumentalisation par la France des chefs africains en vue de sa domination sur le continent : le cas du Roi Tofa de Porto-Novo (XIXème et XXème siècles), in *Colloque, Centenaire de la mort de Dè Tofa : La vie et l'œuvre du Roi*, 26, 27 et 28 avril 2010, Porto-Novo.

Thèses

1. ASSOGBA C. R. (1995), *Rituels de l'igname et Altérité en Afrique de l'Ouest : pour une théorie de la Contracculturation*, Thèse de Doctorat de troisième Cycle, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan, Inédit.
2. SAVARY C. (1976), *La pensée symbolique des Fon du Dahomey*, Thèse de Doctorat, Edition Médecine et Hygiène, Genève.

Webographie

1. ZOUMENOU M. (2013), « Lutte contre la corruption au Bénin : les six autres dossiers que Yayi doit ressusciter » in *La Nouvelle Tribune info, Facebook*.
2. DAN O. F., (2013), « Lutte contre la corruption au Bénin : L'Anlc plombée par un manque de ressources », in *La Nouvelle Tribune info, Facebook*.
3. KINGBEWE Y. H.,(2014), « Projet Ayifa de l'Anlc : pour une lutte contre la corruption et le crime transfrontalier » in *La Nouvelle Tribune info, Facebook*.

LE PHENOMENE DE LA CORRUPTION AU BENIN : SIGNIFICATIONS, SOURCES, SOLUTIONS POUR Y REMEDIER A LONG TERME ?

Martin ASSOGBA

Président de l'ONG ALCRER

Résumé

Une étude diagnostique menée par le gouvernement béninois sous l'inspiration de la Banque mondiale révèle que la corruption a atteint tous les domaines d'activités notamment la douane, la justice, la police routière, les impôts, etc. Loin d'être l'apanage du secteur de l'économie ou de l'administration, la lutte contre le «*sida comportemental*» devrait être repensée et aller au-delà des mesures et dispositions jusque-là appliquées. Elle appauvrit l'Etat en même temps qu'elle illustre l'abandon des valeurs et le déclin moral et civique. A cet effet, l'auteur propose une lutte basée sur l'éducation et la punition pour venir à bout de la corruption.

Mots clés : diagnostique, sida comportemental, déclin moral, éducation, punition.

INTRODUCTION

Dans notre pays le Bénin, l'ampleur de la corruption ne se discute plus. Pis, elle se banalise. C'est un fait connu : lorsque ce sida comportemental ne choque plus personne, il est difficile voire impossible d'y mettre un terme. Chaque jour, nous voyons la corruption ruiner nos efforts de développement et décimer les valeurs cardinales de notre société.

La corruption n'est pas un phénomène récent. On en voit ses traces en Occident dès l'Antiquité, et déjà Platon, philosophe grec du 5^e siècle avant Jésus-Christ, parlait ainsi de ce phénomène dans son ouvrage *Les Lois* : « *Les serviteurs de la nation doivent s'acquitter de leurs services sans recevoir la moindre gratification ... se forger une opinion et s'y tenir n'est pas chose facile, mais c'est pour un homme, le moyen le plus sûr d'obéir loyalement à la loi qui lui dit: ne rends aucun service en échange d'un présent* ».

La corruption est devenue une préoccupation des pouvoirs publics de par le monde. Dans un discours en 1998, le président Mathieu KEREKOU disait : « *tout Gouvernement digne de ce nom ne peut se permettre de rester passif ou indifférent, en voyant ses efforts compromis ou ruinés par certains fils du pays sans foi ni loi, exceller dans l'art du détournement des deniers publics, des malversations, de la fraude fiscale et des surfacturations, des transactions occultes et autres opérations douteuses, en un mot, dans la magouille éhontée et les manœuvres dolosives* ».

Bien avant lui, l'ancien Président nigérian Shehu SHAGARI affirmait en 1982 : *«Celui de nos problèmes qui m'inquiète le plus, c'est celui de la décadence morale qui affecte notre pays. Je pense au problème de la prévarication, de la corruption, à l'absence du sens du devoir, à la malhonnêteté et autres vices de cette nature ».*

Toutes ces affirmations restent d'actualité et illustrent le fait que nos gouvernants, au-delà des discours, doivent travailler à tenir leur promesse de lutter efficacement contre la corruption. Mais comment y arriver sur la durée ?

Mon propos est de vous entretenir sur les formes pertinentes de lutte contre la corruption dans notre pays. Avant d'aborder ce point, il convient de mettre l'accent sur les significations du phénomène, ses sources, son ampleur au Bénin et son impact sur le développement national.

I- Clarification du concept de Corruption

Le terme "corruption" vient du verbe latin *rumpere* qui signifie rompre, enfreindre, briser ou casser. Il indique donc que quelque chose s'est cassé : c'est soit un code de conduite morale ou sociale soit, le plus souvent, une règle administrative.

Il y a corruption quand l'agent public qui enfreint à la règle en tire un bénéfice tangible pour lui-même, sa famille, ses amis, son parti politique ou tout autre groupe qui lui est proche. Il faut, en outre, que le bénéfice tiré soit

perçu comme une compensation directe d'un acte spécifique de corruption.

Selon la Convention des Nations-Unies contre la corruption entrée en vigueur le 15 septembre 2005, la corruption est « *le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction (ou un abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage, directement ou indirectement promis, offert ou sollicité, ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou pour un tiers*».

La Loi N° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ne définit pas la corruption, mais prend un soin particulier à présenter les infractions qui y sont liées : le détournement et l'usage illicite de biens publics, l'abus de fonction et le trafic d'influence, la fausse déclaration et l'enrichissement illicite, la corruption dans le secteur privé, l'abus de biens sociaux, le blanchiment du produit de l'infraction, la corruption dans la passation des marchés publics, les infractions relatives au recrutement des agents de l'administration, le recel, l'entrave au bon fonctionnement de la justice et le conflit d'intérêts...

A ces types de corruption, il faut ajouter des infractions connexes telles que la corruption en période électorale, le délit d'initié, l'escroquerie et la cavalerie, les infractions relatives aux actes uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et les infractions cybernétiques et informatiques.

On retient plus simplement que la corruption est un abus de pouvoir public en vue d'obtenir un profit privé et cela inclut les infractions telles que le détournement de deniers publics, la fraude, le versement de pots-de-vin, l'escroquerie, le racket, le népotisme, le clientélisme et le trafic d'influence. La corruption, dans tous les cas, suppose des calculs personnels et des projets conscients, et implique à la fois ceux qui en prennent l'initiative et ceux qui se laissent corrompre.

II- Les causes de la corruption

La corruption se présente habituellement comme un phénomène caché, aux contours flous, aux acteurs non identifiés, aux volumes détournés difficilement quantifiables. Les causes en sont multiples et il est difficile d'en avoir une liste exhaustive. Cependant, on peut noter parmi les principaux facteurs qui contribuent au phénomène de corruption ce qui suit :

- la concentration du pouvoir et de la richesse par quelques-uns ;
- les régimes non démocratiques ou autocratiques ;
- la pesanteur de la bureaucratie, l'excès de contrôles administratifs et de restrictions commerciales ;
- les monopoles ;
- le népotisme ;
- la mauvaise organisation et l'insuffisance de la rémunération des agents publics ;
- la faiblesse de l'appareil judiciaire ;
- une conception matérialiste de la réussite où pouvoir, argent, position sociale et ostentation jouent un rôle

primordial : l'ostentation au niveau individuel peut mener à tous les excès ;

- plus simplement la cupidité des hommes qui favorise puissamment, elle aussi, la corruption.

III- Ampleur du phénomène de la corruption au Bénin

Selon une étude diagnostique menée par le gouvernement béninois avec l'assistance de la Banque mondiale, les services publics clés sont touchés par la corruption. Des 28 services listés par l'enquête, les opinions recueillies sont défavorables aux services ci-après :

- la douane (55%)
- la justice (45%)
- la police routière (39%)
- les impôts et taxes et la police judiciaire (28%)
- le service d'électricité (28%)
- le service de fourniture d'eau potable (28%)
- les travaux publics (21%)
- les services de l'éducation (20%)
- les services de santé (19%)

Au Bénin, toutes les générations sont concernées par le phénomène : les enfants, les jeunes, les adultes, etc.

La corruption n'est pas le fait exclusif d'un secteur de l'économie ou de l'administration béninoise. Le monde politique, la presse, le secteur privé sont touchés. Dans chacun de ces secteurs, la corruption se manifeste sous plusieurs formes. On peut globalement retenir :

- les pots de vin, les largesses démesurées à des décideurs ;
- les fraudes fiscales ou douanières ;
- la surfacturation des services de l'Etat ;
- la sous-facturation des redevances à l'Etat ;
- les malversations ;
- les trafics d'influence, la concussion, le favoritisme à l'occasion de la passation des marchés publics ;
- l'achat de conscience en période électorale ;
- etc.

IV- Impact de la corruption sur le développement du Bénin

Les pratiques délictueuses dans des services comme les impôts et la douane réduisent les ressources financières de l'Etat. Selon une étude réalisée en 1998, du temps de l'ancien ministre des finances, Abdoulaye BIO TCHANE, il manque tous les ans trois points au PIB, en raison de la corruption et de la mauvaise gestion. Ces trois points équivalent à 50 milliards de francs CFA. Depuis quelque temps maintenant, ce chiffre a été décuplé et ce sont des centaines de milliards que nous perdons dans les malversations financières comme en témoigne le flux des scandales financiers que notre pays a subi récemment et continue de subir (affaire CEN-SAD, affaire des machines agricoles, etc.). D'après l'ancien Premier Ministre béninois, alors Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation de l'Action Publique et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, les pertes de recettes fiscales pour le Trésor Public béninois dues aux pratiques

frauduleuses conjuguées des contribuables et des agents des administrations fiscale et douanière, sont évaluées, chaque année à au moins une centaine de milliards de francs CFA!

Le rapport de l'enquête sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International en 2008, 2009 et 2010 plaçait le Bénin respectivement au 98^e, 106^e puis au 110^e rang parmi les pays du monde concernés par l'enquête.

Selon Daniel KAUFMANN, un expert de l'Institut de la Banque mondiale, « *la corruption, c'est comme si l'on devait payer un impôt supplémentaire de 20% de ses revenus et c'est cela qui empêche de générer de la richesse dans les économies nationales* ». En effet, la corruption est à la racine même de ce qui explique les dysfonctionnements de l'État. C'est la corruption qui affaiblit l'administration publique, qui fausse le jeu des marchés et qui encourage les individus à consacrer, comme nous le montre le système des 'gay-man', leurs talents et leurs énergies à des fins non productives.

La corruption appauvrit l'Etat et un Etat pauvre ne peut assumer correctement ses responsabilités, notamment dans la fourniture des services de base. La corruption signifie que « *les enfants ne reçoivent pas l'instruction dont ils ont besoin, que les mères n'ont pas accès aux soins de santé qu'elles méritent et que les pays sont privés des institutions nécessaires à l'obtention de réels résultats* » (Paul WOLFOWITZ, ancien président de la Banque mondiale).

La complexité des procédures administratives augmente les délais de production et de distribution des biens et services or, les procédures lourdes et les réglementations excessives favorisent la corruption : « *quand il faut un surcroît de permis pour monter une affaire, un surcroît de signatures pour importer des produits, cela ouvre la porte aux abus de pouvoir et à la corruption* » (Paul WOLFOWITZ).

La corruption induit la fuite des capitaux, ce qui fragilise les capacités de mobilisation des ressources pour le financement du développement du pays.

De même, la corruption illustre l'abandon des valeurs et le déclin moral et civique. Quand les enfants découvrent que certains s'enrichissent plus vite en étant malhonnêtes plutôt qu'en travaillant, c'est tout le système national d'intégrité qui est en péril. Or, l'on ne peut instaurer une bonne gouvernance sans faire prévaloir les valeurs éthiques et l'intégrité.

Face à ce péril, notre pays a toujours réagi en prenant des mesures contre le phénomène. Mais jamais, l'engagement anti-corruption n'a durablement tenu ses promesses.

V- Etat des lieux de la lutte contre la corruption

Depuis des années, le Bénin a déployé un ensemble de mesures, de dispositions et de structures pour contrer la corruption.

1- Création des structures anti-corruption :

- a. le Comité SOS CORRUPTION en 1995

- b. la Cellule de Moralisation de la Vie Publique à la Présidence de la République en 1996 et la Commission AHANHANZO GLELE.
- a. En 1998, après concertation avec les Organisations Non Gouvernementales qui se sont mises ensemble pour former un noyau d'organisation de la Société Civile, le Gouvernement lança les 26,27 et 28 mars le Forum de Mobilisation de la Société Civile d'où naîtra le Front des Organisations Nationales de lutte contre la Corruption (FONAC), constitué sur la base de la loi de 1901 sur les associations, comme une organisation de la Société Civile.
- b. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC) mis en place et l'adoption en 2001 du plan stratégique de lutte contre la corruption.

Toutes ces structures n'ont pas démerité et ont apporté quelque chose à la lutte contre la corruption dans le pays.

2- Renforcement du contrôle dans l'appareil d'Etat avec

- a. la restructuration de l'IGF, l'IGAA ;
- b. la création de l'Inspection Générale d'Etat (IGE) ;
- c. la nomination des Inspecteurs Généraux des Ministères par le Président de la République et non plus par les Ministres ;
- d. la nomination des Auditeurs internes auprès de nos entreprises publiques ;
- e. l'instauration d'une ligne verte à la Présidence de la République à travers laquelle tout citoyen peut dénoncer des faits de corruption et de mal gouvernance dont il a connaissance.

Toutes ces mesures visant à assainir les finances publiques ont-elles porté de fruits ? La question reste entière.

3- Instauration d'une journée contre la corruption

Cette commémoration, le 08 décembre de chaque année, est appelée à sensibiliser le plus grand public aux différentes formes et à l'importance de la corruption, et aussi souligner comment chaque individu peut devenir un acteur pour arrêter de telles pratiques malhonnêtes.

4- ***Législation contre la corruption*** : avec une loi portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin. Ce texte voté en août et promulgué en octobre 2011 présente quelques innovations :

- a. la même punition pour le corrompu et le corrupteur
- b. la protection pour les dénonciateurs de faits de corruption
- c. l'exigence de la déclaration des biens désormais étendue aux hautes personnalités et hauts fonctionnaires dont la liste a été bien définie
- d. l'imprescriptibilité des crimes en matière de corruption: celui qui aura commis un crime en matière de corruption est susceptible d'être interpellé à tout moment, même cinquante ans après son forfait

Ce sont autant d'avancées majeures qui renforcent forcément le combat contre la corruption dans notre pays. Mais pour réussir ce challenge sur la durée, il faut travailler sur deux facteurs essentiels que je développe dans les lignes suivantes.

VI- Solutions pour mieux lutter contre la corruption

Avec le poids de mon expérience personnelle, je reste convaincu que notre pays aura plus de résultats dans sa croisade contre la corruption s'il se concentrait sur deux enjeux de la lutte : éduquer et punir. L'éducation civique et morale et le combat contre l'impunité sont, d'après moi, les deux mamelles d'une lutte efficace contre la corruption.

1- La promotion de l'éducation civique et morale

L'éducation civique et morale est le gage du retour à l'éthique et aux valeurs citoyennes. En observant l'état des lieux aujourd'hui, on peut être découragé : l'argent a tout corrompu. Nos adolescents deviennent fatalement des "gay-man" ; nos jeunes filles souillent leur corps contre de l'argent ; l'administration publique est remplie de gens parvenus et incompetents ; sur nos marchés, la tricherie est la règle ; même dans nos familles, nos enfants nous trudent, les femmes rusent avec leurs maris ; les frères et sœurs, les neveux et les cousins se font une guerre sans merci autour de l'héritage commun ; la mafia foncière, la fraude dans l'organisation des concours, l'achat des diplômes, etc.

Quand on voit tout ça, on se demande comment faire régner la morale dans la société. Moi, je crois fermement que l'éthique et l'intégrité sont des facteurs essentiels au développement. Nous ne pouvons pas envisager de procéder à des réformes et instaurer une bonne gouvernance sans faire intervenir les valeurs éthiques et

l'intégrité. Pour le Bénin, le chemin va être long et rocailleux avant que les valeurs éthiques ne prévalent dans l'administration publique et l'intégrité morale des dirigeants. Ce sera une tâche très difficile. C'est pourquoi, il faudra se mettre en chemin maintenant sans plus attendre. Si nous reportons cette urgence nationale, c'est comme si nous laissons pourrir la gangrène, quitte à nous exposer dans quelques années seulement à une dangereuse amputation.

A titre personnel et avec l'engagement de mon ONG, j'ai commencé modestement le combat pour l'instruction civique en publiant le Guide du jeune citoyen modèle aujourd'hui au programme dans les écoles. Je m'occupe des jeunes appelés au service militaire... Partout où je suis appelé à intervenir, j'insiste sur la nécessité de promouvoir des comportements éthiques et moraux au-dessus de tout soupçon. Les citoyens moralement engagés constituent le « capital humain » le plus important pour le développement.

2- *La lutte contre l'impunité*

Nous avons énuméré un certain nombre de dispositions prises par notre pays pour combattre la corruption. Mais les résultats sont mitigés parce que les auteurs de faits délictueux et leurs complices ne subissent pas la rigueur de la loi. Nous pouvons prendre toutes les lois contre la corruption, si elles ne sont pas appliquées, ce serait une peine perdue.

Il faut punir même si le fautif est de notre fratrie, de notre camp politique, de notre ethnie, ou de chapelle religieuse.

Ce n'est pas faute de réglementations ou de structures anti-corruption que le mal prolifère, c'est bel et bien faute d'appliquer rigoureusement les sanctions prévues dans ces réglementations.

CONCLUSION

La lutte pour la transparence ne doit pas être perçue comme un spectacle avec des acteurs sur scène d'un côté et des appréciateurs ou censeurs passifs et spectateurs de l'autre. Cette lutte doit être considérée, prise et vécue comme un combat collectif dont le succès déterminera positivement l'avenir de chacun et de tous

Combattre la petite et la grande corruption est un préalable à toute action politique authentique. Nous devons restaurer la confiance dans les élites politiques et économiques. A l'heure de la globalisation, la responsabilité de ceux qui nous dirigent est immense. Elle doit échapper au soupçon, pour permettre l'espoir. La lutte contre la corruption trouve une résistance face aux intelligences de l'homme à communiquer pour la maintenir.

BIBLIOGRAPHIE

A-) Ouvrages

- ALT E. et LUC I., *L'esprit de corruption*, Les éditions le bord de l'eau, 2012.
- CORRAZE J., 1983, *Les communications non-verbales*, 6^{ème} Edition, PUF, Paris

- KRISTEVA J., 1968, « Le geste, pratique ou communication ? » *Langages*, Volume 3, N°10, pp. 48-64.
- MELONE T., 2003, « La critique littéraire et les problèmes du langage », in *Présence Africaine*, N°73, 1^{er} trimestre, 123 p.

B-) Textes juridiques et lois.

- Loi N°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.
- Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

EFFETS ET CONSEQUENCES DE LA CORRUPTION EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Jean-Baptiste ELIAS¹ et Cléophas GBEDJI²

1- Président du FONAC

2- 3^{ème} Vice-Président du FONAC

Résumé

Le présent article s'intéresse au cas spécifique de la corruption en milieu universitaire. A partir d'une relation de causes à effets, les auteurs montrent les différentes manifestations du phénomène, exposent les conséquences dont l'absence de crédibilité des diplômés et de l'université, l'inaptitude des diplômés sur le marché de l'emploi avant de proposer des approches de solutions dont la prise d'actes à certains niveaux de l'administration universitaire en vue de freiner les élans corruptifs des uns et des autres.

Mots clés : corruption, milieu universitaire, diplômés, administration universitaire, conséquences

INTRODUCTION

Etymologiquement, le mot corruption tire son origine du mot latin « corruptio » qui signifie pourrissement. Aujourd'hui, la notion de corruption a pris une dimension plus large. Elle évoque l'idée de tout ce qui est contraire à la morale.

Sur le plan juridique, la corruption est le fait d'abuser d'un mandat électif, de son pouvoir, de son autorité, de ses fonctions ou de son emploi, en vue de tirer un profit personnel, pour faire ou s'abstenir de faire un acte de son emploi. Elle peut être active ou passive et concerne autant le corrompu que le corrupteur.

La République du Bénin est en proie à une corruption rampante. D'après l'ancien premier Ministre du Bénin, Monsieur Pascal Iréné KOUKPAKI, les pertes en recettes fiscales pour le trésor béninois dues aux pratiques frauduleuses conjuguées des contribuables et des agents des administrations fiscales et douanières sont évaluées chaque année à au moins une centaine de milliards de francs CFA. Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Bénin a occupé successivement de 2010 à 2012 : 110^{ème} – 100^{ème} – 94^{ème} rang sur 133 à 182 pays évalués.

Le rapport doing business de la Banque Mondiale indique que le Bénin a occupé respectivement le 176^{ème} rang en 2011 et le 175^{ème} en 2012 sur 185 pays évalués. Selon la publication annuelle de la Fondation Mo IBRAHIM sur la gouvernance en Afrique, le Bénin occupe le 13^{ème} rang au

plan continental, le 3^{ème} au niveau de la CEDEAO et le 1^{er} au niveau de l'UEMOA.

Ainsi l'université qui est un haut lieu du savoir et de formation de la jeunesse : avenir du Bénin, est interpellée. Et comme dans cette lancée aucune initiative ne sera de trop, le Projet Etude Linguistique et Juridique de la Corruption (ELIJUC) du Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture à Calavi (LABODYLCAL) de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines(FLASH) a invité le Front des Organisations Nationales contre la corruption (FONAC) à contribuer à l'enrichissement de la réflexion des participants à l'atelier qu'il organise sous le thème : **la corruption au Bénin : pourquoi et comment en sortir ? Significations, sources et solutions**. La communication du FONAC que je me fais le plaisir de partager avec vous porte sur le thème : **Les effets et conséquences de la corruption en milieu universitaire**.

Les universités abritant une importante population de hauts cadres et de futurs cadres béninois sont concernées par ce mauvais rang occupé par le Bénin. C'est dans ce contexte que nous allons vous présenter cette communication qui se focalise sur les effets et les conséquences de la corruption en milieu universitaire.

1- Les effets de la corruption en milieu universitaire

Les effets sont des éléments matériels et immatériels qui dérivent d'une cause. Ceci étant, voyons quelles sont les causes de la corruption dans les Universités du Bénin. Dégageons des causes les effets.

Tableau I : tableau synthétique des causes et effets de la corruption en milieu universitaire

	CAUSES	EFFETS
1	La paresse chez les étudiants et étudiantes	<ul style="list-style-type: none">-La correction des feuilles avec du favoritisme.-Chantage et escroquerie.-Etudiant entremetteur pour enseignant ou pour les étudiantes.-Durée trop longue pour la délivrance des attestations et diplômes-Tricherie pendant les compositions.-Quelques surveillants assistent certains étudiants paresseux et corrupteurs.-Certains secrétaires généraux des entités organisent des tricheries.-Relation tendancieuse entre les candidats étudiants et certains professeurs d'entité.- Certains professeurs des matières qui favorisent les filles courtisées.
2	Abus du pouvoir	<ul style="list-style-type: none">-Les cours reproduits et vendus chers aux étudiants sous fond de menace d'attribution de mauvaise note à ceux qui ne vont pas l'acheter alors qu'on est salarié de l'université et de l'Etat.- Système de correction des devoirs des étudiants peu transparent.- Attribution des bourses étrangères avec peu de transparence.

		<ul style="list-style-type: none"> - Durée trop longue pour la délivrance des attestations et diplômes. - Fixation fantaisiste des prix des documents de cours reproduits.
3	Clientélisme professionnel (Payer mes documents. Au cours des partiels et sessions ceux qui ne l'achèteront pas vont le sentir sur leur note).	<ul style="list-style-type: none"> -Les cours reproduits et vendus chers aux étudiants par certains enseignants et quelques fois sous fond de menace d'attribution de mauvaise note à ceux qui ne vont pas l'acheter -Corruption des étudiants lors des élections à divers niveaux. -Système de correction des devoirs des étudiants pas toujours convainquant pour tous et peu fiable.
4	Le goût du gain facile	<ul style="list-style-type: none"> -La correction des feuilles avec du favoritisme. -Irrégularité dans le suivi de la présence des professeurs au cours. -Etudiant entremetteur pour enseignant ou pour les étudiantes. -Création arbitraire de pénurie de tickets de restaurants et de bus. -Remplissage fantaisistes des cahiers de textes pour protéger les professeurs absentéistes. -Les dortoirs propres sont attribués au plus offrant. -La corruption au cours des réclamations de feuilles pour les cas de défaillances réclamées. -Les fuites d'épreuves organisées par certains membres du personnel des structures officielles. -Revente des tickets de service à des prix plus élevés par des étudiants. -Certains professeurs qui n'exécutent que partiellement le cours avec promesse de n'évaluer les étudiants que sur ce qu'ils leur ont appris.
5	Le développement des comportements immoraux par des adultes au sein de la société béninoise	<ul style="list-style-type: none"> -Manipulation des dossiers des candidats à des postes de responsabilité pour les éliminer. -Remplissage fantaisiste des cahiers de textes pour protéger les professeurs absentéistes. -Irrégularité dans le suivi de la présence des professeurs au cours. -Tricherie pendant les compositions.

		-Cours bâclés au nom des occupations politiques.
6	Le règne de l'impunité	-Manipulation des dossiers des candidats à des postes de responsabilité pour les éliminer. -Chantage et escroquerie. -Création arbitraire de pénurie de tickets de restaurants et de bus. -Durée trop longue pour la délivrance des attestations et diplômes (attente de 3 à 4 mois pour l'attestation provisoire et attente 2 ans pour l'attestation définitive) alors que la période de validité des attestations provisoires est de 6 mois. - Quelques surveillants assistent certains étudiants paresseux et corrupteurs. -Les enseignants qui ne se sentent pas interpellés par le résultat des étudiants qu'ils encadrent. On entend souvent des enseignants se réjouir du faible pourcentage de réussite des étudiants qu'ils jugent de paresseux.
7	La non vulgarisation des textes	- Certains professeurs qui favorisent les filles courtisées dans leurs matières
8	La complaisance dans l'application des textes régissant la communauté universitaire	-Durée trop longue pour la délivrance des attestations et diplômes (attente de 3 à 4 mois pour l'attestation provisoire et attente 2 ans pour l'attestation définitive) alors que la période de validité des attestations provisoires est de 6 mois. -Corruption au niveau des dossiers d'inscription avant la délivrance des cartes (1000 F à 2000 F) alors que le rectorat l'a interdit.
9	L'ignorance par un nombre important d'acteurs de la communauté universitaire du contenu des textes régissant la vie à l'Université	-Manipulation des dossiers des candidats à des postes de responsabilité pour les éliminer. -Remplissage fantaisiste des cahiers de textes pour protéger les professeurs absentéistes. -Irrégularité dans le suivi de la présence des professeurs au cours. -Certains secrétaires généraux des entités organisent des tricheries. -Les fuites d'épreuves organisées par certains membres du personnel des structures officielles.

		-Cours bâclés au nom des occupations politiques.
10	L'irresponsabilité de certains acteurs principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Le harcèlement sexuel par les professeurs. -Cours bâclés au nom des occupations politiques. -Le professeur qui n'exécute que partiellement le cours avec promesse de n'évaluer les étudiants que sur ce qu'il leur a appris. -Tricherie pendant les compositions. -Irrégularité dans le suivi de la présence des professeurs au cours. - Système de correction des devoirs des étudiants peu fiable. -Chantage et escroquerie. -La correction des feuilles avec du favoritisme. -Relation tendancieuse entre les candidats étudiants et certains professeurs d'entité.
11	La rareté des Hommes modèles pour les étudiants.	<ul style="list-style-type: none"> -Cours bâclés au nom des occupations politiques. -Le professeur qui n'exécute que partiellement le cours avec promesse de n'évaluer les étudiants que sur ce qu'il leur a appris. - Le harcèlement sexuel par les professeurs. -Remplissage fantaisiste des cahiers de textes pour protéger les professeurs absentéistes.

Source : Collecte des données, 2013

Les causes de la corruption les plus remarquables sont :

- mauvaise foi des acteurs ;
- la volonté affichée des usagers à se confier à une connaissance dans le service, à rechercher les raccourcis pour contourner les règles ;
- la cupidité de Agents/appât du gain facile ; l'impunité, la non transparence du financement des partis politiques, la faiblesse de l'éducation civique et morale des Béninois, le bas salaire des agents, la question des rôles et attributions des Maires et Conseil Communal de la Commune / Municipalité des commissions manque de suivi et d'évaluation ;
- le rôle de la décentralisation dans le développement local est-il conciliable avec la concurrence déloyale à laquelle s'adonne la majorité des Membres des Conseils Communaux/Municipaux ;
- la capacité managériale et la qualité de leadership d'un maire est déterminant dans la gestion des crises qui secouent le Conseil Communal/Municipal dans sa marche vers un cadre d'expression de la démocratie de proximité et de développement local ;
- la corruption n'est-elle pas un frein à l'application de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC) ;
- acquisition de la respectabilité morale, de la dignité, de la confiance du peuple et de l'intégrité par la majorité des hommes et femmes politiques de toute catégorie ;
- capacités des autorités locales à comprendre la mesure dans laquelle les institutions et services publics sont

perçus comme étant corrompus ou moins corrompus ou constituent des espaces d'intégrité ;

- le courage d'un élu municipal/communal à s'engager dans un processus de gestion du changement ;
- la dépolitisation de l'administration/clientélisme/népotisme.

2- Les conséquences de la corruption en milieu universitaire

Les conséquences peuvent se définir généralement comme des conclusions tirées d'une ou de plusieurs propositions ou comme ce que l'on déduit du principe d'un fait.

A partir de cette définition, voyons quelles sont les conclusions qui sont généralement tirées sur la corruption dans la société et de façon spécifique celles qui concernent la corruption en milieu universitaire.

Dans les universités du Bénin en nous référant aux causes et à leurs effets nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- les diplômes délivrés par les universités du Bénin sont peu crédibles dans les pays européens ;
- l'avenir du Bénin est hypothéqué du fait du développement d'une culture de médiocrité sous tendue par des contre valeurs comme l'irresponsabilité, la malhonnêteté, l'injustice, la paresse, la cupidité, l'indiscipline, la méchanceté et l'égoïsme ;
- l'université ne serait plus un haut lieu de savoir et deviendra comme un marché où chacun vient vendre ce qu'il veut, fixe sont prix ;

- la postérité mal préparée est source de conflits sociaux ;
- l'éducation et la formation étant mal conduites, les citoyens/nes ne seront pas à même de bien réfléchir, d'appropriier les textes de lois. La démocratie et l'Etat de droit ne seront plus respectés ;
- les produits des universités du Bénin ne seront plus compétitifs sur le marché de l'emploi, ce qui va exacerber les conditions de vie des diplômés sans emplois et les chômeurs ;
- les entreprises de demain et l'administration béninoise seront gangrenées par la lenteur administrative et toutes sortes de vices.

Voilà ce qui attend les fonctionnaires et les usagers des universités du Bénin si nous restons passifs à la lutte contre la corruption.

Au regard de l'ampleur de ce phénomène au sein des universités du Bénin, il est utile de proposer quelques approches de solution ou stratégies pour une lutte efficace contre ce mal.

3- Approches de solution

La corruption est un mal qui se ressent en milieu universitaire. De ce fait, il menace le développement socio-économique et compromet l'avenir de la jeune génération puis crée de nombreux problèmes sociaux. Face à de tels constats, il s'avère nécessaire de formuler des perspectives et suggestions pour une meilleure gestion de l'ampleur de ce phénomène. Il s'agit donc de :

1- Prendre une décision administrative pour :

- limiter la vente des photocopies à des coûts exorbitants, car le professeur est payé par l'Etat pour donner le cours aux étudiants ;
 - faire un suivi régulier de la présence des professeurs au cours par le régisseur et par les responsables d'entité ;
 - mettre un mécanisme transparent dans l'étude des pièces constitutives du dossier de demande de cabine ;
 - vulgariser les critères d'accès au dortoir au niveau des entités ;
 - afficher la liste définitive des bénéficiaires de dortoir.
- 2- Demander au responsable du centre des œuvres universitaires de prendre un acte administratif pour interdire la vente de tickets de restaurant et de transport par des personnes non autorisées.
 - 3- S'organiser et faire la veille citoyenne sur les manifestations de la corruption.
 - 4- Améliorer le système actuel de correction des feuilles des étudiants en évitant que la même personne fasse partie de deux jurys.
 - 5- Renforcer les capacités des responsables des différentes structures regroupant au moins dix (10) personnes en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.
 - 6- Faire la veille citoyenne sur la gestion des biens et des études.
 - 7- Intégrer dans les curricula de formation les volets éducation civique, l'éthique et la déontologie.
 - 8- Vulgariser les textes législatifs et réglementaires sur la corruption

CONCLUSION

A la lumière de tout ce qui précède relativement aux effets et conséquences de la corruption en milieu universitaire, il est important que chacun ait un sens aigu de responsabilité. En conséquence, il urge de s'engager à lutter contre la corruption pour la réduire à sa simple expression "la corruption" afin d'assurer le Bénin d'un avenir radieux.

BIBLIOGRAPHIE

- ADOUN W. H. et AWOUDO K. F., (2008), Bénin : *Une démocratie prisonnière de la corruption*, Copef, Cotonou.
- ARIFARI BAKO Nassirou (2005) : *La corruption dans les transports et la douane au Bénin, au Niger et au Sénégal*, 37 p.
- Forum National de mobilisation de la société contre la Corruption (FONAC), *Synthèse des communications et recommandations du FONAC* (1998), publié par La Cellule d'Appui à la mise en œuvre des résolutions du FONAC, Cotonou
- GBEGNONVI R. (1985) : *Lõ ou « Proverbes ». Structure et fonctions d'un épiphénomène du Parler fon des ADJA-FON du Danxomè au Sud-Bénin*, Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle, Université de Bielefeld (Allemagne).
- Observatoire de Lutte contre la Corruption, (2004), *Le plan stratégique de lutte contre la corruption, et les textes fondamentaux de l'observatoire de lutte contre la corruption*, sans maison d'édition, Cotonou.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BENIN : QUELLES APPROCHES POUR PLUS D'EFFICACITE ?

Guy OGOUBIYL,
Président de l'ANLC

Résumé

Loin d'être un aveu d'échec ou d'incapacité, le présent article révèle qu'on ne peut jamais éradiquer la corruption étant donné qu'il n'en existe nulle part au monde une solution standard. Après une revue du cadre institutionnel de lutte contre la corruption et les méthodes utilisées, l'auteur s'intéresse aux nouvelles approches incluant la démarche inclusive et citoyenne ainsi que la répression pour venir à bout du fléau. Entre les lignes, il se dégage que l'Autorité nationale de lutte contre la corruption est aussi limitée dans ses interventions. C'est pourquoi l'auteur propose une bataille multi-acteurs débarrassée de dénonciations qui fragilisent les procédures judiciaires et par ricochet la manifestation de la vérité soit engagée.

Mots clés : corruption, éradiquer, nouvelles approches, dénonciations, ANLC.

INTRODUCTION

La corruption est un phénomène qui bien qu'étant un obstacle au développement ne peut jamais être éradiquée. Aucun pays au monde n'a trouvé de solution standard contre ce fléau. Les luttes qui sont menées çà et là ne peuvent que le réduire bien qu'il prenne dans le temps et dans l'espace des formes variées. Chaque nation à partir de son vécu quotidien élabore des textes législatifs et réglementaires pour organiser cette lutte qui, quel que soit le pays considéré, prend deux (02) formes dont la première est la prévention et la seconde la répression.

Depuis les indépendances, les pouvoirs publics béninois ont mis en place des dispositifs de lutte contre la corruption qui ont donné des résultats qui n'ont pas pu inverser la tendance.

La nécessité d'instaurer un environnement anti-corruption et une société fondée sur des valeurs citoyennes et éthique pour un développement durable en République du Bénin a motivé le législateur à mettre en place un cadre légal de prévention et de répression de la corruption et autres infractions connexes par le vote de la loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes. Cette loi a institué en son article 5, l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), organe chargé de sa mise en œuvre. On pourrait s'interroger sur ce que l'on pourrait attendre de la nouvelle structure en termes d'efficacité.

C'est ce qui motive l'intitulé de cette communication : « **la lutte contre la corruption au Bénin : quelles approches pour plus d'efficacité ?** ».

Ce thème nous a amené à nous interroger sur les méthodes de lutte contre la corruption au Bénin ces vingt dernières années (I) et ensuite, nous nous sommes intéressés aux approches nouvelles pour une efficacité de lutte contre la corruption au Bénin (II).

I. Méthodes de lutte contre la corruption au Bénin de 1990 à l'adoption de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin

Pour juguler le fléau que constitue la corruption, la lutte a été systématisée à travers un cadre institutionnel et des méthodes.

A. Cadre institutionnel de la lutte contre la corruption au Bénin

Après la mise en place sous le régime révolutionnaire et au début des années 90 de commissions ad' hoc qui ont eu à s'intéresser à certaines affaires de corruption, les pouvoirs publics ont finalement opté pour la mise en place d'un cadre institutionnel permanent pour une lutte efficace contre le fléau qui prenait des proportions de plus en plus inquiétantes.

C'est dans cette perspective que fut mise en place dans les années 1991, la commission « **AMOUSSOU KPAKPA** », ensuite en 1996, la Cellule de Moralisation de la Vie Publique (CMVP) qui a inspiré l'organisation, courant mars 1998, du forum national de mobilisation de la Société civile autour de la lutte contre la corruption. Il en est résulté le Front des Organisations Nationales contre la Corruption (FONAC) qui s'est approprié les résultats dudit forum pour en faire sa boussole aux fins de continuer et de pérenniser cette lutte.

Les réflexions conjuguées de la CMVP et du FONAC ont conduit à la mise sur pied de la commission **AHANHANZO GLELE**. Par la suite, une commission conjointe CMVP et FONAC a sillonné tous les départements du Bénin pour recueillir les préoccupations de la base et proposer un Plan Stratégique de Lutte contre la Corruption. C'est la mise en œuvre de ces conclusions qui ont donné lieu à la création de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC) en 2004 : une institution regroupant des représentants de l'Etat, de la Société Civile et du Secteur Privé.

Avec l'installation des membres de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), l'OLC n'a plus d'existence juridique. La loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin a fait de l'ANLC une institution légale de la République, à l'instar du Médiateur de la République, placée sous la tutelle du Président de la République. Elle est dotée d'une autonomie financière et de l'indépendance nécessaire pour lui permettre d'exercer

efficacement ses fonctions à l'abri de toute influence indue.

Aux côtés de ces différentes institutions publiques, il existe des ONG et Associations fondées sur la base de la loi de 1901 sur les associations notamment le Front des Organisations Nationales contre la Corruption (FONAC), l'Association de Lutte contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER), Social Watch-Bénin, Transparency International-Bénin, Transparence et Intégrité-Bénin qui ont fait de la promotion de la bonne gouvernance en général et de la lutte contre la corruption leur cheval de bataille.

Ainsi qu'il se dégage de l'exposé sur le cadre institutionnel, on peut déduire que depuis environ deux décennies, la lutte contre la corruption connaît un acteur public dédié à cette fin et des organisations de la société civile qui s'activent également dans le domaine. Cependant, il est déplorable que l'existence de ces différentes structures n'ait pu changer la tendance de l'expansion de la corruption dans le pays. Les méthodes de lutte utilisées permettaient-elles d'obtenir de meilleurs résultats ?

B. Méthodes utilisées

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, la lutte contre la corruption revêt deux (02) formes : la prévention et la répression.

La prévention englobe les sensibilisations à travers les médias, les séances de communication pour un changement de comportements (CCC), l'édition et la

vulgarisation d'ouvrages de sensibilisation sur les méfaits de la corruption, l'enseignement du civisme et de la morale dans les écoles, etc.

La répression quant à elle porte sur deux volets : la poursuite administrative devant un conseil de discipline qui peut se terminer par une sanction pénale (une amende ou un emprisonnement).

Lorsqu'une structure étatique ou non de lutte contre la corruption est saisie de mal gouvernance, elle procède à la vérification sommaire ou approfondie à travers des investigations et par médias interposés, dénonce ces faits à la population, interpelle les autorités compétentes pour les mesures appropriées à prendre en circonstance. Comme résultat, très rarement, des poursuites judiciaires sont engagées et très souvent elles ne se terminent pas par une sanction. Dans la plupart des cas, des poursuites disciplinaires ne sont pas engagées. Conclusion : on assiste à une impunité généralisée.

Au regard de l'expansion sans frein de la corruption, le législateur de 2011 a voté la loi n° 2011-30 qui, pour être efficace, exige que les animateurs de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption et les gouvernants adoptent de nouvelles approches de lutte contre la corruption.

II. Quelles nouvelles approches à développer pour une efficacité de la lutte contre la corruption au Bénin ?

De notre point de vue, deux (02) approches doivent être développées aujourd'hui pour une lutte efficace contre la

corruption au Bénin : l'approche inclusive et citoyenne (A) et la répression (B).

A. L'approche inclusive et citoyenne

La lutte contre la corruption n'est, ni l'exclusivité de l'ANLC, des Organisations de la Société Civile (OSC) anti-corruption, ni celle des structures étatiques (l'inspection Générale d'Etat –IGE-, l'Inspection Générale des Finances –IGF-, l'Inspection Générale des Affaires Administratives –IGAA-, l'Inspection Générale des Services et Emplois Publics –IGSEP-, les Inspections Générales de Ministères –IGM-) qui sont créées par décret et dont les actions concourent à une bonne gouvernance.

L'approche inclusive et citoyenne signifie que la lutte contre la corruption est l'affaire de tout le monde et nous amène à nous poser les questions suivantes.

- L'ANLC peut-elle se mettre derrière chaque citoyen pour lui éviter d'être grugé ?
- Qui entre l'ANLC et les OSC sont les mieux implantés sur toute l'étendue du territoire national ?
- Qui entre l'ANLC et les organes de contrôle de l'Etat (IGE, IGF, IGAA, IGSEP) sont mieux renseignés sur les cas de mal gouvernance dans le pays ?

De ces différentes interrogations se dégage la nécessité de mettre en place un mécanisme de collaboration entre l'ANLC et toutes les structures citées ci-dessus. En effet, l'ANLC a été mise en place pour obliger les structures étatiques (la police et la gendarmerie, la justice, les IGM, etc.) à jouer pleinement leur rôle ; elle ne les substitue pas ; elle a été mise en place également pour vaincre les

pressions et surmonter les obstacles qui empêchent la répression des cas de corruption et autres infractions connexes, c'est pourquoi, le législateur lui a demandé de dénoncer les faits au Procureur de la République qui doit veiller à ce qu'une suite judiciaire soit donnée aux faits qui lui sont soumis au risque d'être aussi dénoncé.

Ensuite, il est important, outre les actions de prévention citées ci-dessus, qu'un accent particulier soit mis sur l'éducation des citoyens sur la connaissance de leur droits et sur comment les arracher. A cet effet, un dispositif de soutien et d'accompagnement doit être prévu lorsque ceux-ci en prennent l'initiative.

B. La répression

L'absence ou l'insuffisance de la répression favorise davantage la corruption.

La mise en œuvre de la procédure disciplinaire (parce que courte) doit être privilégiée à la procédure judiciaire (qui est plus longue). En effet, il est prévu dans le statut général des agents permanents de l'Etat que les deux procédures ne peuvent pas être mises en œuvre en même temps et le résultat de l'une n'a pas d'effet sur l'autre. En privilégiant la procédure judiciaire, il y a de très fortes chances que la procédure disciplinaire ne soit jamais mise en œuvre. L'on pourrait s'inspirer de l'exemple de la magistrature où le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) inflige d'abord les sanctions disciplinaires avant que ne soit engagée la procédure judiciaire.

Il est indispensable que les deux types de sanctions puissent s'appliquer aux cas de mal gouvernance.

CONCLUSION

La lutte contre la corruption ne doit pas nous amener à nous comporter comme des activistes qui, à travers des dénonciations au peuple des cas de mal gouvernance, affaiblissent sans le vouloir les procédures judiciaires qui pourraient être engagées à cet effet. Nous imaginons que cela constitue l'une des raisons pour lesquelles le législateur de 2011 n'a pas permis à l'ANLC de se comporter comme un Officier de Police Judiciaire ou un Juge d'instruction.

BIBLIOGRAPHIE

- ADOUN W. H. et AWOUDO K. F., (2008), Bénin : *Une démocratie prisonnière de la corruption*, Copef, Cotonou.
- ARIFARI BAKO Nassirou (2005) : *La corruption dans les transports et la douane au Bénin, au Niger et au Sénégal*, 37 p.
- Forum National de mobilisation de la société contre la Corruption (FONAC), *Synthèse des communications et recommandations du FONAC* (1998), publié par La Cellule d'Appui à la mise en œuvre des résolutions du FONAC, Cotonou
- GBEGNONVI R. (1985) : *Lõ ou « Proverbes ». Structure et fonctions d'un épiphénomène du Parler fon des ADJA-FON du Danxomè au Sud-Bénin*, Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle, Université de Bielefeld (Allemagne).

- MONTALDO J. (1994), *Mitterrand et les 40 voleurs...*, Edition Albin Michel, Paris
- Observatoire de Lutte contre la Corruption, (2004), *Le plan stratégique de lutte contre la corruption, et les textes fondamentaux de l'observatoire de lutte contre la corruption*, sans maison d'édition, Cotonou
- SARDAN (de) J.-P. Olivier et BLUNDO G. (2001): "Sémiologie populaire de la corruption", in *Politique africaine*, 83, octobre, p.98-114.
- VODOUHE C., (2010), « L'instrumentalisation par la France des chefs africains en vue de sa domination sur le continent : le cas du Roi Tofa de Porto-Novo (XIXème et XXème siècles), in *Colloque, Centenaire de la mort de Dè Tofa : La vie et l'œuvre du Roi*, 26, 27 et 28 avril 2010, Porto-Novo.

CONSEQUENCES SPIRITUELLES DE LA CORRUPTION

AMOUSSA A. RAHIMI

METAPHYSICIEN – ALCHEMISTE, CONTACT : 97 08 10 75

Résumé

Le présent article aborde le phénomène de la corruption sous un angle spirituel et métaphysique. Ici, la corruption est associée à une dizaine de thématiques relatives à l'homme et à son existence. En se fondant sur les saintes écritures et les lois de la nature, l'auteur montre comment la corruption souille le corps, l'âme et l'esprit à travers des maladies connues ou non. Il aborde aussi les liens entre la corruption et la sorcellerie et la malédiction avant d'envisager les moyens endogènes de lutte dont l'éducation.

Mots clés : corruption, métaphysique, sorcellerie, moyens endogènes, éducation.

INTRODUCTION

Le terme « Corruption » vient du mot Latin « corruptio » qui signifie « la décadence morale, un mauvais comportement, la putridité ou la pourriture ». Aussi, peut-il être déduit de cette définition, que la corruption est « la destruction ou la détérioration de quoi que ce soit, notamment par la désintégration ou par décomposition avec son insalubrité auxiliaire et répugnante, la putréfaction ».

En outre, la corruption a une signification morale, en ce sens qu'elle est considérée comme une « détérioration ou pourriture morale, la perversion ou la destruction de l'intégrité dans l'exercice de fonctions publiques ». La corruption couvre largement la fraude (vol par fausses déclarations), le détournement de fonds privés ou publics et les pots de vin (les paiements effectués en vue d'obtenir un avantage ou d'éviter un désavantage).

Et selon Kofi Annan « la corruption est un insidieux fléau qui a un large éventail d'effets corrosifs sur les sociétés. Elle sape la démocratie et la primauté du droit, entraîne des violations des Droits de l'homme, fausse la passation des marchés, érode la qualité de vie, et permet le crime organisé, le terrorisme, ainsi que d'autres menaces en empêchant la sécurité humaine de s'épanouir. La corruption nuit aux pauvres de manière disproportionnée en détournant des fonds destinés au développement, en compromettant la capacité d'un gouvernement dans la fourniture des services de base, en encourageant l'inégalité et l'injustice, et en décourageant l'aide étrangère et l'investissement. La corruption est un élément clé dans la

médiocrité économique ; elle est un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté et au Développement ».

Nous observons plusieurs formes de corruption à savoir :

1 – la grande corruption qui se réfère à la corruption des chefs d'Etat, ministres et hauts responsables et implique de grandes quantités d'actifs.

2 – la petite corruption commise par des fonctionnaires et qui implique le détournement des services publics comme les hôpitaux, les écoles, la Police et les bureaux fiscaux, etc.

3 – la Corruption politique qui manipule la loi et les décideurs.

4 – la Corruption administrative qui permet l'accès aux attributions de contrats et appels d'offres par le truchement de pots de vin.

5 – la Corruption d'entreprise qui a lieu entre des entités commerciales privées et des fournisseurs.

6 – la Corruption institutionnelle concerne le comportement des personnes qui sont censées appliquer la loi et garantir la justice telle la police, la magistrature, etc.

7 – la Corruption qui passe par le népotisme, le favoritisme, etc.

La corruption s'observe même dans les milieux religieux ou initiatiques et se caractérise par :

- 1 – le mauvais usage des propriétés de l'église, de la mosquée ou du temple.
- 2 – des normes de travail déloyales.
- 3 – le paiement de pots de vin afin d'être élus dirigeants ou responsables.
- 4 – des nominations non-conformes aux formations et qualités intrinsèques.
- 5 – le détournement de fonds.
- 6 – la Sanction des fidèles dénonciateurs d'actes de corruption.

Parmi les principales causes de la corruption, nous avons : la pauvreté, le manque d'éducation, le manque d'accès à l'information, la mauvaise gouvernance et l'absence de mécanismes institutionnels pour faire face à la corruption.

I - Corruption et tribunal divin

Dans le Coran, 30 : 41, nous lisons : "La Corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains ..." "Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Allah pardonne beaucoup " (Coran 42,30).

Le Coran dit encore : « lequel est plus méritant ? Est-ce celui qui a fondé son édifice sur la piété et l'agrément d'Allah ou bien celui qui a placé les assises de sa construction sur le bord d'une falaise croulante et qui croula avec lui dans le feu de l'Enfer ? »

Et Allah ne guide pas les gens injustes (Coran 9 :109). Et le Coran précise : « Nous leur ferons certainement goûter au châtement ici-bas, avant le grand châtement afin qu'ils retournent (vers le chemin droit) ! » (Coran 32 :21) et

« afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré ; peut-être reviendront-ils (vers Allah)» (Coran, 30 :41).

Le très Haut dit « Oui, l'homme a été créé instable (très inquiet), quand le malheur le touche, il est abattu et quand le bonheur le touche il est grand refuseur : sauf ceux qui pratiquent la prière » (Coran, 70).

Quand un malheur atteint l'humain, il panique et désespère complètement : « Et si Nous faisons goûter à l'homme une grâce de Notre Part et qu'ensuite nous la lui arrachons, le voilà désespéré et ingrat », (Coran, 11 :9). Quand au croyant, son état est complètement différent : « Combien est étonnant la situation du croyant ! Elle est toujours bonne, ce qui n'est donné qu'au croyant ; s'il obtient un bien, il demeure reconnaissant envers Allah, si un mal l'atteint, il demeure patient, ce qui est mieux pour lui ».

Remarquons que dans le monde, les méchants emportent en influence sur les bons car ils sont intrigants et audacieux tandis que les bons sont timides ; la grande majorité des esprits qui peuplent notre planète d'épreuves, méconnaissent la loi de la Réincarnation qui voudrait que notre conscience est le propre juge des actes que nous pratiquons. Cette loi enseigne que nous sommes responsables pour nos actes bons ou mauvais et si par hasard nous portons préjudice à notre prochain, nous répondrons pour ces actes dans cette vie ou dans une autre incarnation. L'homme n'est pas toujours puni ou complètement puni dans son existence présente mais il n'échappera jamais aux conséquences de ses fautes. La

prospérité du méchant n'est que momentanée et s'il n'expie aujourd'hui, il expiera demain, tandis que celui qui souffre en est à l'expiation de son passé.

Aussi, malgré que de nombreux corrompus ne seront pas punis par la loi des hommes ou par une commission d'enquête, ils ne pourront pas éviter de répondre devant le « Tribunal Divin » et certainement que la personne qui passe aujourd'hui par l'épreuve de la pauvreté pourrait avoir été l'usurpateur des biens de la société dans une vie antérieure. Ce qui est certain, l'emploi de moyens malhonnêtes génère des problèmes plus complexes que ceux que l'on cherche à solutionner. Toute personne qui dédaigne l'intégrité morale, souffre souvent d'instabilité émotionnelle, d'insécurité, d'appréhensions continues, dans l'expectative d'être démasquée et intérieurement, cette personne expérimente une insatisfaction continue qui découle d'ambitions démesurées qu'elle espère atteindre de manière irrégulière. Et comme l'a mentionné Victor HUGO : « il advient que nul ne peut s'évader de lui-même. Les situations extérieures de l'existence sont déguisées, les événements réels sont niés, les légitimes investigations sont déviées de leur route, les actions néfastes sont converties, les applaudissements de la société de consommation sont conquis mais la vie commune est impossible entre l'individu de l'intérieur et celui de l'extérieur, entre l'être réel et sa personnalité hypocrite. L'occasion surgit constamment à l'occasion de laquelle, les valeurs intérieures se réveillent et la dichotomie entre ce qu'il est et celle qu'il extube produit une blessure de la personnalité qui ouvre le champ à des désordres dépressifs profonds, les uns psychotiques, les autres hallucinatoires.

La vie commune saine entre l'être spirituel et le monde extérieur dans lequel il transite n'étant pas possible, la fuite vers les conflits et les déviations de conduite devient inévitable, générant des tourments qui pourraient être auparavant dilués au moyen de l'harmonisation entre ce à quoi il aspire et la forme dont il se conduit ».

Et en vérité, l'on ne peut que se lamenter que pour ceux ou celles qui usurpent la société au travers d'actes sombres et malhonnêtes, car ils ou elles ne savent pas ce qu'ils ou qu'elles font. Jésus ni Mahomet ne se sont jamais livrés à des ententes secrètes avec la société pernicieuse de leur temps.

La corruption constitue une gangrène qui tue la Nation dans son corps et dans son âme et sur le plan spirituel, la forme la plus accomplie de la corruption, est celle où la population afin de couvrir ses besoins de base et bénéficier d'une aide, doit faire hypocritement allégeance, se prostituant dans des circuits du pouvoir, aliénant son âme à travers des crimes rituels, des incestes sur les filles et fils, ainsi que la sodomie.

Sur le plan moral, la corruption a engendré l'individualisme, des comportements de « Sauve-qui-peut » ou de « chacun pour soi et Dieu pour tous ». La corruption oblige des individus doués à se livrer à la recherche des rentes plutôt qu'à des activités productives honnêtes et formelles faisant subir ainsi des distorsions au marché du travail et s'illustrant par le fait que certains individus tentent de se faire employer non dans leurs domaines de formation et où ils peuvent être efficaces voire efficaces, mais plutôt dans ceux où il leur est

possible de tirer grandement profit de la position qu'ils occupent. La corruption est un dommage grave au point de vue matériel et plus négatifs sont ses effets sur les biens immatériels plus étroitement liés à la dimension qualitative et humaine de la vie sociale. La corruption politique compromet le fonctionnement correct de l'Etat en introduisant une méfiance croissante à l'égard des institutions publiques en causant une désaffection progressive des citoyens vis-à-vis de la politique et de ses représentants. La corruption prive les peuples d'un bien fondamental, à savoir la légalité (respect des règles, fonctionnement correct des institutions économiques et politiques, la transparence). La pratique et la culture de la corruption doivent être remplacées par la pratique et la culture de la légalité. La corruption implique un ensemble de relations, de complicité, d'obscurcissement de la conscience, de chantages et de menaces, de pactes tacites et de connivences qui avant même les structures, mettent en cause, les personnes et leur conscience morale d'où l'urgente nécessité de l'éducation et de la formation morale spirituelle des citoyens. La corruption exploite la personne humaine en l'utilisant avec mépris pour des intérêts égoïstes. Elle empêche, la réalisation du Bien commun du fait qu'elle lui oppose des critères d'individualisme, de cynisme égoïste et d'intérêts partisans illicites. Elle contredit aussi la solidarité parce qu'elle produit l'injustice et la pauvreté en étant en contradiction avec la destination universelle des biens.

II - Corruption & karma

Le terme karma est un mot Sanskrit qui sert à désigner le destin, la fatalité. Le Karma désigne, en effet, l'acte et la conséquence de cet acte. La question du Karma éclaire l'homme sur les questions existentielles que sociales suivantes :

- 1 – Pourquoi suis-je un être humain ?
- 2 – Pourquoi ai-je tels parents ?
- 3 – Pourquoi mon corps présente – t – il tel défaut ou telle qualité qui le différencie des autres ?
- 4 – Pourquoi ai-je fait la rencontre de telle personne ?
- 5 – Quel est mon devenir ?
- 6 – Que se passe – t – il après la mort ?

Le Karma n'est pas seulement une loi des conséquences, il est aussi une loi d'équilibre. La loi du Karma, loi des conséquences et d'équilibre est absolument mécanique et s'applique avec rigueur car elle est en puissance dans la loi de la création.

Rappelons le fait que chaque acte, chaque pensée, chaque parole est vibration et que rien de ce qui a été fait, pensé et dit par l'homme ne se détruit sauf par l'émission de vibrations contraires annulant les premières. Chaque vibration est liée par un caractère particulier à celui qui l'a émise et c'est donc par lui qu'elle devra être détruite. Toutefois une interpénétration des âmes se fait par l'Amour qui les unit. C'est pourquoi les prières faites pour les autres, les intercessions particulières ou générales peuvent avoir des effets favorables sur un Karma individuel ou collectif. Il est donc important pour nous d'être attentifs non seulement à nos actes corporels, à nos paroles, mais aussi à nos simples actes mentaux que nous pourrions avoir tendance à sous-estimer et donc négliger.

Il faut aussi savoir que toutes les pensées positives ou négatives ont tôt ou tard un effet sur notre vie ou celle d'autrui. Naturellement la pensée fugitive à moins d'effet qu'une pensée répétée. La peur qui se multiplie dans notre pensée finira tôt ou tard par se créer dans la matière.

Le Karma est lié dans le temps avec notre hérédité.

Le Karma nous enseigne que l'élément fondamental d'un acte est sa dimension psychologique, c'est-à-dire la nature de l'intention qui l'inspire. Dès lors que nous sommes animés par une intention positive, nos actes auront pour nous des effets qualifiés de positifs. Mais si nous sommes mus par une intention négative, nos actes engendreront des effets négatifs pour nous. Or par définition, une intention positive vise à réaliser le bien, que cela soit pour soi-même ou pour une autre personne. Ainsi toutes nos pensées, nos paroles, nos entreprises soutenues par la bienveillance, la compassion, l'altruisme, l'amour, le désir de soulager la souffrance, de rendre heureux, de permettre l'épanouissement, tout cela engendre des effets bénéfiques pour la personne qui est ainsi animée. A l'opposé, tout ce qui est inspiré par la haine, la colère ruminée, l'attachement, la malveillance, tout cela produit des conséquences négatives pour la personne elle-même. Précisons qu'une conséquence est positive lorsqu'elle est source de bien-être, de joie, de paix intérieure, de plénitude, de bonheur. A l'inverse est défini comme négatif l'événement qui crée une souffrance, un trouble ou une agitation intérieure, une épreuve, etc.

Aussi est-il hautement recommandé pour nous de développer la VIGILANCE, cette attention à la motivation

réelle profonde de nos actes quotidiens, y compris nos réflexions intimes personnelles.

Le principe général du Karma (nos actes ont des conséquences sur nos conditions de vie futures) établit une relation entre un acte et des événements qui lui sont consécutifs. Ce principe constitue ainsi une application particulière d'un principe plus général, "la loi de cause à effet". Cette loi s'exprime très simplement : 1 – tout phénomène produit un certain nombre de conséquences 2 – tout phénomène est le résultat d'un ensemble de causes préexistantes. La théorie du Karma énonce que la personne qui effectue un acte aura nécessairement à faire face aux conséquences de cet acte. Les répercussions de cet acte sont obligatoirement individuelles. En d'autres termes, les conséquences positives ou négatives qui vont découler de cet acte concernant la personne qui est à l'origine de l'acte. Le principe du Karma énonce qu'un acte va nécessairement engendrer un autre événement qui est la conséquence logique. Il existe dès lors entre l'acte initial et l'événement ultérieur un caractère de nécessité qui confère au principe du Karma la force d'une véritable loi scientifique. Le Karma fonctionne de façon imparable, inévitable. Comme le dit une phrase de la Vishnumriti : l'acte suit l'homme, le trouve sans erreur "comme le veau trouve sa mère dans un troupeau de mille vaches".

En d'autres termes, le Karma est inéluctable et il est impossible à l'homme d'échapper aux conséquences de ses actes. Il en résulte qu'un acte lointain éloigné même de plusieurs décennies et dont nous aurions perdu jusqu'au souvenir, ne va pas nous oublier. Nous serons nécessairement confrontés à ses conséquences. Mais la théorie du Karma dégage une voie de l'action juste. Aussi

tout acte produisant nécessairement des conséquences, des actes positifs vont pouvoir atténuer, voire même effacer complètement les conséquences d'un acte antérieur. Par exemple, même si l'on a commis un acte très négatif on pourra infléchir le cours des événements grâce à un repentir sincère, à des excuses, à un renoncement effectif à ce type de comportement. Inversement, si je bénéficie de conditions d'existence favorables, mais que je m'adonne qu'à des activités négatives, je vais ainsi abrégé considérablement ma situation positive présente.

Ainsi, tout Karma, qu'il soit positif ou négatif peut être transformé. La théorie du Karma fonde ainsi une éthique de la Responsabilité et du libre Arbitre. Dans cette théorie, il nous faut accepter la notion de réincarnation et de transmission de responsabilité dans une autre vie. Le danger de rejeter la réincarnation est la non-responsabilité de nos actes et une pensée d'impunité.

III-Corruption, libre arbitre et évolution

Face au phénomène de la Corruption se pose la question du Karma et du libre arbitre et donc de l'évolution. Aussi sommes-nous invité à nous poser certaines questions essentielles à savoir :

- 1 – Qu'est-ce- que l'évolution ?
- 2 – Est-ce une nécessité naturelle ?
- 3 – Une loi de la Nature ?
- 4 – Pourquoi ? Et,
- 5 – Avons-nous besoin d'être libres pour évoluer ?

Selon une définition généralement admise, l'évolution serait une « suite de transformation dans un même sens.

Une transformation graduelle assez lente ou formée de changements successifs insensibles ». Alors se pose la question suivante : « Qui progresse le plus sur les sentiers de la vie ? Celui qui enfreint la loi en le sachant, ou celui qui pêche par ignorance ? ».

La lutte contre la corruption ne peut donner des résultats tant qu'il n'est pas donné à chacun de savoir qui il est et c'est bien là en effet, le sens du « Connais-toi, toi-même ». Pour pouvoir évoluer, nous améliorer et nous écarter ainsi de toute corruption, il nous faut d'abord faire un "état des lieux" c'est-à-dire, connaître ce que nous sommes avant de pouvoir espérer nous transformer. Tant que je ne sais pas qui je suis, je ne connais pas mes besoins authentiques, spirituels ; aussi, l'on est inconsciemment manipulé, poussé, dirigé par les médias, par nos instincts, par le dogme, la propagande, la mémoire inconsciente des expériences passées, par nos fantasmes et nos échecs, etc. Tant que l'on ne sait pas qui l'on est, c'est le conditionnement des habitudes, de l'éducation, de la culture qui dirige notre vie sans que le libre –Arbitre de notre Etre Intérieur (que nous ignorons) ne puisse véritablement s'exprimer et nous permettre d'évoluer.

Ainsi l'urgence dans la lutte contre la corruption serait plutôt de mettre à la disposition de l'homme, les outils qui l'aideraient à supprimer les impuretés en lui qu'il attire par ses actes, pensées, sentiments négatifs et qui l'obstrue et le prive d'un véritable libre-Arbitre. Il faudrait plutôt aider l'homme à subir une cure afin de le faire parvenir à la guérison, le débarrassant ainsi de son vieil homme et le sortir du torrent de l'iniquité. Et Saint-Martin nous indique ce qu'il en est de cette cure en affirmant : « Car la naissance de ce fils spirituel en l'homme n'est autre chose

que le développement et la manifestation de ce qu'était l'homme primitif ». Ainsi, nulle besoin de théurgie, d'adhésion à un culte extérieur pour cette régénération. Le creuset de cette transformation de la lutte contre la corruption réside à l'intérieur de l'homme c'est-à-dire son cœur : c'est la voie cardiaque.

Cette transformation s'opère étapes par étapes et suit un processus dont le schéma nous a été fourni par la vie du Réparateur. Et ce « Réparateur » c'est le Christ. Et Saint-Martin dit : « Si l'homme est mort dans toutes ses facultés, il n'y a pas un seul mouvement de son être qui puisse se faire sans que l'on prononce sur lui cette phrase : « Lazare levez-vous ». C'est en l'homme que le réparateur profère continuellement cette parole. Cette initiation du Réparateur va permettre au cœur de devenir le miroir de la Divinité et par analogie, la Divinité deviendra t- elle, un miroir pour le Nouvel Homme.

Le sanctuaire Unique de l'espérance de véritables résultats contre la corruption ne se trouve que dans le cœur de l'homme. Aujourd'hui, l'homme doit revêtir le manteau de la prudence pour accomplir son œuvre de Régénération et de l'éloignement du Serpent de la Corruption. Alors, quels sont les visages de la corruption ? Voici ci-dessous 12 visages de la corruption :

- 1- Je suis coupable de Corruption quand j'exerce orgueillement mon intelligence au détriment de mes frères humains.
- 2- Je suis coupable de Corruption quand je déforme les opinions des autres lorsqu'elles diffèrent des miennes.
- 3- Je suis Coupable de Corruption quand je ne tiens pas compte des droits et des possessions des autres.

- 4- Je suis coupable de Corruption quand je convoite ce qu'un autre a honnêtement acquis.
- 5- Je suis coupable de corruption quand je cherche à maintenir la supériorité de ma position en privant les autres de leurs opportunités d'avancement.
- 6- Je suis coupable de Corruption si je m'imagine que ma famille et moi-même devons être privilégiés.
- 7- Je suis coupable de Corruption si je crois qu'un héritage me donne le droit de monopoliser les ressources de la nature.
- 8- Je suis coupable de corruption quand je crois que les autres doivent penser et vivre comme je le fais.
- 9- Je suis coupable de Corruption quand je fais dépendre le succès dans la vie, de la force, de la réputation et de la richesse.
- 10- Je suis coupable de Corruption quand je pense que la conscience des gens devrait être soumise par la force plutôt que suivre la raison.
- 11- Je suis coupable de corruption quand je crois que le dieu que je conçois est celui que les autres doivent admettre.
- 12- Je suis coupable de corruption quand je pense que le pays qui a vu naître quelqu'un doit nécessairement être le lieu où il doit passer sa vie.

IV – Corruption & conscience

La vie de chacun de nous est le résultat de nos pensées, de nos sentiments et de nos actions liées à des vies passées dont nous n'avons certes, aucun souvenir mais, qui « tissent » néanmoins notre présent. Aussi, ne pas avoir conscience d'une chose, n'empêche pas celle-ci d'exister. L'aveugle de naissance n'a jamais vu le soleil, il pourrait

donc en nier l'existence mais cette négation n'empêcherait pas le soleil d'être. Il en est de même pour nous tous qui n'avons pas la mémoire de notre passé antérieur à la vie présente mais qui en récoltons, cependant, tous les fruits.

La pensée et l'émotion ne sont ni visibles ni audibles, elles constituent cependant, une réalité expérimentée chaque jour. Sans la connaissance des lois de la nature, des lois qui gouvernent les plans « invisibles », l'homme continuera de subir le chaos de ses propres forces intérieures qui se manifestent par des conditions de vie difficiles, notre environnement n'étant qu'un miroir réfléchissant notre structure interne.

Le Karma est un mot sanskrit qui signifie « actions » et par extension de sens il représente à lui seul une loi de l'Univers à savoir :

- 1 – chaque Cause produit un effet. Chaque acte engendre un Résultat.
- 2 – Un lien existe donc entre chaque acte et sa conséquence.
- 3 – Ce lien ou ce rapport de force agit et Devient ainsi une action : le KARMA.
- 4 – Tout ce que chacun de nous pense (la pensée), dit (la parole), ressent (le sentiment) et fait (l'action) est une force réelle qui est ainsi émise.
- 5- Que la pensée, le sentiment, la parole ou l'action soient orientées vers le Bien ou le Mal n'empêche pas la Force ou les Forces d'agir et de Déclencher des Résultats.
- 6 – Que la pensée (bonne ou mauvaise), le sentiment (bon ou mauvais), l'acte (bon ou mauvais) concernant autrui ou Soi-même n'empêche pas la force ou les Forces d'agir et de Déclencher des résultats.

Le Karma, c'est l'enchaînement des causes et des effets qui garantit l'ordre de l'Univers. Aussi, les actes humains sont ainsi liés inéluctablement à leurs conséquences et celles-ci entraînent des situations dont les auteurs de ces actes ont été responsables, dans cette vie ou des vies antérieures. Tout se tient dans une durée qui dépasse et englobe le temps d'une existence individuelle et comme le dit le Bouddha : « les hommes sont héritiers de leurs actes ». Ce que nous avons l'intention de faire et ce que nous projetons et ce dont nous nous préoccupons c'est sur cela que la conscience prend appui pour s'établir. Et de là, surgit cette masse entière de douleur. Le Karma dépend ainsi en définitive de la Conscience. Les préjugés conditionnent des Erreurs. Ce qui existe vraiment c'est le Diable de la bonne loi, l'ombre du soleil spirituel en chacun de nous, l'ombre de la Nuit, par apposition au jour, l'ombre des arbres au bord du chemin, etc. Aussi, faut-il se poser des questions telles que : Comment l'ombre de l'éternel Dieu vivant pourrait-elle être mauvaise ? Le Diable est l'entraîneur psychologique le plus extraordinaire que chacun de nous porte en lui. Le Divin Daemon tant de fois cité par Socrate, l'ombre même de notre esprit individuel, nous tente, dans le but de nous entraîner, de nous éduquer. Alors où est la méchanceté de Lucifer ? Ce sont les résultats qui parlent ; s'il n'y a pas de tentation, il n'y a pas de vertu et plus fortes sont les tentations, plus grandes sont les vertus. Aussi, l'important est de ne pas tomber en tentation et pour cela nous devons prier Le Père en disant : « Ne nous laisse pas succomber à la tentation ». Lucifer est le grand initiateur pratique. En vérité, la racine de l'Ego se trouve dans l'abus sexuel, dans la luxure, dans la fornication, dans l'adultère. Et c'est

dans le sexe que nous devons combattre la corruption car c'est dans le sexe malheureusement que Lucifer nous éduque, qu'il nous soumet à un entraînement rigoureux par les tentations les plus sévères. Aussi, si nous sortons victorieux dans le sexe, la désintégration de l'Ego se précipite-t-elle inévitablement. Rappelons-nous que le péché originel est dans la fornication.

Il est nécessaire de détruire l'Ignorance et la Superstition et d'enquêter, de faire des recherches, d'étudier.

Rappelons-nous toujours ce qui suit : « le bien, au sens le plus objectif du mot est tout ce que nous faisons consciemment, et en accord avec la Grande loi et que le mal est tout ce qui après avoir été fait, produit du remords ».

Chacun de nous doit payer ce qu'il doit. N'est-il pas écrit que celui qui sème la foudre récolte les tempêtes ; la loi est la loi et la loi s'accomplit. Le désincarné, celui qui se prépare à prendre un nouveau corps physique, ne pénètre pas dans le fœtus, il vient s'incorporer à l'instant où naît la créature, au moment précis où elle réalise sa première inhalation. La désincarnation survient avec le dernier souffle du moribond et c'est avec le premier souffle que nous revenons à un nouvel organisme. Et personne ne choisit de manière volontaire le lieu où l'on doit renaître. Ce sont les Seigneurs du Karma. Ce sont les agents du Karma qui sélectionnent pour nous l'endroit exact, le foyer, la famille, la nation, etc. où nous devons retourner nous réincorporer.

Dans le monde des causes naturelles tout souvenir vivant a une réalité. Tous ceux qui dans leur existence passée, ont accumulé des dettes très graves naîtront avec un corps vital défectueux, qui servira de base à un corps physique

également défectueux. Les menteurs souvent naissent avec un corps déformé avec comme résultat, un véhicule physique monstrueux ou infirme. Les vicieux naissent souvent avec un corps vital manifestement dégénéré, de même qu'un corps physique dégénéré. L'homosexualité est le résultat de l'abus sexuel dans des existences passées. L'alcoolique peut naître avec un cerveau vital anormal, lequel donnera naissance à un cerveau physique également défectueux. L'Assassin, l'homicide, celui qui répète sans cesse cet horrible délit peut naître, à la longue invalide, boiteux, paralytique, aveugle, déformé, horripilant, idiot ou définitivement fou.

L'assassinat est le pire degré de corruption humaine et l'assassin ne saurait en aucune manière se réincarner avec un véhicule sain ; les tares héréditaires, évidemment sont au service de la loi du Karma et en viennent à être un merveilleux mécanisme au moyen duquel se déroule le Karma. Et l'hérédité est dans les gènes du sexe et la loi travaille avec tout le mécanisme cellulaire. Et l'on ne doit point oublier que les gènes contrôlent la totalité de l'organisme humain et qu'il se trouve dans les chromosomes, dans la cellule germinale, qui sont le fondement de la forme physique.

Et il va falloir se poser des questions essentielles de l'existence telles que :

- 1- Quel est le vrai but de la vie ?
- 2- Pourquoi cette inégalité de condition dans laquelle se trouvent les êtres au moment de leur naissance ?
- 3- Quelles lois régissent ces situations ou alors qu'est-ce qui justifie ce caprice apparent ?

4- On nous dit que Dieu est bon et Tout-Puissant, pourquoi le mal existe-il sur la terre qu'il a créée ?

5- Que sommes – nous venus faire sur la terre ?

N'accusons donc plus le péché mais plutôt l'ignorance, notre ignorance.

V– Corruption & destinée

L'être humain « ordinaire », celui qui n'est doté ni d'un esprit vif ou éveillé, peut être comparé à un rocher qui n'a pas encore été frappé par la baguette qui fait jaillir l'eau vivante. D'autres ont de bonnes capacités d'observation, ils s'immergent en une contemplation des circonstances que leur présente la vie quotidienne. Beaucoup cependant, conservent jusqu'à leur mort physique, l'idée enfantine que les êtres humains ne sont rien de plus que des animaux fortement développés et que le devoir et le but de la vie résident dans le fait de se nourrir, de procréer et de conduire les affaires de l'existence. Mais à y bien regarder le monde dans son ensemble, il apparaît ce qui suit : le monde ne peut pas être venu à l'existence par lui-même ; et il doit y avoir quelque chose qui l'a initialement fait ou créé. Aussi dès que l'on viole consciemment ou inconsciemment les lois d'Harmonie qui gouvernent tout ce qui est dans l'Univers, comme le fait d'accomplir des actes de corruption, l'on devra supporter les conséquences désagréables, sous la forme de maux, de conflits avec son entourage et de catastrophes personnelles qui surviendront dans sa vie. C'est une grande loi de Cause à effet qui règne de façon inexorable et immuable.

Plus un être humain se trouve dans un état animal, un état de primate, plus le moteur de toutes ses actions réside

dans son instinctivité. Dès l'instant où dominant dans une personne, l'instinct d'autoconservation, les pulsions sexuelles fortes (la faim et l'amour) et toutes les tendances passionnées apparentées à ces envies puissantes, nous devons reconnaître que cette personne ne peut être appelée « être humain ». Ce genre d'être possède dans leur corps physique des globules rouges chargés d'énergies électriques énormes et les glandes génitales ou gonades, les testicules mâles et les ovaires femelles sont les principaux réservoirs de ces énergies. Aussi, plus le niveau sur lequel s'appuie la conscience d'un être humain est basse, plus ces instincts primitifs sont incontrôlés en lui.

Ainsi le glouton et le buveur qui font un mauvais usage de leur esprit pour trouver des délicatesses toujours nouvelles afin de chatouiller leurs palais et le débauché qui ne vit que pour assouvir le désir sexuel qui sont-ils ? Sinon des esclaves de leur sang. Le profiteuse ou l'homme d'affaire qui considère que son destin entier réside dans l'accumulation d'objets matériels en vérité se condamne finalement à la mort par le désir de ces choses transitoires. L'expression bien connue « faire de l'Argent » n'est rien de plus qu'une extension du champ de la gloutonnerie ! Elle est ce qui chez l'être humain, peut bouleverser le fonctionnement de son estomac. Rendons-nous compte donc que toutes les formes et images créées par la pensée et qui sont au service de l'instinct dans le sens le plus étroit et le plus large appartiennent à une catégorie inférieure et ne sont orientées que vers les intérêts les plus grossiers du penseuse.

Des l'instant où nous attendons des avantages terrestres, facilement obtenus qui donne la suprématie sur notre semblable sans cela exige de nous quoi que ce soit,

nous sommes déjà des corrompus ! Dès l'instant où nous voulons briller par la manifestation de capacités secrètes qui placeraient d'autres personnes dans une position défavorable qui seraient en notre faveur nous sommes déjà des corrompus ! Dès l'instant où nous recevons des objets précieux, sans être disposé à sacrifier quoi que ce soit pour cela, nous sommes déjà des corrompus. Et nous devons nous poser des questions essentielles à tout instant de notre vie à savoir :

1 - Sur quel motif essentiel se fonde chaque étape de notre vie ?

2 – Quelle est la ligne directrice de mes décisions ?

3 – Quand ai-je agi horriblement ou avec malveillance envers mes parents, enseignants, frères et sœurs, connaissances, collaborateurs proches, supérieurs ou autorités ?

Nous devons apprendre à contrôler le pouvoir inhérent au désir et le moteur particulier le plus puissant est la sphère sexuelle. D'autre part, le principal feu Créateur en l'homme se compose de deux lumières ou Pôles :

1 – le Pôle supérieur qui a son siège dans le cerveau et

2 – le Pôle inférieur ou pouvoir sexuel dont le siège est dans les reins qui est la source de la plupart de nos désirs.

Par exemple, tel criminel notoire demeure impuni et coule une existence paisible jusqu'à la fin de ses jours. La théorie du Karma postule que si un acte ne produit pas son effet en cette vie –ci, il le produira alors ultérieurement, donc dans une vie future.

Ainsi, la théorie de la transmigration constitue une conséquence logique de la théorie du Karma. Et le Karma ayant une force irrépressible, à laquelle il est impossible d'échapper si la conséquence d'un acte ne se manifeste

pas en une vie, c'est qu'il exige obligatoirement des vies ultérieures au cours desquelles le Karma précédemment accumulé arrivera à maturité !

Le mécanisme du Karma fait intervenir des considérations d'ordre psychologique et des éléments propres à la nature de l'acte. Ainsi toute expérience psychique laisse nécessairement un dépôt, une trace dans l'esprit et lorsqu'un acte psychique vient à la conscience, quelque chose de l'expérience qui a été vécue va demeurer dans l'esprit. Et ce "quelque chose" va y produire des effets alors même que cet acte aura disparu du champ de la conscience, c'est-à-dire lorsqu'il aura été oublié. Ces traces mentales sont engrangées dans une partie de l'appareil psychique. Ces traces vont ainsi permettre l'élaboration, la constitution des structures de la personnalité c'est-à-dire des traits de caractère propres à chaque personne. Ces traces vont demeurer dans l'esprit de façon permanente et indélébile. Elles vont y être maintenues durant tout le temps de vie de la personne et même au-delà puisque leur contenu va transmigrer au moment de la mort de la personne. Ces dépôts psychiques engendrent des constructions mentales qui structurent la personnalité et préparent notre esprit à vivre de nouveaux types d'expériences c'est-à-dire des expériences d'une nature différente de celles qui ont été vécues et engrangées par le passé. Par conséquent pour façonner notre esprit, il convient de sélectionner attentivement les expériences que nous vivons.

Si la conscience n'exerce pas de vigilance, les dépôts psychiques au contenu négatif pourront ainsi s'insinuer et donner inéluctablement naissance à des constructions mentales négatives, sources de souffrance.

Par contre, une attention régulière aux situations dans lesquelles nous nous plaçons, au contenu de nos pensées, à nos images mentales, tout cela nous permettra de développer une personnalité harmonieuse et de déployer un potentiel insoupçonné.

D'autre part, lorsqu'un acte est accompli, il n'est terminé qu'en apparence et à ce résultat apparent va succéder un résultat final. Ainsi, le voleur qui parvient à échapper à la police se croit à tort, en sécurité : à un moment donné, il devra nécessairement faire face aux conséquences de son acte négatif.

Remarquons que tout acte se déroule en trois phases :

1 – la production de l'acte qui engage la pensée et le corps de la personne.

2 – le mûrissement de l'acte où l'acte poursuit son existence mais cette fois – ci de façon invisible imperceptible, quasi souterraine. Cette phase se déroule dans le seul psychisme de l'individu. Aussi, le mûrissement de l'acte s'effectue dans le corps subtil de la personne, lequel transmigre au moment de la mort vers un autre corps physique. Et cette phase de mûrissement dure un temps variable et parvenu à maturité, un facteur déclenchant provoquera inéluctablement son actualisation.

3 – le résultat final de l'acte qui est une nouvelle condition de vie, un nouvel état. Et cette dernière phase engage à nouveau la personne dans son corps et son psychisme.

Nos conditions de vie actuelles sont ainsi la conséquence de nos actes antérieurs. Dans cette perspective découlent de notre Karma antérieur, l'ensemble des phénomènes suivants à savoir :

1 – l'espèce dans laquelle un être prend naissance (humaine, animale, divine, infernale, etc.).

2 – l'identité de nos parents, la durée de notre existence, la forme de notre corps, la nature de notre psychisme (traits de caractère, centres d'intérêts, type d'intelligence, etc.), nos conditions de vie (conditions matérielles, niveau d'éducation, mais aussi le type de rencontres que nous effectuons) ; par ailleurs, les événements synchronisés, ces "heureux hasards" trouvent leur explication dans la théorie du Karma. Laquelle théorie du Karma explique ainsi les inégalités individuelles et sociales (différences de caractère, d'aspects physiques, de milieu social). La loi du Karma permet de s'accepter soi-même et de mieux accepter des situations que l'on ne peut pas modifier nous préservant ainsi d'émotions destructrices. La théorie du Karma fonde ainsi une attitude non violente vis-à-vis de soi-même et vis-à-vis d'autrui. Rappelons toutefois, que la théorie du Karma ne justifie nullement le fatalisme qui consiste à accepter passivement une situation qui pourrait être modifiée. Si notre vie présente découle de notre Karma passé en revanche notre condition future découle de notre action présente. La théorie du Karma fonde une éthique de la liberté et de la responsabilité aux antipodes d'une morale culpabilisante. Nous pouvons ainsi mener une vie pleine, épanouie en dédiant nos actes quotidiens au BIEN de tous les êtres (y compris nous-mêmes).

Aussi, la VIGILANCE est-elle une qualité fondamentale à développer. Dans la lutte contre la corruption et tout ce qui engendre le Mal et la destruction.

VI – A) Anatomie occulte de l'homme

L'homme est un trio de Corps, d'Ame et d'Esprit. Entre l'Esprit et le Corps, il existe un médiateur : c'est l'Ame, et le vêtement de l'Ame est le corps Astral. Et les sens du

corps Astral sont les Chakras, véritables centres magnétiques en corrélation intime avec les glandes à sécrétion interne. Dans le laboratoire de l'organisme humain, il existe sept ingrédients soumis à un triple contrôle nerveux. Les Nerfs en tant qu'Agents de la loi du Triangle, contrôlent le Septénaire Glandulaire. Les trois contrôles nerveux différents qui interagissent entre eux sont les suivants :

1 – le système nerveux cérébro-spinal, Agent des fonctions conscientes.

2 – le système nerveux grand-sympathique, Agent des fonctions subconscientes, inconscientes et instinctives et

3- le système parasympathique ou système vague, qui collabore en freinant les fonctions instinctives sous la direction du Mental. Le Système cérébro-spinal est le trône de l'Esprit Divin. Le Système grand-sympathique est le véhicule de l'Astral. Le système vague ou parasympathique obéit aux ordres du Mental. Les Sept glandes les plus importantes de l'organisme humain constituent les sept laboratoires contrôlés par la loi du triangle et chacune de ces glandes a sa correspondance dans un chakra de l'organisme.

Les chakras des gonades (les glandes sexuelles) sont dirigés par Uranus et la glande pinéale située dans la partie supérieure du cerveau est contrôlée par Neptune. Tout être humain à sept centres fondamentaux que sont :

1 – le centre intellectuel situé dans le cerveau.

2 – le centre émotionnel qui se trouve dans le plexus solaire et les centres nerveux spécifiques du grand-sympathique.

3 – le Centre Moteur ou du Mouvement localisé à la partie supérieure de l'épine dorsale.

4- le Centre instinctif situé à la partie inférieure de l'épine dorsale.

5 – le Centre Sexuel, localisé dans les organes génitaux.

6 – le Centre Emotionnel supérieur.

7 – le Centre Mental Supérieur.

Il existe cinq éléments de base connus à savoir : 1 – la Terre, l'Eau, le Feu, l'Air et l'Ether. La Matière première de l'homme est la liqueur séminale. L'eau est la liqueur séminale. La région de la terre va des pieds jusqu'aux genoux ; la région de l'eau se trouve entre les genoux et l'anus ; la région du feu se trouve entre l'anus et le cœur. La région de l'Air est comprise entre le cœur et la racine du nez. La région de l'Ether s'étend de la racine du nez au sommet de la tête. La position des chakras et des plexus est la suivante :

1 – le plexus coccygien se trouve à la base de l'épine dorsale, la quatrième vertèbre sacrée ;

2 – le plexus splénique est situé sur la rate et il part de la première vertèbre lombaire ;

3 – le plexus dorsal ;

4 – le plexus cardiaque est situé sur le cœur, au niveau de la septième vertèbre cervicale ;

5- Le plexus laryngien est dans la gorge ; il a son point de départ à la troisième vertèbre cervicale et il correspond à la glande thyroïde ;

6 – le plexus frontal se trouve dans l'espace entre les sourcils. D'autre part, à chaque signe zodiacal correspond une partie du corps ainsi qui suit : aux Béliers, la tête ; aux taureaux le cou ; aux Gémeaux, les bras, les poumons ; aux cancers, l'estomac ; aux lions, le cœur ; à la vierge, les intestins et le plexus solaire ; à la Balance, les reins ; aux scorpions, les organes génitaux ; aux sagittaires, les

cuisses ; aux capricornes, les genoux ; aux verseaux, les mollets ; aux Poissons, les pieds ;

L'Être humain est constitué de différents corps, c'est-à-dire qu'au-delà du corps physique, il possède d'autres corps de nature subtile à savoir :

- 1- le corps astral ;
- 2- le corps mental inférieur ;
- 3- le corps mental supérieur (ou corps causal) ;
- 4- le corps bouddhique ; et
- 5 – le corps atomique.

L'homme a donc 6 corps. Chacun des 6 corps est lié à un signe astrologique comme suit :

- 1- Pour le corps physique c'est le capricorne où règne Saturne et pour le double entérique, le Cancer son opposé dans le Zodiaque où règne la Lune
- 2 – Pour le corps astral c'est le Taureau où règne Venus et pour son double, le Scorpion (son opposé) où règne Mars ;
- 3- Pour le corps mental, c'est la Vierge régie par Mercure et pour son double, les Poissons régis par Jupiter.
- 4 – Au Corps causal, correspondant, les signes des Gémeaux et du Sagittaire ;
- 5 – Au corps bouddhique, la Balance et le Bélier, et
- 6 – Au Corps atomique, le Verseau et le Lion.

Tout ce qui existe dans le plan physique a d'abord été créé en haut, dans le plan divin par l'esprit cosmique et l'Âme universelle. La limitation que subit beaucoup d'êtres humains est dû au fait qu'ils ont donné la prépondérance à l'intellect et le cœur dans leurs vies passées ou actuelles ; or, l'intellect et le cœur représentent, l'aspect inférieur de l'âme et de l'Esprit et génèrent dans l'homme, des calculs intéressés, des désirs égoïstes comme la corruption. D'autre part, le plan physique est toujours modelé par les

forces des plans qui sont directement au-dessus de lui, c'est-à-dire les forces du plan astral (le cœur) et du plan mental (l'intellect). La corruption souille et le cœur et l'intellect : ce qui a pour conséquence des dysharmonies, des épreuves de toutes natures dans le plan physique et le corps de l'homme. Tout corrompueur et tout corrompu sont auteurs des drames, des catastrophes, des épreuves à la fois qu'eux-mêmes subissent mais également tous ceux à qui ils sont liés par les liens de sang et d'affinités et au-delà, ils sont coresponsables des souffrances des hommes et de la Terre en général. Dans la mesure où ils créent la vie, les organes sexuels de l'homme et de la femme sont dans le plan physique, l'équivalent de l'âme et de l'Esprit et participent ainsi au programme Karmique de tout ce que leur alliance génère. Le corrompu comme le corrompueur jouent aux apprentis sorciers avec les puissances de l'âme et de l'esprit en déclenchant à travers la corruption jusque dans leurs corps, des forces formidables qu'ils ne peuvent plus à long terme contrôler.

Contrairement à ce que beaucoup croient, la pureté ne concerne pas tellement la question sexuelle, la sexualité n'en est qu'un aspect limité. Il y a d'autres formes de pureté plus essentielles ; la véritable pureté est d'abord dans les pensées, les sentiments et les désirs : c'est une vertu qui consiste à ne rien garder pour soi. Quant à l'impureté, c'est l'égoïsme dans toutes ses formes. La véritable pureté consiste à savoir et à éviter d'endommager les sept centres énergétiques en l'homme que sont les plexus ou chakras.

VI – B) Anatomie occulte de l'homme

1) Le plexus coccygien

‘‘L’essence de l’honnêteté, c’est l’innocence ; l’essence de la sincérité, c’est l’innocence ; l’essence de la beauté, de la gloire, c’est l’innocence. Et c’est l’innocence qui vous donne le détachement absolu » a dit Shri Matayi. Et au Christ de nous rappeler : « le Royaume des Cieux appartient à ceux qui sont semblables à des petits enfants ».

Le premier plexus dans l’homme se trouve à la base du sacrum : c’est le plexus coccygien. Il représente la base de notre corps subtil. Les qualités inhérents au plexus coccygien représentant un pouvoir de soutien permettant à l’individu de fixer ses racines afin d’assurer sa croissance spirituelle. Ces qualités sont multiples et nous en développons quelques-unes, dont l’innocence. Le plexus coccygien gauche gère nos émotions et nos désirs. Les moyens de le purifier sont liés à la force de notre désir, à la qualité de notre attention et à notre vigilance quant à notre état vibratoire. Sur le plan physique, ce centre gère le plexus pelvien et les fonctions de la reproduction et de l’excrétion. Ce plexus gère le bon fonctionnement dans une sexualité équilibrée, notamment à l’intérieur des liens du mariage. Le plexus coccygien droit permet à chaque personne de trouver en elle le dynamisme et la réussite dans les actions, dès que celles-ci vont dans le sens d’une évolution intérieure réelle.

Le plexus coccygien droit est affecté chez les personnes trop ascétiques, trop dures avec elles-mêmes ou qui d’une

manière ou d'une autre pratiquent une auto-répression sans amour et donc sans joie.

Le plexus coccygien en général est affecté par : la pratique de l'occultisme, la conception de la libération sexuelle, l'habitude de porter sur autrui un regard dégradant ou concupiscent, la luxure, les pensées impures, les fantasmes. Toutes les personnes qui persistent dans ces pratiques développeront certains cas de cancers de l'utérus ou des maladies de la prostate.

Nous affectons le plexus coccygien, par les conditionnements erronés, les attachements émotionnels, l'austérité (la continence), le fanatisme qui peuvent conduire à des déficiences mentales ou sur le plan physique, à la constipation. Nous affectons ce centre lorsque nous cherchons à trop planifier, à préméditer toutes nos actions et lorsqu'il n'y a plus de spontanéité, de même que lorsque nous avons des comportements trop calculés (faire quelque chose pour obtenir une autre). Le plexus coccygien est lié au nombre 4, à la planète Mars, au Mardi, à la pierre Corail, à la couleur Rouge-orange, à l'élément Terre et a sa localisation sur la main (base de la paume) ; sur le pied (talon du pied), sur le corps (base de la colonne vertébrale entre les ischions, os de l'assise, ou bas de l'os iliaque qui forme le bassin).

2) Le plexus prostatique ou utérin

La connaissance absolue ne provient que de l'Esprit ; sans l'esprit nous ne pouvons connaître la vérité absolue. La connaissance pure, c'est de savoir ce qu'est Dieu. Dieu tout puissant sait toute chose, se réjouit, prend plaisir à toutes choses. Et la connaissance de Dieu n'est pas mentale. Le second plexus, le plexus prostatique ou utérin

correspond dans le corps physique au plexus aortique. Ce plexus est la base de notre énergie et il nous permet de mettre en action notre pensée et notre créativité. Et il est le siège de la connaissance spirituelle. Le plexus prostatique gauche est mis en œuvre dans tout apprentissage ainsi que dans tout enseignement. Il est endommagé par toutes les fausses connaissances et tout particulièrement celles qui touchent au sens de la vie et à la Nature de l'Esprit.

Le plexus prostatique gère dans le corps, le foie, les reins, la rate, le pancréas et l'utérus. La fonction essentielle du plexus prostatique est de décomposer les cellules grises et blanches du cerveau cérébral. Un autre rôle important consiste à purifier, en détruisant les toxines, les poisons du corps. Et ceci est le rôle du foie qui agit avec l'aide des reins qui eux-mêmes épurent le sang.

Le plexus prostatique ou utérin est affecté par : trop d'activités physiques ou mentales. Trop de formulation de projets, de projections dans l'avenir. Trop d'implication dans l'Art, l'exploitation à outrance de ses talents. Une vie égocentrique, un tempérament colérique, le spiritisme, l'attrait pour le monde des morts, les formes de magie, la parapsychologie, les fausses connaissances, les drogues, narcotiques et certains médicaments, les mauvaises habitudes alimentaires, l'alcool, les idées extrémistes, fanatiques.

Le plexus prostatique est localisé sur la main par le Pouce, sur le pied par le troisième orteil, sur le corps au niveau du bas de l'abdomen, sur la tête à l'arrière de la tête. Son nombre est le Six (6), sa planète, Mercure ; son jour, le Mercredi ; sa pierre, Topaze ; sa couleur, le jaune ; son élément, le Feu.

3) Le plexus solaire

Shri Matayi a dit :

« la vertu, la moralité est la qualité nourricière de l'Humanité. C'est ce qui a permis à l'homme d'évoluer depuis le stade de l'amibe. Et ce code de vie protège et nourrit notre croissance spirituelle ».

Et l'homme dans son instinct de survie est avant tout inquiet de satisfaire ses désirs vitaux que sont : la nourriture, la famille, l'argent avant de songer à son évolution, de prendre conscience que la véritable satisfaction, le véritable bonheur doivent être au-delà des désirs matériels et de cette soif de possessions à laquelle il est attaché. Il comprend dès lors, que la véritable satisfaction et la véritable paix intérieure, le bonheur passent par une quête plus noble : la quête spirituelle. Et l'on atteint la paix intérieure grâce à l'ajustement correct de notre RATE car c'est la RATE qui donne les cellules du sang et crée ainsi la nourriture pour tout le corps. S'il n'y a pas de paix en nous au niveau de la RATE, tout notre système peut se "détériorer" parce que c'est ce centre nutritif qui nourrit également la PAIX. Le plexus solaire contrôle l'estomac, le pancréas, la RATE et une partie du foie. Sa localisation sur le corps est l'estomac, le coude et le genou ; sur la main, c'est le majeur ; sur le pied, c'est le gros orteil, et sur la tête, le sommet de la tête. Ce centre est gouverné par le nombre dix (10), la planète Jupiter ; son jour est jeudi, sa pierre, l'émeraude ; sa couleur, le vert, son élément, l'Eau.

Ce centre est affecté par : la corruption financière ; une attitude immorale ; l'avarice et l'avidité ; l'instabilité familiale, l'irrespect envers les femmes, les soucis

matériels et financiers, l'insatisfaction (matérielle et affective) ; la colère, les problèmes d'attention, une mauvaise attitude par rapport à l'argent dans la société (l'argent collectif), l'irresponsabilité professionnelle, une mauvaise alimentation.

4) Le plexus cardiaque

Dans l'Evangile de St-Mathieu V 8, nous lisons : « Heureux ceux qui ont un cœur pur car ils verront Dieu ». Comment quitter le stade de l'Avoir pour celui de l'ETRE afin de déployer les ailes de la formidable Présence divine en nous ?

Le plexus cardiaque se localise au milieu du plexus cardiaque. Son nombre est le douze ; (12) ; son Elément l'Air ; sa planète est Venus ; son jour, Vendredi ; sa couleur, le bleu indigo ; sa pierre, le Rubis. Les causes de blocage de ce centre sont : les efforts physiques ou mentaux excessifs et les disciplines ascétiques ; les mauvaises relations affectives (particulièrement avec la mère) ; l'attention tournée vers l'extérieur, le superficiel, le matériel ; les fausses identifications et les attachements. L'absence de foi en Dieu et de quête divine ; les superstitions, l'occultisme, la léthargie ; les sentiments d'insécurité, de peurs ; les problèmes avec sa mère ou en tant que mère ; les possessions ; les problèmes avec son père ou en tant que père ou mari. La domination et le fait d'opprimer les autres ; le comportement arrogant et sans égard ; l'irrespect des bonnes mœurs et des lois de la société.

5) Le plexus laryngien

Le Plexus Laryngien correspond à l'aspect de la communication. Une bonne communication nécessite que l'on sache se placer en tant que témoin (impartial) face à ses conditionnements et à ceux d'autrui ; et cela implique de se sentir concerné et d'être sincère, sans s'identifier à son propre jeu, ni à ses défauts et de savoir dire les choses en face sans culpabiliser. Cela implique de ne pas juger ni moraliser mais plutôt d'encourager. En bref, de savoir respecter son interlocuteur. Ce centre correspond aussi à la qualité d'être le témoin du jeu de la vie. Et pour accéder au stade de témoin, nous devons commencer par pratiquer le détachement. Le détachement en ce qui concerne les rapports avec autrui, en ce qui concerne les pensées, les projets, les conditionnements, les émotions, etc. Ce centre est aussi le centre de la diplomatie divine où l'homme apprend à vaincre l'adversité avec art.

Le plexus laryngien se situe dans le corps, à la base du cou, au niveau des vertèbres cervicales. Il s'occupe de tous nos organes de "Communication" à savoir : bras et mains, tout le visage (la langue, les oreilles, la partie extérieure des yeux) ainsi que du système oto-rhino-laryngologique. Il gouverne aussi la glande thyroïde ; or la thyroïde est le premier filtre du corps. Et c'est un centre qui nous protège des virus et des bactéries venant de l'extérieur.

Les causes de blocage du plexus laryngien sont : le fait de parler contre Dieu ou avec irrespect, le fait de trop parler ou le silence glacial, les jeux émotionnels et mentaux, les manières sournoises ou compliquées de s'exprimer, le fait de fumer, l'individualisme, les sentiments de culpabilité ;

le langage sarcastique, ironique, les jurons ; les relations et comportements immoraux. Le manque de respect de soi, du sens des responsabilités. Les langages grossiers, les disputes, la domination par la parole, l'arrogance et le désir de paraître. Son nombre est le 16, son jour samedi ; sa couleur argent ; sa pierre le saphir ; sa planète, Saturne.

6) Le plexus frontal

Dans Mathieu 7, 13, nous lisons :'' Entrez par la porte étroite. Large est la porte et spacieux le chemin qui mène à la perdition et nombreux ceux qui s'y engagent. Combien est étroite la porte et resserré le chemin qui mène à la vie''. Le plexus frontal réside au centre du cerveau au point de croisement des nerfs optiques. Il gère les glandes pinéale et pituitaire et contrôlent les hémisphères gauche et droit du cerveau. Ce sixième centre d'énergie appelé parfois le troisième œil est le carrefour des canaux sympathiques droit et gauche. Ce qui affecte le plexus frontal sont : l'absence de pardon, la rancune, le désir de vengeance ; le fait de ne pas pouvoir contrôler le flot de ses pensées ; le fait de trop penser. Toutes les idées fausses au sujet de Dieu ; les soucis, l'excès de planification, le fait de trop vivre dans le futur, le fait de faire du mal aux autres, l'individualisme, se faire du mal ; toutes les peurs et obsessions ; les habitudes, les conditionnements, la rumination mentale centrée sur le passé.

7) Le plexus coronal

Ce centre est situé au sommet du crâne, aux environs de la zone lymbique du cerveau. La localisation de ce centre est sur la main, le centre de la paume ; sur la tête : autour de la

fontanelle, au sommet du crâne ; sur le pied : le centre de la plante des pieds. Sa planète est la Lune, son jour lundi, son nombre 1000, sa pierre, la perle ; sa couleur, le blanc. Ce centre est bloqué par le matérialisme, les fausses adorations, le doute et le dogmatisme irréfléchi.

VII – A) Corruption & santé

Le Christ a dit : « le Royaume des cieux appartient à ceux qui sont semblables à des petits enfants » et à shri Matayi d'indiquer : « l'essence de l'honnêteté, c'est l'innocence, l'essence de la sincérité c'est l'innocence ; l'essence de la beauté, de la gloire c'est l'innocence. Et c'est l'innocence qui vous donne le détachement absolu ». Le pouvoir de l'innocence est immense. Il supprime d'abord la peur en nous, mais son plus grand pouvoir, c'est qu'il nous rend digne et respectable. Et c'est grâce à cette qualité d'innocence que nous pouvons recevoir les bénédictions divines. Une personne innocente ne fait du mal à personne et elle ne se met pas en tête de résoudre, tous les problèmes, mais abandonne tout à Dieu. L'innocence guérit les problèmes physiques, émotionnels, mentaux et spécialement, les problèmes spirituels.

Dans le corps humain, la corruption est en rapport avec le plexus solaire qui gère la RATE, le FOIE, le PANCREAS ainsi que l'ESTOMAC. Après la corruption financière qui dérègle ces organes, nous avons aussi : - une attitude immorale, l'Avarice et l'Avidité envers les femmes, les soucis matériels et financiers, l'insatisfaction matérielle et affective, la colère, le fait d'utiliser l'argent collectif à son seul profit, l'irresponsabilité professionnelle, une

mauvaise alimentation. La corruption agit dans le corps humain sur l'ESTOMAC, le COUDE, le GENOU, le MAJEUR, le GROS ORTEIL, le SOMMET DU CRÂNE.

VII – B) Corruption & maladies

Dans son instinct de survie, l'homme est avant tout inquiet de satisfaire ses désirs vitaux que sont la nourriture, la famille, l'argent avant de songer à son évolution spirituelle ; mais, lorsque le degré de conscience de l'homme s'élève, il commence à prendre conscience que la véritable satisfaction, le véritable bonheur est au-delà des désirs matériels et de la soif des possessions à laquelle, il est attaché. Il comprend que la véritable satisfaction et la véritable paix intérieure, le bonheur passent par une quête plus noble : la Quête spirituelle. Seule, la vertu, la Moralité constitue la qualité nourricière de l'humanité. Ce code de vie protège et nourrit notre Croissance spirituelle. Nous atteignons la Paix intérieure grâce à un ajustement correct de notre RATE car c'est la Rate qui donne les cellules du sang et crée la nourriture pour tout le corps. Et s'il n'y a pas de paix au niveau de la RATE, tout notre système se détériore d'où le rôle immanent de la femme qui est la source de la paix et la source de son maintien. Et il est urgent d'éviter que les mères soient déséquilibrées afin que la société demeure stable et s'épanouisse ; les femmes doivent respecter leur pureté, leur chasteté, à l'intérieur comme à l'extérieur d'elle-même ; chacun de nous doit être une personne de grande qualité et très compétente.

Tout ce qui est relié entre l'homme et la nature ne peut être séparé « sans déconvenue ». Or, une telle punition

signifie toujours une forme d'aliénation, dans le sens où l'on s'éloigne de soi-même en tant qu'unité, en développant certains phénomènes physiques, psychiques et mentaux et en négligeant les autres. Une telle disharmonie perturbe tout le système physique. Même de façon cachée, la forme et la structure de l'homme se trouvent dans chacun de ses membres et de ses organes et la moindre modification, dans l'une de ses parties se répercute par analogie dans toutes les parties et dans le phénotype tout entier.

La peur est l'ennemi héréditaire de la connaissance de soi et par conséquent, du bon ou mauvais fonctionnement des chakras ou plexus. Or sur le plan énergétique, nous attirons ce que nous craignons le plus. Et la corruption est porteuse potentiellement de peur et d'angoisse.

Les Sept chakras ou plexus représentent Sept façons consécutives et interactives d'agir dans notre existence. Les principales analogies entre les chakras et les différentes parties du corps sont les suivantes : Au plexus coccygien correspondent les pieds, la colonne vertébrale, les ongles, les dents, les capsules surrénales ; au plexus prostatique ou utérin correspond et les mains, les muscles, les glandes génitales ; Au plexus solaire correspondent l'Anus, l'estomac ; le foie, le vésicule biliaire, le pancréas ; au plexus cardiaque correspondent le Pénis, le cœur, la circulation sanguine, les poumons, le thymus. Au plexus laryngien correspondent la Bouche et la thyroïde ; Au plexus frontal correspondent le cervelet, l'œil gauche, les oreilles, l'hypophyse ; au plexus coronal correspondent le cerveau, l'œil droit, l'Epiphyse.

Aussi toute maladie est la manifestation de l'affectation des différents plexus dans le corps humain. L'affectation

du plexus coccygien fait apparaître l'augmentation des tensions au niveau des vertèbres ; l'affection du plexus prostatique ou utérin fait apparaître des dysfonctionnements dans les fonctions liquides (secteur urogénital, œdème, arthrite, adipose) ; l'affection du plexus solaire fait apparaître l'Angine de poitrine, le dysfonctionnement de la circulation sanguine. L'affection du plexus cardiaque fait apparaître le dysfonctionnement de la thyroïde, la dépression, le trouble du langage ; l'affectation du plexus laryngien fait apparaître des tensions, soucis, angoisse, cauchemars, dérèglement des glandes endocriniennes ; l'affectation du plexus coronal fait apparaître la mort cérébrale lente. Et toutes maladies sont transmises par le sang et l'héritage et engendre ainsi le Karma héréditaire à cause peut-être de la grande responsabilité d'une personne hyper corrompue ou corruptrice car la corruption est un dérèglement, un déséquilibre, une affectation de l'harmonie, visible et invisible dans l'être tel un virus contagieux se transmettant par les liens de sang et de sympathie et de la conscience silencieuse, témoin mais incapable de dénonciation par peur de représailles ou de pertes d'intérêts. La corruption est un virus, elle est contagieuse par le sang, la conscience 'témoin' incapable de soustraction et de dénonciation.

Ce qui est certain, sans amour, il n'y a aucune évolution possible et il faut en être conscient. La corruption est non-amour.

Dans sa forme « ensorcelée » c'est-à-dire dans l'hypothèse où les énergies n'existent plus guère qu'à l'état de blocage et d'inhibition dû aux affectations du plexus coccygien, l'homme ou la femme se voit descendre dans des basses tâches de la vie courante, incapable de s'ouvrir aux plaisirs

et aux envies du quotidien. C'est le type de ces personnes qui travaillent alors avec acharnement et dans les cas extrêmes, jusqu'au fanatisme. La force créatrice de ces personnes est bloquée et l'on constate à ce stade, des angoisses typiques, comme la crainte de devenir pauvre.

Le blocage du plexus prostatique fait apparaître des problèmes sexuels tels que l'impuissance ou la frigidité, le bas-ventre est anormalement faible.

Avec le plexus prostatique ou utérin nous sommes face aux problèmes de l'absorption et de l'élimination, c'est-à-dire, sur le plan physique : la digestion, le métabolisme ; sur le plan émotionnel : le don de soi, l'attitude face au principe du « don et de l'acceptation » et sur le plan mental : la dialectique du cumul et de l'assimilation des connaissances''.

Le plexus prostatique ou utérin pose le problème du « donner » et du « recevoir » appliqué à tous les plans humains.

Lorsque ce plexus est ensorcelé, il y a déséquilibre ; l'obésité s'explique ainsi par le fait de prendre d'avantage que de donner. Le plexus solaire ou chakra du nombril régit toute action du pouvoir, de la volonté, de l'ambition, des désirs et des besoins. La vie quotidienne, avec ses défis, ses résistances, et les problèmes qu'elle nous impose, nous oblige à réagir et à mettre en œuvre notre volonté et notre ambition pour les vaincre. C'est une lutte inévitable et innée chez l'homme. Il faut l'accepter pour pouvoir la gagner. Et il y a plusieurs façons de lutter. Dans la forme ensorcelée du plexus du nombril, nous nous trouvons facilement confronté à des formes plutôt archaïques de lutte comme le fameux « œil pour œil, dent pour dent » et nous nous voyons dans l'obligation

d'apprendre par un long et lent processus que tout ce qui résiste est toujours perdant ; ce plexus est donc lié à l'analyse des phases les plus sombres qui veillent en nous. Or ces ombres surgissent surtout en période de conflit. Et la corruption est un état de conflit interne. Lequel conflit, lorsqu'il n'est pas résolu installe le corrompu ou le corrupteur sur un excellent terrain pour la magie noire.

Avec le plexus du cœur se pose le problème de l'idéal, de l'homme politique, de la rencontre et du contact avec les autres. Lorsque ce plexus est ensorcelé, apparaît le refoulement des sentiments qui est souvent compensé chez certaines personnes par le fait de fumer cigarette sur cigarette.

Lorsque toutes les forces sont en harmonie, il devient impossible pour le diable de se glisser en l'homme. Le chakra laryngien ou chakra du cou lorsqu'il est affecté fait apparaître tous les dysfonctionnements thyroïdiens ; des états maniaco-dépressifs.

Le plexus laryngien pose à l'homme la capacité d'évaluation des conséquences spirituelles qu'il encourt face aux décisions à prendre malgré les obstacles de la vie. Le mot clé de ce plexus est ASSIMILATION & COMMUNICATION. Aussi chacun doit surveiller toute tendance à la domination par la communication.

Le plexus frontal pose le problème de l'intelligence du cœur, de l'attention, du lâcher-prise, de la connaissance de nos ombres, nos propres ténèbres, de la maturité morale nécessaire !

Lorsque le plexus frontal est ensorcelé, nous ne croyons plus à rien alors, tombant ainsi dans un nihilisme profond et souvent cynique qui n'est rien d'autre que l'expression

de notre échec éthique pour parvenir à réaliser nos grandes idées et utopies.

VIII- A) Corruption & sorcellerie

Dans Galates 5 : 19, nous lisons : “Or, les œuvres de la chair sont manifestes (pas toujours évidentes pour la personne qui les accomplit, mais elles le sont pour les autres), lesquelles sont la fornication, l’impureté, l’impudicité, l’idolâtrie, la magie”. Dans Samuel 15 :23, nous lisons également ce qui suit “Car la désobéissance est aussi coupable que la divination (sorcellerie), et la résistance ne l’est pas moins que l’idolâtrie et les théraphim (et l’iniquité).”

Remarquons qu’il est parlé ici de deux attitudes coupables : la rébellion et l’entêtement, qui sont des formes d’idolâtrie. En effet, la personne obstinée fait de ses propres opinions des idoles. La rébellion et la sorcellerie sont jumelles. Elles sont rarement séparées l’une de l’autre. La rébellion, c’est le rejet de la juste direction de Dieu dans notre vie : c’est le fait de se dégager de l’autorité Divine. Or personne ne peut exister sans autorité. L’autorité nous est absolument nécessaire pour exister. L’autorité divine s’appuie sur la puissance divine. Par contre l’autorité illégitime s’appuie sur une puissance illégitime. Et quelle est la puissance illégitime qui soutient une autorité illégitime ? C’est la sorcellerie bien entendu.

La sorcellerie est une œuvre de la chair, ce qui veut dire qu’elle est une expression de la nature non régénérée de l’homme déchu. L’homme déchu est rebelle par nature. Et les termes les plus descriptifs de l’opération de la sorcellerie sont : MANIPULER, INTIMIDER et

DOMINER. Dominer est l'aboutissement. Le plus faible tentera de manipuler, le plus fort d'intimider.

Ce n'est pas la taille, ni le poids d'une personne qui importe en sorcellerie, mais la taille de l'Esprit qui se trouve en elle. Lorsque nous pensons n'avoir affaire qu'à la chair, nous ne savons pas réellement où nous en sommes. Il nous faut regarder au-delà de la chair qui est un voile afin de voir la chose spirituelle qui se trouve à l'intérieur de l'être. La manipulation est innée en l'homme et cela fait partie de notre nature charnelle.

Toute manière illégitime d'obtenir ce que nous voulons est déjà de la corruption.

Afin de saisir l'image de la sorcellerie citons Dalila et Jézabel dans la Bible : Samson était dans un sens l'homme fort de la Bible. Mais Dalila était plus forte que lui. "Tu ne m'aimes pas vraiment, tu ne m'as pas révélé ton secret". Il est dit qu'elle le pressait, qu'elle l'exténuaient, qu'elle pleurait et qu'elle faisait des caprices. Finalement, elle l'a vaincu. L'autre cas était celui de Jézabel qui n'était pas un modèle de douceur. Elle savait comment obtenir ce qu'elle voulait de son mari Achab. En fait c'est elle qui gouvernait Israël. Il s'agit bien d'une usurpation d'autorité illégitime. Et à Jésus de dire : "Le voleur ne vient que pour voler, égorger et détruire".

La sorcellerie n'agit jamais ouvertement. Elle agit de manière tordue, elle biaise et déforme les choses. La pression la plus incroyable exercée sur l'esprit humain est faite par les idées du monde que sont : le succès, la popularité, la richesse, la puissance, les plaisirs et le confort. Chaque fois que nous rencontrons les trois mots clefs MANIPULER – INTIMIDER et DOMINER, nous sommes en face de la corruption et de la sorcellerie et

donc nous sommes confrontés à Satan. Et ce comportement se retrouve dans les familles, les églises, les mosquées, les temples et dans la société. Et les medias sont un des principaux canaux de la sorcellerie aujourd'hui. Ils passent la majeure partie de leur temps à nous manipuler. Par exemple, l'industrie publicitaire a en grande partie pour objet d'essayer de nous persuader d'acheter des choses dont en réalité nous n'avons pas vraiment besoin. Et comment cela s'appelle-t-il ? De la MANIPULATION et la puissance à l'œuvre derrière cela est la sorcellerie. La sorcellerie est une puissance spirituelle très méchante. La sorcellerie est la puissance illégitime sur laquelle s'appuie toute autorité illégitime et elle est toujours alliée à la rébellion. Lutter donc contre la corruption, c'est plutôt aider les gens à se libérer, à être délivrés de l'esprit de la rébellion.

Aussi trois visages caractérisent-ils la corruption : le premier visage de la liste est l'EGOÏSME (AMI DE SOI), le deuxième visage est AMI DE L'ARGENT et le Troisième visage AMI DU PLAISIR.

Et il va falloir crucifier notre moi en adoptant la liberté DE SERVIR comme le mentionne Marc 10 :42 : "Jésus les appela et leur dit : vous savez que ceux qu'on regarde comme les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands les dominent. Il n'en est pas de même au milieu de vous" ; "Mais quiconque veut être grand parmi vous qu'il soit votre serviteur, et quiconque veut être le premier parmi vous qu'il soit l'esclave de tous. "La seconde chose pour lutter contre la corruption, c'est la libération de l'effort personnel et de la promotion de soi.

La sorcellerie est subdivisée en trois grandes branches :

1- la sorcellerie familiale

2 – la sorcellerie régionale ou ethnique

3 – la sorcellerie internationale ou universelle. Le sorcier sait très bien que lorsqu'on est fâché ou lorsqu'on se moque de quelqu'un, on est en état de péché et séparé de Dieu. Il en profite donc pour accomplir sa besogne. Dans lévitique 20 : 6, nous lisons : "si quelqu'un se tourne vers ceux qui invoquent les esprits et vers les devins pour se prostituer avec eux je tournerai ma face contre cet homme, et je le retrancherai du milieu de mon peuple". Et dans proverbes 14 : 34, nous lisons : "la justice élève une nation, mais le péché est la honte des peuples"

VIII – B) Sorcellerie africaine

La sorcellerie, de manière générale, englobe les pratiques mystiques en vue d'exercer une action sur une personne, un animal, un lieu ou un objet, une entreprise, etc. et l'outil principal du sorcier, c'est la parole : le verbe. Le sorcier pratique la magie qui envoûte. Le terme de sorcellerie est employé dans le monde occulte pour démontrer la capacité de contrôler les esprits à l'aide de la magie. La plupart des sorciers pratiquent différentes formes de magie telles que la clairvoyance, la divination, les enchantements, les projections astrales, etc.

Les sorciers africains sont dotés de forts pouvoirs surnaturels et mystiques, transmis de génération en génération, car ils peuvent communiquer leur pouvoir à leurs enfants ou petits enfants. La sorcellerie africaine dans sa forme la plus sombre cause beaucoup de dégâts : tuer, rendre misérable, rendre stérile, provoquer des

accidents, bloquer sur le plan spirituel ou financier des personnes.

Les sorciers sont en général de vieilles personnes mais elles peuvent cependant communiquer leur pouvoir à leurs enfants ou petits enfants : c'est une histoire héréditaire de famille. Aujourd'hui afin de vite vous atteindre, ils peuvent donner la sorcellerie à votre propre enfant. Ils peuvent avoir pour victimes même des personnes qui sont à des milliers de kilomètres. Il suffit juste d'appartenir à la même famille et de ne pas avoir de protection divine pour être dans leur filet.

Les signes suivants nous indiquent que nous sommes initiés à la sorcellerie ou que l'on voudrait nous y introduire de force, malgré nous : 1 – Manger de la viande avec des personnes dans nos rêves de façon habituelle 2 – Voler avec des personnes dans le rêve. 3 – se voir entrain d'égorger ou tuer une personne. 4 – Se voir entrain de se faire verser du sang sur le corps.

Les sorciers agissent tous de la même façon. Quand vous êtes attaqué par un sorcier, c'est simple, vous vous verrez entrain de se faire poursuivre par un serpent, par un chien, un corbeau, un animal effrayant ou même par la personne. L'on peut faire un rêve où un chat nous griffe et le matin lorsque vous vous réveillez, vous voyez des traces de griffes sur le corps.

La sorcellerie est sujette à une alliance que l'on fait avec les forces de la Nature ou avec les esprits afin de modifier les événements, d'agir sur les individus et les choses. La sorcellerie altère la libre volonté d'une personne et

interfère avec l'ordre naturel des choses. Dans la sorcellerie noire les incantations (paroles dites et écrites) et les actes agissent sur le corps de la personne ensorcelée ainsi que sur sa raison ou son esprit parfois sans même l'avoir touché. La sorcellerie noire est un pacte conclu entre le sorcier et une force négative (Satan, Djinn ou démon puissant) et plus les Djinns ou les démons aident le sorcier, plus ce dernier fait du mal, plus le Djinn lui obéira et sera prompt à appliquer ses ordres. La sorcellerie se sert d'une chose appartenant à la personne qu'elle désire ensorceler tels que vêtement, photo, objet, cheveux, ongles, etc.

Les principaux dégâts causés par la sorcellerie noire sont :

- 1- Le sort de séparation : séparation d'un couple, des amants, des amis, des associés ou des personnes ayant un lien familial (mère et enfant, père et beaux-parents). Il en résulte un changement brutal, transformant l'amour en haine, multipliant les doutes entre deux personnes. Les disputes sont alors de plus en plus fréquentes et les excuses ne sont plus acceptées.
- 2- Le sort d'aliénation : ce sortilège a pour but de rendre fou une personne avec les symptômes suivants apparaissant sur la personne ensorcelée : pertes de mémoire, migraines perpétuelles, fixité du regard, distraction incessante, instabilité générale, impossibilité d'accomplissement du moindre travail.
- 3- Le sort de Maladie : les symptômes de ce sort de la sorcellerie noire correspondent souvent soit à de

fortes douleurs dans les membres, soit à une crise d'épilepsie, soit d'une paralysie totale ou partielle ou encore soit à une inaction de l'un des cinq sens.

- 4- Le sort de nouage : Ce sort consiste à ce que la personne ensorcelée ne puisse avoir de rapport intime avec son partenaire. Ce sort ôte toute sensation sexuelle.
- 5- Le Mauvais œil : la personne qui jette le mauvais œil est avant tout quelqu'un de jaloux et cette jalousie provient d'une rancœur, de la haine ou de voir un bienfait disparaître. Le mauvais œil a pour but de causer du tort à la personne enviée.
- 6- La séparation forcée du couple : deux symptômes en sont révélateurs à savoir : la femme ne supporte plus son mari sexuellement et ne sent plus de plaisir dans les rapports. Ils se disputent sans raison, s'aiment quand ils se séparent et se disputent dès qu'ils se retrouvent.
- 7- Blocage de travail : la personne a rempli les conditions pour avoir du travail mais à chaque tentative, ses efforts n'aboutissent pas, sans raison valable.
- 8- Blocages des études : Maux de tête au moment d'étudier, problèmes au moment des examens, absence de raisonnement.
- 9- La santé : la sorcellerie crée des dérèglements très importants dans la santé. La sorcellerie peut mettre dans le corps, la maladie qu'elle veut.

- 10- L'assujettissement : la personne obéît au doigt et à l'œil au sorcier ou à celui qui a commandé la sorcellerie. Il est incapable de lui tenir tête ou d'exprimer son désaccord en son absence ; la personne défend son sorcier quand on lui dit de s'en méfier. Ce type de sorcellerie est utilisé dans plusieurs cas : pour exploiter financièrement une personne (femme voulant dominer son mari ou vice versa, mère croyant diriger ses enfants dans le bonheur, etc.).
- 11- Enfants désobéissants : l'enfant ne fait que faire des bêtises à outrance et ne se calme pas avec n'importe quelle punition ; lui-même ne sait pas ce qui lui arrive et il se sent projeté dans les bêtises et incapable de rester correct.
- 12- La sorcellerie dans la Maison, la société, l'entreprise ou la voiture : cela provoque des disputes à la maison et la dispersion de la famille ; au magasin des disputes, une baisse d'activité et des accidents pour la voiture.
- 13- Les Rêves : souvent l'arrivée de la sorcellerie est annoncée par un rêve : on est mordu par une bête, frappé par une personne ou on tombe dans le vide.
- 14- Les autres effets de la sorcellerie sont : l'emprisonnement. (la personne ne sort plus ou difficilement d'une maison ou d'une pièce ou d'un pays) ; l'énervement ; le déséquilibre de la personnalité (la personne change constamment de décision, d'avis, d'appréciation, d'humeur). La

maladie du doute, de la peur et de l'angoisse ; pour s'attirer constamment des problèmes, etc.

IX- La corruption, porte d'initiation à la sorcellerie

Faire du mal à quelqu'un dans le monde physique on vous voit faire, mais si vous tuez quelqu'un par la sorcellerie, on ne vous trouvera pas et seul un autre sorcier ou quelqu'un qui a le don de double vue peut dire que tel a tué quelqu'un. Beaucoup de sorciers deviennent malfaisants car ils savent qu'ils ne seront pas vus, sauf par leurs pairs. Ils peuvent ainsi agir en toute impunité. Et les "témoins" sont par ailleurs liés malgré eux ou par filiation de couverture par un pacte de silence. D'où l'affinité redoutable entre corruption et sorcellerie.

La plupart du temps, les gens envoûtent pour en tirer profit et silence.

La corruption, le corrompeur ou le corrompu finit par s'affilier à la magie noire car cette dernière répond aux instincts les plus bas tels que : la mesquinerie, l'envie, le désir de vengeance, le désir sexuel sans amour et sentiment, la convoitise, l'avarie, la jalousie, le besoin de faire mal, lesquels instincts sont les corollaires de la corruption parce que qui dit corruption dit secret et silence ou mort ou déséquilibre ou pente de la destinée.

Avant de prendre la voie de la corruption rappelons qu'il est très facile d'y accéder et encore plus facile d'obtenir des résultats mais sitôt sur cette route, il devient toujours de plus en plus difficile de s'en éloigner. Un petit sortilège

de rien du tout pour taire quelqu'un peut sembler anodin, mais à quoi serait-on tenté de faire la prochaine fois : nous acceptons couvrir la honte par l'installation du silence et du désordre sur les témoins par la Magie noire et la sorcellerie. La corruption est une porte d'initiation à la sorcellerie et à la Magie Noire. Ce qui est certain, tour à tour, en guise d'alliance, chaque sorcier ou sorcière doit offrir des membres de sa famille. Ce qui a pour conséquence d'accroître la puissance destructrice du donateur comme des consommateurs et maintiennent eux tous sous des malédictions plus fortes et plus violentes. Tout sorcier est une personne possédée. Or ni le Diable, ni les démons n'ont de pitié envers qui que ce soit.

Lutter contre la corruption et s'en prémunir parce que c'est un virus du mal, de la sorcellerie et de la malédiction, c'est mener une vie de sanctification. Comme la corruption, il est difficile de déceler le possesseur de la sorcellerie à l'œil nu car les sorciers sont souvent des personnes très gentilles, accueillantes et joviales parfois filtrant et pénétrant votre existence sans se faire identifier, installant leurs puces de domination, de contrôle, de potentiels déstabilisateurs dans l'âme et l'esprit de toutes personnes susceptibles de découvrir leur crime ; opérant ainsi en toute clandestinité et impunité. La corruption est une porte d'initiation à la sorcellerie et à la Magie noire et elle ficelle des programmations de malédictions dans l'histoire des vies successives de leurs auteurs et à tous ceux ou celles qui sont liés à eux par les liens du sang.

X- Corruption & épreuves

Lorsqu'il vous arrive de vivre une grande joie, ne vous y abandonnez pas sans réserve. Au contraire, demeurez vigilant et même attendez-vous à subir quelques désagréments de la part des événements ou de votre entourage et ce, à cause du fait que la vie psychique comme la vie physique obéit à la loi de l'ACTION et de la REACTION. Aussi lorsque vous remportez un succès, soyez tout de suite en alerte, car un courant négatif se dirige déjà vers vous et il faut être prêt à vous défendre et ne point se laisser surprendre et perdre. Quant à la loi d'Affinité, elle s'opère en fonction des vibrations semblables, des longueurs d'ondes semblables qui entrent en relation avec des existences et des forces qui possèdent des vibrations, des longueurs d'onde identiques. Aussi, rien de ce qui arrive ne se produit-il par hasard. Lorsque nous rencontrons de grandes difficultés dans notre vie, c'est que dans un passé proche ou lointain, nous avons par ignorance, attiré des éléments malsains.

Quant à la loi de cause et de conséquences (on récolte ce qu'on sème) elle voudrait que celui qui n'a rien semé ne récolte rien et celui qui a semé des salades ne récolte ni des carottes ni du persil, mais des salades. Il y a une parfaite analogie entre les lois de la nature et les lois morales. Chacun de nos actes, chacun de nos sentiments et chacune de nos pensées, ici et maintenant, représente une CAUSE qui un jour ou l'autre, aura des conséquences. Et comme notre vie ne s'arrête pas au moment où nous quittons la terre ; ces actes, ces sentiments et ces pensées qui sont des réalités vivantes et agissantes, continueront

de nous suivre non seulement dans l'au-delà, mais encore quand nous viendront nous REINCARNER. La REINCARNATION est le prolongement logique de la loi de cause et de conséquences. A notre naissance nous recevons de nos parents un corps, la vie. Et puis nos parents nous nourrissent, nous habillent nous abritent, nous éduquent : ce sont autant de DETTES que nous accumulons. Puis ils se mettent à notre disposition pour notre instruction, notre confort, notre sécurité... Nous devons aussi à notre race parce qu'elle nous a donné un type physique, une structure psychique, une mentalité... Il y a aussi les dettes envers la terre qui nous porte et nous nourrit de même que le soleil, les planètes, les étoiles tout l'univers et enfin le CREATEUR. Et celui qui voudrait se comporter comme un être de justice doit prendre conscience de toutes ces dettes. Nous devons payer ces différentes dettes par le RESPECT, la RECONNAISSANCE, L'AMOUR, la volonté et non par la Corruption. Chacun de nous transporte avec soi toutes sortes de bagages accumulés depuis des millénaires et c'est pourquoi nous rencontrons des douaniers célestes sur nos différentes routes dont le rôle est de nous décharger d'inutilités, de futilités, des crasses épaisses de la corruption sur notre âme et Esprit afin de s'élever et cela à travers des Epreuves dures et douloureuses : c'est le prix à payer. Nous devons faire des renoncements pour évoluer et cela à chaque frontière où se postent les douaniers célestes : les frontières des Epreuves d'allègement et d'élévation spirituelle. Celui qui ne veut pas sans cesse être arrêté par les douaniers célestes doit commencer par devenir le douanier de son monde intérieur.

Aussi, seule la vigilance dans la pensée, le sentiment et la volonté représente cette douane qui permet de se garder en sécurité.

Quant à la loi de l’Echo ou du choc en retour, elle nous avertit que rien ne reste jamais sans effet et que tout ce que l’homme fait, finit par revenir vers lui : c’est la loi du CHOC en RETOUR. Quant à la loi de l’Enregistrement, elle indique que tout acte, chaque parole, chaque pensée, chaque sentiment s’enregistre et d’abord sur nous-mêmes. Lorsque nous commettons des transgressions dans quelque domaine que ce soit, elles s’enregistrent aussitôt : alors un mécanisme invisible se déclenche et nous perdons quelque chose soit dans le plan physique, soit dans le plan du sentiment, soit dans celui de la pensée. Et c’est cela la punition ; ce n’est pas Dieu qui punit. La connaissance de cette loi est une base de la vie morale et spirituelle de même que pour obtenir un diplôme, l’étudiant doit chercher à satisfaire des examinateurs, dans le monde intérieur aussi il y a des examinateurs qui se prononcent sur son travail et leur verdict est encore plus important. Et tant qu’il ne recevra pas leur approbation, il se sentira tiraillé, faible, incertain. Et il va falloir se soustraire à l’attrait qu’exerce le monde extérieur sur les humains et qui les fait négliger leur monde intérieur.

Devant les autres, la plupart des gens s’efforcent de donner une bonne image d’eux-mêmes. Mais lorsque personne n’est là pour les voir, que font-ils, quels sont leurs sentiments, leurs pensées ? Et ils se croient seuls et s’abandonnent à n’importe quelle impulsion. Ils oublient et ne savent pas que leurs cellules sont douées de

MEMOIRE, enregistrant tout : nos pensées et sentiments et actes s'enregistrent sur nos cellules, ne l'oublions plus.

XI- L'éducation endogène et les techniques de lutte contre la corruption

Quel est l'indice du voleur pour voler ? Sinon la lumière car d'un être éveillé émane une sorte de clarté. Le voleur recherche celui qui somnole les yeux ouverts et de la même manière, les entités malfaisantes du monde invisible ne s'attaquent pas à celui chez qui elles sentent qu'il y a là comme une veilleuse allumée. Aussi il faut demeurer éveillé et être éveillé signifie ne pas dormir. Et qu'est-ce qui ne doit pas dormir en nous ? La CONSCIENCE. Ne pas dormir est une chose, avoir la conscience éveillée en est une autre, la conscience est comme une lampe. Chez les êtres évolués cette lampe ne s'éteint jamais ; c'est pourquoi ils sont à l'abri des voleurs des plans astral et mental. Et il va falloir faire appel aux techniques de l'éducation endogène afin de combattre la corruption dès l'enfance. Et ces techniques sont : les contes, les devinettes, les légendes, les proverbes, la peur du Gendarme, les rites d'initiation, etc.

L'éducation traditionnelle comportant des valeurs morales telles : 1- la suprématie de la Collectivité sur l'individu 2 – la solidarité responsable 3 – le respect dû aux aînés, aux vieillards et aux invalides 4 – l'esprit des lois 5 – le travail collectif ou communautaire, etc.

Il n'est pas possible en tout cas qu'une personne se retrouve dans la misère, lorsque le PERE qui est en secret se trouve présent en lui, ici et maintenant. La misère a sa

cause dans les beuveries, la dégoûtante luxure, la violence, les adultères, le gaspillage, l'avarice, etc. Le Karma est une Médecine qu'on nous applique pour notre propre bien et personne ne peut se valoir sans les trois facteurs de la Révolution de la Conscience, clairement exprimés par Notre Seigneur le Christ, à savoir : « celui qui veut me suivre, qu'il se renie lui-même, prenne sa croix et me suivre ». Les tares héréditaires, sont au service de la loi du Karma et l'hérédité est dans les gènes du sexe. Le mal est tout ce qui après avoir été fait, produit du remords. Aussi est-il nécessaire de détruire l'ignorance, d'enquêter, de faire des recherches, d'étudier. Et nous devons prier le Père, en disant : « Ne nous laisse pas succomber à la tentation » et l'une de ces tentations est belle et bien la corruption. Et chacun de nous doit Oser lutter contre les deux types d'obscurité, de ténèbre à savoir : 1- l'obscurité du silence et 2 – l'obscurité de l'Ignorance et de l'Erreur. Et il est urgent de revoir le contenu de l'actuelle Education dans les écoles, collèges et universités ; et il est urgent de soutenir et encourager des exemples d'Intégrité ; Et il est urgent de faire comprendre que tout acte, pensée ou émotion ne s'arrête pas avec la mort physique mais tout se poursuit dans les descendances et les réincarnations. Osons-donc recréer de nouveaux Paradis : cela est possible mes frères et sœurs. Il y a urgence à enseigner la Métaphysique dès les basses classes.

XII – Corruption & malédictions

Que reste-t-il aux témoins de fraude, de tricherie, des actes de corruption qui sont menacés dans leur vie, leurs biens, leur travail et dont on ne veut même pas négocier le

silence et qui vivent dans la peur et le silence imposé ?
Sinon la force des faibles, de ceux qui n'ont pas de
moyens matériels pour contrecarrer l'injustice, les
trahisons, les coups-bas, etc.

La sorcellerie et la Magie Noire !

Et ce n'est pas facile aux aigris, aux opprimés, aux
innocents injustement accusés, dépossédés, de pardonner
et de sublimer les énergies négatives qui les habitent. Et
c'est ainsi que sont libérées les malédictions produites par
les colères justes, la vengeance juste, les humiliations
injustement subies, par le constat de l'incapacité à pouvoir
réagir face à des adversaires plus forts devant la justice
humaine.

Quel pardon voulez-vous obtenir de ceux et celles qui ont
été dépossédés de leurs héritages légitimes par les artifices
de la corruption ?

Quel pardon voulez-vous obtenir de ceux ou celles qui ont
réussi honnêtement dans un concours où à cause de la
découverte de fraudes massives, ce concours a dû être
annulé ?

Et c'est ainsi que la corruption est une des génitrices de la
sorcellerie et de la Magie noire et leurs dommages
collatéraux de malédictions.

Et les malédictions issues de la corruption sont réactivées
à travers le sang et donc l'hérédité, les noms, les
signatures bref les témoins et œuvres issues de la
corruption.

La haine, la colère, la vengeance nourries et entretenues, générées par les faibles, les démunis, les prolétaires s'assemblent et constituent un Egrégoire négatif qui active les malédictions sur tout acte, pensée, sentiment de corruption et ces malédictions peuvent traverser des générations dont les personnes, les sociétés les subissant peuvent ne plus avoir conscience des causes ni des auteurs des causes. Les effets de la corruption d'hier vivent et vivront à travers le sang et les œuvres de leurs auteurs.

Mais alors, qu'est-ce qu'une malédiction ? Ce sont des paroles prononcées dans un but malveillant afin de nuire à une personne, à un groupe de personnes, à une bête ou à un groupe de bêtes, à un lieu, à toute vie incarnée ou à toute chose matérielle. Les mots de la malédiction peuvent être des mots choisis, des invocations et passer par des rituels précis, mais les mots de la malédiction peuvent également être jetés sous le coup d'une émotion, d'une pensée, d'un sentiment négatif puissant et leur efficacité est la même car il s'agit là aussi d'énergies négatives véhiculées dans un but malveillant. Plusieurs sources sont possibles. Nous pouvons porter sur nous, des malédictions héritées de notre lignée maternelle ou paternelle. Chaque parent qui reçoit cette malédiction biologique en héritage la transmet à ses enfants par la voie du sang sans le savoir et le vouloir bien entendu. Rappelons que le sang véhicule toutes les énergies de nos deux lignées, les positives et les négatives. C'est ainsi que l'enfant en gestation hérite dès sa conception de l'héritage énergétique de ses parents biologiques. Des malédictions peuvent être envoyées directement sur la personne, depuis sa gestation jusqu'à la fin de sa vie. Des malédictions familiales peuvent aussi

être envoyées sur la famille et elles retombent alors sur chaque membre de cette famille. Rappelons qu'une malédiction est toujours jetée ou envoyée et il y a nécessité donc de LEVER LA MALEDICTION. Une malédiction a toujours des PROGRAMMATIONS et des REACTIVATIONS et ces derniers se réactivent d'elles-mêmes. Une malédiction est toujours envoyée pour un temps précis, déterminé.

12.1. Buts des malédictions

Et il est sine qua non d'identifier le but de la malédiction afin de mieux comprendre les causes de certains problèmes rencontrés. Aussi, afin de connaître le but de la malédiction qui nous touche, nous devons adresser à Dieu les questions suivantes : Mon DIEU, est-ce que le but de cette malédiction est : 1- Pour provoquer la mort ? Par accident ? Par maladie ? Par n'importe quelle cause ? Les malédictions pour provoquer la mort provoquent souvent des pensées suicidaires, voire des tendances suicidaires 2- Pour attirer les malheurs, les catastrophes, les chagrins, les maladies ? 3- Pour attirer les obstacles, les difficultés ? 4- Pour semer la discorde, la mésentente entre les membres de la famille ? 5- Pour être malheureux ? 6- Pour qu'il arrive le contraire de ce que l'on souhaite, de ce que l'on veut, de ce que l'on espère ,de ce que l'on attend ? 7- Pour nuire à l'apparence physique ? La malédiction touchant l'enfant dès sa gestation peut provoquer des petits ou de gros handicaps, qui seront de toute façon visible, puisqu'il s'agit de nuire à l'apparence physique. A l'âge adulte, pareille malédiction touche surtout le poids, la chute des cheveux, les problèmes de peau. 8- Pour attirer la mort autour de soi ? C'est une malédiction qui fait que de

nombreuses personnes autour de soi décèdent : il peut s'agir de personnes de la famille mais aussi d'amis, de relations proches, etc. 9- Pour toucher la santé physique ? Ces types de malédictions provoquent des dépressions nerveuses importantes, des problèmes psychiatriques. 10- Pour couper le lien maternel entre la mère et son enfant ? Pour couper le lien maternel entre la mère et son enfant et provoquer la mort ? Ces types de malédictions font que soit l'enfant n'aime plus sa mère, soit que la mère n'aime pas son enfant, soit que l'enfant est hospitalisé, soit l'enfant meurt, soit c'est la mère qui meurt, soit la mère n'a pas assez de lait maternel et ne peut donc pas nourrir son enfant 11- Pour couper le lien paternel entre le père et ses enfants ? 12- Pour provoquer le viol ? La malédiction peut être provoquée pour nuire au travail, aux finances ? À la réputation ? Pour échouer dans tous les domaines de sa vie ? (malédiction d'échec) – Pour nuire aux relations ? Pour qu'il y ait mésentente entre la mère et sa fille ? Entre le père et son fils. Pour ne pas avoir d'enfants ? Pour que le fils aîné meurt pour que les enfants meurent jeunes ou en bas âge ou prématurément ? Pour nuire à l'amour ? Pour nuire à la sexualité ? La malédiction familiale se transmet à tous les enfants mais en plus au conjoint par la voie du mariage. Par contre si la personne divorce ou se sépare de cette famille et de la personne qui a cette malédiction familiale, elle sort de la malédiction, elle ne la porte plus.

Il existe également la malédiction nominative. Il s'agit d'une malédiction qui est envoyée sur le nom de famille de la personne ou sur son prénom et son nom ; lorsqu'une malédiction est envoyée sur le nom de famille, toutes les

personnes de cette famille qui portent ce nom porteront cette malédiction. Il existe une malédiction qui peut être envoyée sur la signature. Son but est toujours de provoquer l'échec et particulièrement l'échec de ce qui a été signé. Il peut s'agir de contrats de dossiers, de devis, de factures, etc. Il existe des malédictiones qui peuvent être envoyées sur une œuvre littéraire, une œuvre artistique Cette malédiction a pour but d'empêcher le succès de cette œuvre ou sa reconnaissance, ou simplement le fait qu'elle soit appréciée ou achetée. Il existe également des malédictiones envoyées sur un lieu : une maison, un appartement, une entreprise, une ferme, mais aussi sur un troupeau, du bétail. Dans ces cas, les malédictiones ont pour but soit de toucher les habitants, soit de provoquer la faillite de l'entreprise. Elles sont alors envoyées la plupart du temps par des concurrents, des voisins, et le but en est toujours l'échec professionnel, financier, matériel. Il existe aussi des malédictiones qui sont envoyées sur certains textes sacrés, sur certains livres sacrés, sur des objets de culte, sur des lieux de culte, sur des lieux sacrés. Il existe une malédiction provoquée par la venue d'une personne extérieure à un lieu et envoyée sur l'habitant et sur son lieu d'habitation. Il existe une malédiction pour provoquer certaines maladies.

12.2. Les magies négatives

La magie est une façon de véhiculer l'énergie dans un but précis. Et si la pensée véhicule l'énergie consciemment ou inconsciemment, la magie quant à elle utilise des supports pour être plus efficace : la magie peut servir l'ombre comme la lumière. Lorsqu'elle sert l'ombre, elle s'exprime alors à travers les différentes magies négatives.

Et les magies négatives utilisent les égrégores négatifs qui sont dans l'éther de la terre. Elles se servent de l'énergie de ces égrégores qu'elles véhiculent à l'aide de support par la volonté du Mage Noir. Mises au service des émotions négatives, des sentiments négatifs, des pensées négatives des hommes, ces magies négatives sont redoutables et alimentent à leur tour, les égrégores négatifs dont elles se nourrissent. Et il faut avoir identifié son ennemi pour mieux le combattre : c'est la grande loi de l'invisible. Les supports utilisés pour rendre effectives ces magies négatives sont bien souvent des éléments tels que : plantes, pierres, animaux sacrifiés, morceaux d'animaux, des os, des poils, des coquilles, du métal, des éléments biologiques humains, des inscriptions (mots, signes, dessins, etc.) inscrits dans l'invisible, dans l'aura, sur le corps physique, dans le corps physique d'une personne ou sur un lieu par visualisation. Elles peuvent également être faites dans le visible, inscrites sur un support (pierre, papier, parchemin, os, etc.) avec la technologie, sont apparus d'autres supports (photos, voix enregistrées, etc.). Les supports de certaines magies négatives sont des objets fabriqués (poupées, statuettes etc...) activités sur une personne ou un lieu dans un but précis, aliments choisis pour entrer en résonance vibratoire avec le but recherché. Certaines magies maléfiques usent de l'eau, les boissons, l'air, la nourriture utilisée ou absorbée par la personne à qui elles cherchent à nuire ; elles peuvent aussi maléfier le sang et les cellules de cette personne. Il existe une magie d'emprise de pouvoir dont le but est de prendre une emprise mentale sur une personne ou sur un groupe de personnes. Leur but est de manipuler les pensées d'une ou de plusieurs personnes afin qu'elles pensent d'une certaine

façon, qu'elles aient certaines opinions mais surtout qu'elles s'en remettent à la personne qui les manipule. Les personnes ne sont pas égales face à cette sorte de magie. Les personnes ayant un caractère fort ou un sens critique développé n'y sont pas sensibles et ne se font pas manipuler mais celles au caractère faible ou manipulées plus jeunes, sont la proie de cette magie d'emprise de pouvoir. Certains mages noirs, pratiquent la magie d'emprise de pouvoir, en faisant entrer une partie de leur corps astral dans l'aura de la personne qu'ils souhaitent mettre sous leur emprise. Il existe la magie d'emprise amoureuse. Son support est souvent fait de substances que l'on fait intégrer à la personne concernée sans qu'elle s'en rende compte, qui l'attache à une autre personne ou la détache d'une autre personne. Cette magie a le pouvoir de créer des couples artificiels ou de faire se séparer deux personnes qui s'aimaient réellement. Une autre magie, consiste à rendre une personne « objet-porte ». Ainsi sans le savoir, la personne envoie alors des entités négatives autour d'elle et son entourage inconsciemment. Le mage noir peut également se rendre « objet-porte » volontairement et le seul fait alors de le voir, de le côtoyer, suffit à provoquer des ennuis en tout genre. Il existe une magie négative qui est envoyée sur le nom d'une personne, soit sur le nom de famille uniquement, soit sur le prénom et le nom. Celle qui est envoyée sur le nom de famille se transmet et peut toucher toute la lignée des personnes portant ce même nom.

Les implants noirs utilisent comme supports, des dessins, des symboles, des signes qui sont activés sur une personne, sur un groupe, voire sur un peuple et le support

est imprimé dans le cerveau et dans l'aura de la personne concernée par visualisation ou par le pouvoir de la pensée afin de provoquer la mort par maladie, par accident.

12.3. Les entités

Un égrégoire est un rassemblement d'énergies de même nature ayant la même vibration et la même fonction et qui se rassemblent par affinités vibratoires. Les égrégoires, selon leur nature, seront aussi qualifiés de positif ou de négatif. Et il existe une multitude d'égrégoires rassemblés par affinités énergétiques et localisés dans l'éther de notre terre. Les énergies négatives sont émises par les égrégoires négatifs. Les égrégoires négatifs principaux sont : 1- l'égrégoire de la haine 2- l'égrégoire de la mort 3- l'égrégoire de l'échec 4- l'égrégoire de l'anti-spiritualité, 5- l'égrégoire de la corruption ainsi que leurs multiples sous-égrégoires. Chacun de ces égrégoires produit ses propres entités négatives qui lui sont spécifiques. Les égrégoires anti-spiritualité ont pour fonction d'interférer dans notre communication avec les plans supérieurs. Ce sont les forces du mal qui faussent la communication avec le Divin. Il y a des entités créatrices de douleurs. Elles sont envoyées sur un lieu, maison, appartement et particulièrement sous les lits, les canapés, des sièges de cet habitat. Il y a les entités négatives qui provoquent, le malheur ou l'échec et de faire en sorte que tout aille de travers. Il y a des entités négatives qui provoquent la mésestimation ou l'agressivité. Sur les personnes calmes et pacifiques, elles provoquent uniquement l'irritabilité mais sur les personnes impulsives, elles provoquent l'agressivité et la violence. Il existe des entités négatives qui poussent deux personnes à se disputer et à se séparer.

Leur fonction est de provoquer, une séparation affective entre les personnes qu'elles investissent, généralement un couple ou deux personnes qui ont un lien affectif particulier. Elles sont activées souvent sur les différents membres d'une famille. Elles provoquent des disputes entre les habitants d'un même lieu et surtout entre les personnes qui s'aiment. Le fait d'entendre des voix est un signe de médiumnité et c'est la nature des paroles entendues qui distinguent la qualité de la provenance. Les paroles maléfiques sont le fait d'entités négatives et ces dernières peuvent harceler les personnes et les inciter au suicide, à la violence ou au meurtre. On les trouve dans de nombreux cas psychiatriques. Il existe des entités négatives qui provoquent des catastrophes. Il existe des entités négatives qui empêchent de travailler. Il existe des entités négatives dont la fonction est de provoquer le fait de critiquer particulièrement les personnes avec qui l'on a un lien affectif, de ne voir que leurs défauts et le côté négatif de leur personne. Il y a des entités malveillantes qui poussent à ne pas faire ce qu'il faut et surtout dans le cas où la personne a quelque chose d'important à faire, elles vont la pousser à ne rien faire, à ne pas agir, à ne rien avoir envie de faire, à se relâcher complètement et à ne vouloir faire aucun effort. Il existe des entités négatives méchantes et malicieuses dont leur fonction est de faire disparaître des objets et parfois de les faire réapparaître à un autre endroit. Elles peuvent être dans une maison ou sur une personne. La personne peut croire alors qu'elle devient folle, ayant posé un objet à un endroit et le retrouve après quelque temps plus tard à un autre endroit. Il existe des entités négatives bruyantes dont la fonction est de faire du bruit dans la maison, dans les murs, dans les

appareils électriques afin de perturber les habitants. Il existe des entités négatives dont la fonction est de faire rater ou de gâcher un événement important pour la famille ou un membre de cette famille. Il existe des entités négatives qui font venir des microbes, des virus. Il existe des entités négatives néfastes à la santé morale et mentale dont la fonction est de provoquer des dépressions, des déprimés et elles sont attirées lorsque l'on se branche sans le vouloir sur des égrégores négatifs correspondants. Il existe des entités négatives qui provoquent un dérangement mental et d'autres qui nuisent à la santé en provoquant des maladies bénignes, graves et des accidents. Il existe des entités négatives qui provoquent la mort et d'autres qui empêchent de dormir en perturbant le sommeil par l'insomnie, le sommeil haché. Il existe des entités négatives dont le but est de provoquer des démangeaisons ou augmentent des démangeaisons déjà existantes (urticaire, eczéma, piqûres d'insectes, varicelle, cicatrisation, etc.). Il existe des entités négatives qui rendent obèse dont la fonction est toujours de faire grossir. Il existe des entités négatives qui provoquent des accidents. Elles peuvent être envoyées sur une personne, un véhicule, sur toute machine, sur un animal ou sur un lieu, sur une personne, elles provoquent essentiellement des chocs, des chutes, des brûlures, des risques de noyade, des accidents où l'on frôle la mort, sur un lieu elles provoquent des incendies, inondations, accidents domestiques. Toutes ces entités négatives passent par des passages que l'on appelle des tunnels noirs et des portes subtiles.

Nous avons le cas particulier, des âmes qui ne quittent pas la terre après la mort. Ces esprits errants sont des défunts qui n'ont pas quitté la terre après leur décès et qui peuvent s'accrocher à un être humain pour diverses raisons soit affectives, soit cet être humain est un médium et que le défunt souhaite que ce médium l'aide à quitter la terre ou pour lui communiquer un message à transmettre avant de quitter la terre. Ces âmes sont des défunts qui ne quittent pas la terre après leur décès mais peuvent prendre possession d'un être humain en entrant en lui, avoir une emprise sur lui et vivre par procuration à travers lui. Ces âmes errantes sont la plupart du temps, des êtres malveillants et négatifs qui transmettent à l'être humain qu'elles investissent leurs énergies lourdes et négatives.

XIII- Lutter contre la corruption

Il existe quatre grands égrégores positifs : 1- l'égrégoire de guérison 2- l'égrégoire de la réussite 3- l'égrégoire de l'amour et 4- l'égrégoire de la spiritualité. Mais il existe également des entités positives issues des égrégores suivants : l'égrégoire de la Paix ; l'égrégoire de la situation matérielle ; l'égrégoire de l'argent, etc.

Les mauvais esprits habitent les lieux d'aisance (WC, tas d'ordures, les puits, les eaux stagnantes polluées, les brousses, les personnes corrompues et corruptrices).

Tout est énergie. Aussi il va falloir faire appel aux Energies positives de certains mots rituels et nombres, de certaines figures, plantes, postures afin de se libérer des mémoires négatives du passé. La corruption fragmente l'être humain en AIMANT – MAISON d'entités négatives

et ce sont les fruits de la corruption qui génèrent et entretiennent les malédictions dans les familles, les sociétés, les nations, etc. Et il est urgent d'enseigner les lois de fonctionnements de l'univers et de l'homme comme l'a si bien précisé Socrate : « connais-toi, toi-même, et tu connaîtras l'Univers et les Dieux ». Lutter contre la corruption, c'est plutôt soustraire l'homme de l'Ignorance et de la Superstition par l'étude de la Métaphysique, science par excellence des lois de fonctionnement de l'Univers et donc du Karma. La Métaphysique, seule est capable de libérer l'homme de la peur de la sorcellerie, de la Magie Noire et des malédictions. Aussi, il y a nécessité de Revoir l'Actuel Programme éducatif qui n'arme pas l'homme contre ses propres démons et ceux d'autrui, ni de la société. Les Acteurs de la lutte contre la corruption doivent être armés métaphysiquement car la corruption est étroitement liée à la sorcellerie et à la Magie Noire. Et qui dit sorcellerie, dit secret et silence. Et il en est de même de la corruption. Et qui dit secret et silence, dit Mort ou Déséquilibre.

Ainsi, osons armer métaphysiquement les acteurs de la lutte contre la corruption.

CONCLUSION

Les conséquences spirituelles de la corruption abordées ici mettent au centre la corruption vue sous un autre angle. En effet, la corruption a une compréhension morale, du moment où elle s'assimile à une « détérioration ou pourriture morale, la perversion ou la destruction de l'intégrité dans l'exercice de fonctions publiques ». La corruption couvre largement la fraude, le détournement de

fonds privés ou publics et les pots de vin. Elle est soit (grande corruption), soit petite (petite corruption), ou encore politique (corruption politique), administrative (corruption administrative), d'entreprise (corruption d'entreprise), institutionnelle (corruption institutionnelle), etc.

Par ailleurs, ce fléau s'observe même dans les milieux religieux ou initiatiques et se caractérise par de nombreux maux dont entre autres : mauvais usage des propriétés de l'église, de la mosquée ou du temple, des normes de travail déloyales, le paiement de pots de vin afin d'être élus dirigeants ou responsables, des nominations non-conformes aux formations et qualités intrinsèques, le détournement de fonds, la sanction des fidèles dénonciateurs d'actes de corruption. Dans cette même logique, parmi les principales causes de la corruption, nous avons : la pauvreté, le manque d'éducation, le manque d'accès à l'information, la mauvaise gouvernance et l'absence de mécanismes institutionnels pour faire face à la corruption.

Dans la structuration de cette recherche, la corruption a été successivement abordée selon divers aspects. Il s'agit de :

- corruption et tribunal divin ;
- corruption et karma (le karma est lié à l'hérédité) ;
- corruption, libre arbitre et évolution ;
- corruption et conscience ;
- corruption et destinée (anatomie occulte de l'homme, anatomie occulte de l'homme) ;
- corruption et sante ;
- corruption et maladies ;

- corruption et sorcellerie (sorcellerie africaine) ;
- la corruption, porte d'initiation à la sorcellerie ;
- corruption et épreuves de la vie;
- l'éducation endogène et les techniques de lutte contre la corruption ;
- corruption et malédictions (buts des malédictions, les magies négatives, les entités).

Enfin, pour lutter contre la corruption, il faut faire appel aux Energies positives de certains mots rituels et nombres, de certaines figures, plantes, postures afin de se libérer des mémoires négatives du passé. De même, il est urgent d'enseigner les lois de fonctionnements de l'univers et de l'homme. Cela passera sans doute par la soustraction de l'homme de l'Ignorance et de la Superstition par l'étude de la Métaphysique et donc du Karma.

BIBLIOGRAPHIE

- ADOUN W. H. et AWOUDO K. F., (2008), Bénin : *Une démocratie prisonnière de la corruption*, Copef, Cotonou.
- ARIFARI BAKO N. (2005) : *La corruption dans les transports et la douane au Bénin, au Niger et au Sénégal*, 37 p.
- DAN O. F., (2013), « Lutte contre la corruption au Bénin : L'ANLC plombée par un manque de ressources », in *La Nouvelle Tribune info*, Facebook.
- FONAC(1998), *Synthèse des communications et recommandations du FONAC*, publié par La Cellule d'Appui à la mise en œuvre des résolutions du FONAC, Cotonou

- KINGBEWE Y. H. (2014), « Projet Ayifa de l'Anlc : pour une lutte contre la corruption et le crime transfrontalier » in *La Nouvelle Tribune info, Facebook*.
- LAKOFF G. et JOHNSON M. (2003): *Metaphors we live by*. London: The university of Chicago press. 193p.
- MONTALDO J. (1994), *Mitterrand et les 40 voleurs...*, Edition Albin Michel, Paris
- Observatoire de Lutte contre la Corruption, (2004), *Le plan stratégique de lutte contre la corruption, et les textes fondamentaux de l'observatoire de lutte contre la corruption*, sans maison d'édition, Cotonou
- SARDAN (de) J.-P. Olivier et BLUNDO G. (2001): "Sémiologie populaire de la corruption", in *Politique africaine*, 83, octobre, p.98-114.
- SAVARY C. (1976), *La pensée symbolique des Fon du Dahomey*, Thèse de Doctorat, Edition Médecine et Hygiène, Genève.
- VODOUHE C., (2010), « L'instrumentalisation par la France des chefs africains en vue de sa domination sur le continent : le cas du Roi Tofa de Porto-Novo (XIXème et XXème siècles), in *Colloque, Centenaire de la mort de Dè Tofa : La vie et l'œuvre du Roi*, 26, 27 et 28 avril 2010, Porto-Novo.
- ZOUMENOU M. (2013), « Lutte contre la corruption au Bénin : les six autres dossiers que Yayi doit ressusciter » in *La Nouvelle Tribune info, Facebook*.

CONCLUSION GENERALE

La corruption est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou pour le corrompu d'obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance.

Au Bénin elle a traversé le temps et revêt aujourd'hui plusieurs formes et manifestations. Elle est devenue un véritable phénomène social et a de lourdes conséquences sur le développement des pays et du coup sur l'épanouissement collectif. Plusieurs travaux de recherche publiés ou non ont tenté de travailler sur la thématique dans ses différents aspects. La société à travers diverses institutions sociales a mis en place des mécanismes de lutte contre ce phénomène qui à la limite est devenu une véritable tragédie. Vu son étendue il est évident que la lutte doit être transversale et plusieurs disciplines sont à solliciter.

Dans le domaine du droit la plus haute juridiction dans le pays qu'est la constitution a prévu des mécanismes pour diminuer les effets du fléau.

La corruption s'est tellement ancrée dans les sociétés qu'elle est devenue la règle et la norme dans toute chose. Les sciences humaines et sociales telles que la sociologie, la linguistique, la psychologie et l'ethnologie doivent être mises à contribution.

Le système éducatif béninois dans son entièreté doit être repensé car la corruption est devenue un usage transmis de génération en génération, du père au fils. L'argent, l'appartenance ethnolinguistique, le régionalisme, l'affairisme sont des agents facilitateurs de cette gangrène. La lutte doit se faire de façon progressive car le mal a pris le temps pour s'installer et étaler ses tentacules. Il faut y remédier en opérant des réformes structurelles à court, à moyen et long terme. La corruption s'est incrustée dans les comportements. On est tenté de dire qu'elle serait dans les gênes. Le travail sera de longue à haleine et il faudra reffondre les mentalités, briser les barrières ethnologiques, pérenniser l'unité nationale, diminuer le pouvoir de l'argent. Cela contribuerait non pas à faire disparaître le phénomène de la corruption mais de la réduire considérablement car la corruption ne peut être éradiquée. L'on doit la tragédie à la corruption et il faut éviter dans la mesure du possible le phénomène de la corruption.

La corruption entraîne des points de vue rationnels et irrationnels par rapport à ses manifestations et à ses significations. Réfléchir sur la corruption permet d'arriver à une synthèse supérieure, de ramener le savoir à un nombre de principes directeurs de comportement citoyen en faveur d'une lutte plus efficace.

On ne peut plus le nier, la corruption est inhérente à l'environnement des affaires dans les Etats africains qui ont choisi après les indépendances, de mimer les us et coutumes du système capitaliste et communiste. Avec des fortunes diverses. Même le mode de gestion communiste dit du centralisme démocratique supposant le regard des masses sur l'équité de la répartition de la richesse

nationale n'a pas été épargné de corrosivité de la corruption. Au point où, s'il y a une unanimité sur la nature du phénomène, les définitions qui en sont données ne traduisent ni plus ni moins que les circonstances de son évolution particulière par pays et de sa prédation communautaire. Selon sa culture, l'élite de chaque pays a adapté les faits de corruption à la complexification des lois de l'économie nationale en expansion¹.

Ni les commissions rogatoires, ni les comités ad hoc, ni le rappel de la morale ou de l'éthique dans les affaires n'ont ébranlé les circuits de la corruption qui a emprunté les dénominations les plus diverses : « narcodollars », « pétrodollars », « trafic d'influence », « bakchich », « dessous de table », « l'argent a circulé », sont autant d'images traduites dans toutes les langues par les journalistes pour décrire et investiguer ce fait social, sous-bassement des économies mondiales. Au point où, faute de verbes pour traduire sa corrosivité, c'est la comparaison aux maladies qui servent de référence désormais ; la corruption est devenue un « cancer », un « poison », etc. La comparaison a emprunté également d'autres langages spécialisés ; souvent, elle est comparée à une pieuvre avec ses nombreuses tentacules ; parfois à un iceberg dont la face immergée est sublimée dans le langage de la psychologie des profondeurs, fantasmes d'une réalité qui ne se nourrit que des miasmes de l'ego, complété par le langage de la mécanique : engrenage politique, économique, culturel et social.

¹*Jean Montaldo nous donne un exemple de cette compréhension dans ses deux ouvrages sur la corruption en France : Mitterrand et les quarante voleurs... , Albin Michel, Paris, 1994 et Chirac et les quarante menteurs... , Albin Michel, Paris, 2006.*

A la surface de la terre de la vie institutionnelle, la témérité des juges d'instruction alliée au flair des enquêteurs de la police judiciaire ne fait pas le poids devant le système d'impunité appuyé par le syndicat international du crime organisé. Les affaires de corruption étalées dans les journaux sous forme de scoop, ou comme titre à la « Une » sont autant de feuilletons que les mafias elles-mêmes financent pour en tirer des ristournes. Aberration !

Si l'on parle de la pratique de la corruption c'est que cette pratique n'est neutre, dans ses effets, ni sur le processus de communication, ni sur les pratiques sociales.

La corruption est devenue un système au plan local, national, continental, international et mondial. L'ayant perçu ainsi, l'équipe de recherche du projet ELIJUC des fonds compétitifs de l'UAC, à travers le laboratoire de référence le LABODYLCAL, s'est investie à l'organisation d'un atelier de réflexion scientifique avec la participation d'Experts d'expériences diverses. L'atelier, synonyme d'échanges scientifiques interactifs a couvert des débats assortis de conclusion et de résolutions exploitables pour lutter contre la corruption et ailleurs.

Enfin, les réflexions se sont étendues au juridisme, à la sémiotique et à l'interprétation métaphorique de la corruption à travers les systèmes de langage en vue d'énumérer les démarches et les comportements à observer pour gérer convenablement les crises économiques et crises sociales liées à ce phénomène qui implique aussi bien le citoyen quelconque que le citoyen gouvernant la cité.

Dépôt légal à l'achèvement d'impression sous presse de l'Imprimerie ProTIC,
BP 1468 AB-Calavi, République du Bénin, tél. : 97 67 44 49

Dépôt légal : N°8001 du 10/07/2015

Bibliothèque Nationale, 3^{ème} trimestre

Réfléchir sur la corruption au Bénin à travers ses manifestations, ses significations, ses sources et des approches de solution est une entreprise intellectuelle complexe. C'est la raison pour laquelle la diversité des contributions scientifiques dans cet ouvrage a émané des linguistes, des juristes de haut niveau, des sociologues, des psychologues, des géographes, des économistes, des experts de la société civile et des métaphysiciens.

Ces réflexions multidisciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires ont prouvé que la lutte contre la corruption, loin d'être à « l'école des sciences » doit être au contraire inscrite et pratiquée « à l'école des consciences ».

L'éducation à la conscience doit s'adapter aux réalités psychologique, sociologique, juridique et culturelle du peuple béninois.

C'est sur cette piste d'éducation à la conscience que nous oriente l'équipe d'ELIJUC de l'UAC dans ses approches de lutte contre la corruption. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les Objectifs du développement Durable (ODD) ne peuvent être atteints au Bénin sans une mobilisation citoyenne de lutte farouche contre la corruption.

Lisez et diffusez la réflexion matricielle de l'équipe d'ELIJUC à travers ce document multifonctionnel.

